

Etat des lieux

MARS 2015



Mairie de Montagnac

Place Emile Combes, 34 530 MONTAGNAC

Tél. 05.67.49.86.86. – Emails : accueil@ville-montagnac.fr / agenda21@ville-montagnac.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I. Méthodologie de l'état des lieux	4
II. Les différentes échelles territoriales influant sur Montagnac.....	5
III. Montagnac, une collectivité.....	8
PARTIE 1 – EQUILIBRES SOCIO-ECONOMIQUES.....	11
I. Le potentiel humain	12
II. La population active	17
III. Le paysage social.....	18
IV. Dynamique économique	22
V. Montagnac, un pôle de services et d'équipements de proximité.....	28
VI. Tourisme.....	35
PARTIE 2 – EQUILIBRES SPATIAUX	50
I. Surfaces bâties pour satisfaire les besoins en logements.....	51
II. Mobilité	68
III. Agriculture et gestion des espaces.....	82
PARTIE 3 – EQUILIBRES ECOLOGIQUES.....	88
I. Préservation de l'environnement et de la biodiversité	89
II. Gestion de l'eau et des milieux	103
III. Maîtrise de l'énergie.....	112
IV. Valorisation des déchets	115
PARTIE 4 – SUR LE CHEMIN DE L'ECO-RESPONSABILITE DES SERVICES MUNICIPAUX	124
I. Agir sur l'eau	125
II. L'énergie.....	126
III. Les déchets	129
IV. Les transports.....	131
V. L'air	132
VI. Les bâtiments.....	133
VII. Les achats	134
LA SUITE DE L'ETAT DES LIEUX	138
ANNEXES.....	139
BIBLIOGRAPHIE	168
TABLE DES FIGURES.....	172
TABLE DES TABLEAUX	174
TABLE DES SIGLES	175
TABLE DES MATIERES	177

PREAMBULE

I. Méthodologie de l'état des lieux

Le présent document constitue une analyse descriptive du territoire communal de Montagnac.

Il est le résultat de l'exploitation :

- Des études relatives au territoire, notamment le Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale, la ZAC « Montagnac Avenir », l'Etude d'aménagement liée à la reconquête des friches sur la commune de Montagnac, le Plan Intercommunal d'Amélioration des Pratiques Horticoles, le Contrat de Performances Energétiques sur la gestion de l'éclairage, etc.
- De données statistiques, principalement celles du Recensement général de la population de l'INSEE 2011 qui constitue la base des analyses, Sitadel 2, les données des bailleurs sociaux, etc.
- D'entretiens avec les élus, les responsables de services, les agents municipaux, des acteurs locaux.

Dans un premier temps, la réalisation de l'état des lieux dans le cadre de la démarche Agenda 21 de la Commune de Montagnac a pour but de prendre en compte les caractéristiques propres au territoire communal.

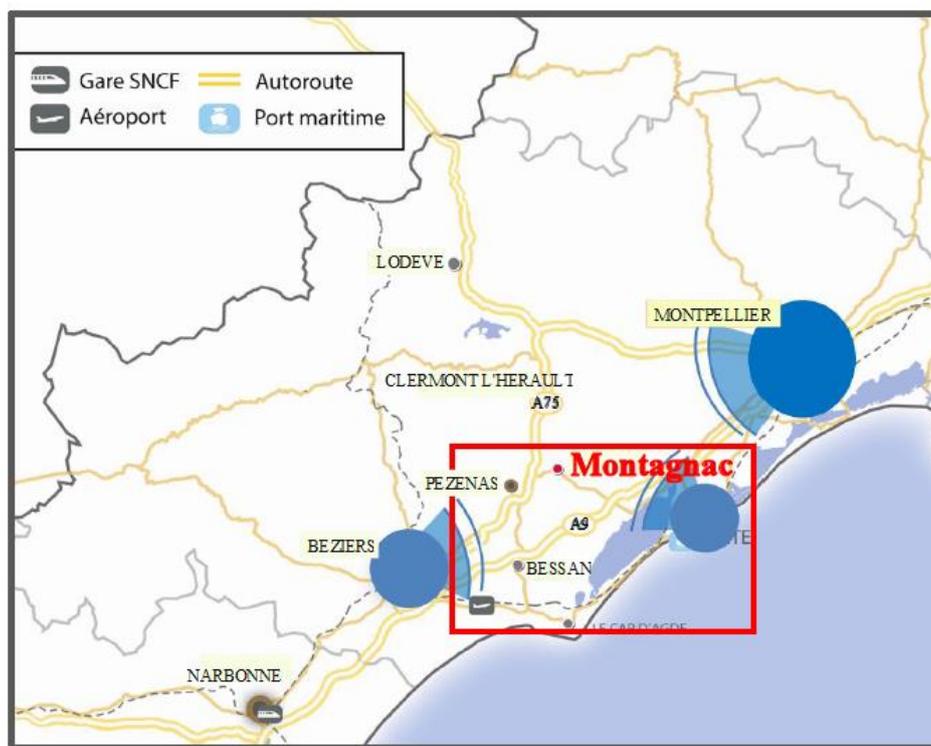
Dans un second temps, le diagnostic partagé tirera les enjeux du territoire au regard de l'état des lieux sous la forme d'une analyse AFOM « Atouts Faiblesse Opportunités Menaces ». Ces informations seront partagées par tous les acteurs de l'Agenda 21, élus, acteurs locaux, associations et habitants.

L'état des lieux s'organise autour des thématiques suivantes :

- **Equilibres socio-économiques** : profil de la population, le bassin d'emploi, les services, commerces et équipements, le tourisme.
- **Equilibres spatiaux** : l'urbanisme, les déplacements, l'agriculture et les espaces.
- **Equilibres écologiques** : l'eau, le patrimoine naturel, les déchets, l'énergie.
- **Fonctionnement interne des services et bâtiments communaux au regard du développement durable** : pratiques dans les domaines des déchets, de l'énergie, de l'eau, de l'air, des transports, des bâtiments, des achats publics.

II. Les différentes échelles territoriales influant sur Montagnac

Figure 1 – Localisation de Montagnac au sein du département de L'Hérault



Source : Fond de carte réalisé par Elan en 2012

Montagnac est une commune de 3 981 hectares, située au cœur du département de l'Hérault, non loin de la côte méditerranéenne. Elle se trouve à proximité des autoroutes A9 et A75, à 10 km au nord-ouest de Sète, à 30 km de Béziers, et à 48 km de Montpellier. Le fleuve Hérault matérialise la limite communale à l'Ouest.

Concernant sa situation administrative¹ :

Premièrement, Montagnac appartient à la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) créée le 1^{er} janvier 2003 de la fusion des Communautés d'Agde et de Pézenas (à laquelle appartenait Montagnac), auxquelles se sont associées les communes de Bessan, Florensac et Lézignan la Cèbe. Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) totalise 19 communes ce qui représente 72 294 habitants permanents en 2015 et environ 350 000 habitants en saison (d'après les sources de la CAHM).

Parmi les collectivités membres, 1 commune est engagée dans une démarche agenda 21 (A21) à savoir la commune de Portiragnes. La mairie s'est lancée dans une démarche de développement durable depuis 2010 et met en œuvre son plan d'actions de l'A21 sur la période 2012-2016.

¹ Annexe 1 – Cartes des territoires pour lesquels un rapport de prise en compte existe avec Montagnac

Il est également à noter que la ville d'Agde s'est dotée d'une stratégie d'action sur les années 2008 à 2014. Ce projet communal s'inscrit pleinement dans la démarche d'élaboration d'un A21. Il comprend 14 objectifs de développement durable.

Deuxièmement, la commune s'inscrit dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Biterrois. Montagnac se trouve à l'extrême limite Nord-Est.

Troisièmement, le territoire communal de Montagnac est couvert par deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

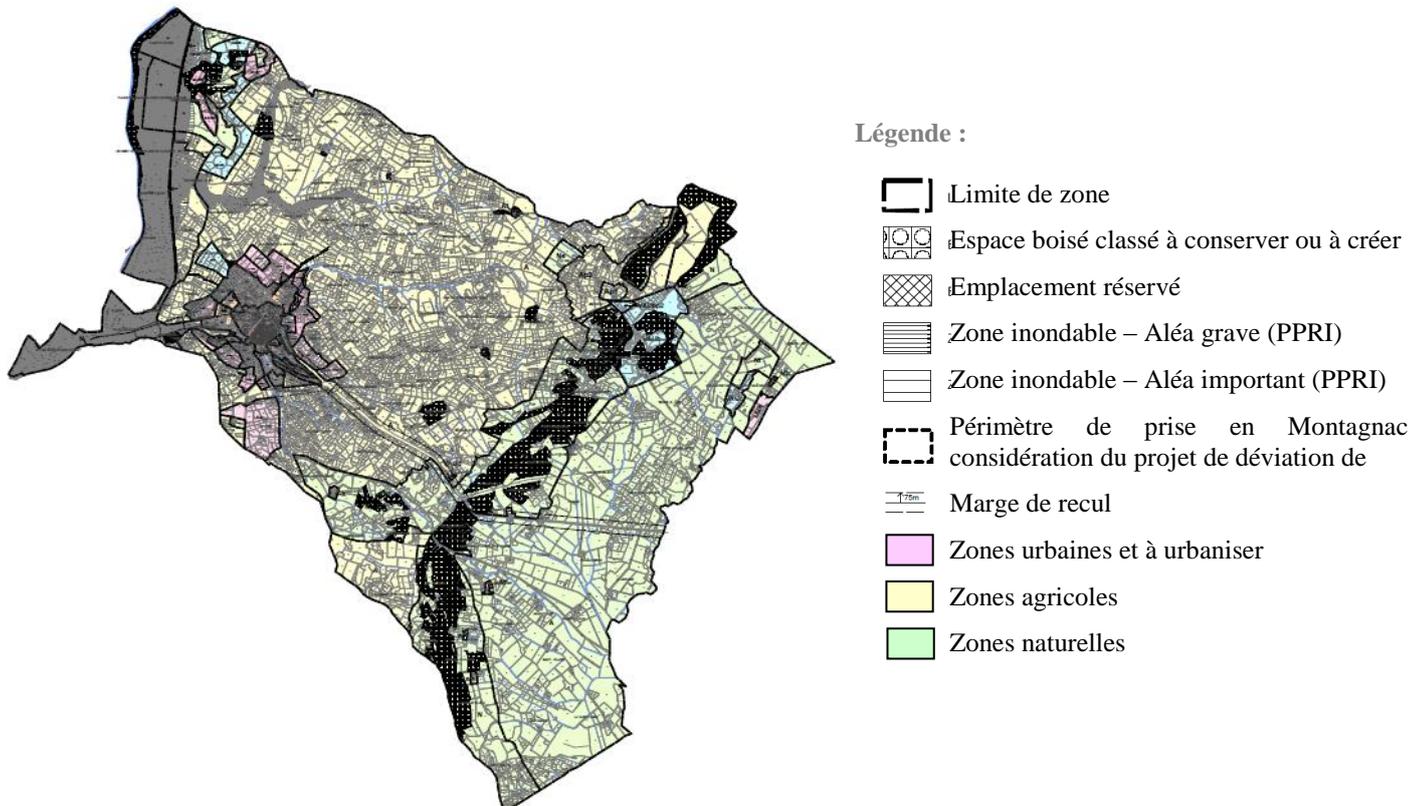
- Le SAGE Hérault au Nord
- Le SAGE du Bassin de Thau au Sud

Les SAGE visent à concilier le développement économique, l'aménagement du territoire et la gestion durable des ressources en eau. Ils organisent la politique de l'eau à l'horizon de 10 ans.

Quatrièmement, la commune est également membre du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Pézenas-Agde qui, en plus de la gestion des déchets, porte un certain nombre de projets et événements liés à l'éducation et à l'environnement.

Cinquièmement, Montagnac a adhéré le 1^{er} janvier 2012 au Syndicat du Bas Languedoc (SBL) qui a pour compétence dans le domaine de l'eau potable la production (pompage), l'adduction (transport) et la distribution (apport de l'eau au robinet).

Figure 2 – La commune de Montagnac



Source : Plan Local d'Urbanisme de Montagnac

La commune de Montagnac porte un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document d'urbanisme fixe les règles générales d'utilisation du sol. Il reflète le projet global d'aménagement de la commune.

Le PLU, approuvé le 11 mai 2007 a depuis fait l'objet :

- De deux révisions simplifiées :
 - o Le 7 décembre 2007 portant sur le projet de pôle touristique du Château de Lavagnac ;
 - o Le 3 décembre 2009 portant sur le projet de création d'un pôle d'équipements sportifs et socio-culturels au Nord de l'agglomération.
- De deux modifications :
 - o Le 10 février 2009 portant sur l'adaptation de plusieurs zones.
 - o Le 18 mai 2012 portant sur l'adaptation de plusieurs zones.

Au cours de l'année 2015, le PLU fait l'objet d'une modification simplifiée, portée par le bureau d'études Urbanis, afin de permettre l'application de plusieurs projets, comme notamment :

- La requalification de la zone VAUs Roquelieu Mounarde pour permettre la construction d'un groupe scolaire,
- L'accompagnement de projets d'agrandissement d'hébergements touristiques (Hôtel Les Rocailles, Domaine Les Sacristains, Mas de Thau),
- La construction d'un chai de vinification à La Croix Gratiot et à Villa Noria.

III. Montagnac, une collectivité

Une équipe au service du territoire

❖ Les élus municipaux

Depuis mars 2014, lors des dernières élections municipales, le conseil municipal se compose de la manière suivante :

 <p>Yann LLOPIS Maire de Montagnac 13ème Vice-Président de la CAHM Aménagement - Urbanisme ZAC</p>	 <p>Philippe AUDOU 1er Adjoint Propreté, Espaces verts, Police Municipale, Vice Président SICTOM, Pompiers, Centre Historique, Villes & Villages Fleuris, PCS</p>	 <p>Nicole Rigaud 2ème Adjoint Administration Finances Personnel</p>	 <p>Serge MALDONADO 3ème Adjoint Bâtiments - Equipements Voiries Assainissement Services Techniques</p>
 <p>Marie-Thérèse TRAVES 4ème Adjoint Enfance - Jeunesse et Sports - Associations sportives</p>	 <p>Jean-Yves GENER 5ème Adjoint Développement Durable Environnement Territoires - Viticulture</p>	 <p>Geneviève BERNADOU 6ème Adjoint Social - Solidarité CCAS - CIAS - Insertion Formation - Santé Habitat - EHPAD</p>	 <p>Marc RICO 7ème Adjoint Développement Eco. Commerces - Services Tourisme - PAE Marché - Emplois Nouveaux</p>
 <p>Marie-Claude BARRATTINI 8ème Adjoint Education - Culture Patrimoine - Associations Culturelles - Festivités</p>	 <p>Roger FAGES Conseiller délégué auprès du Maire Conseiller Général</p>	 <p>Philippe MARTINEZ Conseiller délégué Communication</p>	 <p>Yasmine ATTAR Conseillère Municipale</p>



Julien
BARDONNECHE

Conseiller Municipal



Rémi
BARTHES

Conseiller Municipal



Séverine
CARRIÈRE - NUEZ

Conseillère
Municipale



Alyson
JEFFERIES

Conseillère
Municipale



Catherine
LECLERCO

Conseillère
Municipale



Christiane
GARRIDO

Conseillère
Municipale



Louis
PASCAL

Conseiller Municipal



Geneviève
PRADES

Conseillère
Municipale



Joëlle
SCHAEFFER

Conseillère
Municipale



Simone
DELGADO

Conseillère
Municipale



Nadine
GUIRAO

Conseillère
Municipale



Alain
JALABERT

Conseiller Municipal



Maryse
KERAMPRAN

Conseillère
Municipale



Yves
NAVARRO

Conseiller Municipal



Jacques
VERASTEGUI

Conseiller Municipal

❖ **Les services municipaux**

La Ville de Montagnac c'est 60 agents dont près de 40 équivalents temps plein.

La collectivité est organisée autour de quatre services dont les principales activités sont :

Service administratif	Services techniques	Service jeunesse	Police municipale
<ul style="list-style-type: none"> - Direction générale des services (DGS) - Secrétariat du Maire - Comptabilité - Accueil - Communication - Urbanisme - Maison des associations - Social - Agenda 21 	<ul style="list-style-type: none"> - Menuiserie, peinture, sols - Tractopelle - Electricité - Station d'épuration, réseaux - Plomberie - Métallurgie, soudure - Entretien des locaux municipaux et des bâtiments sportifs - Accueil, commandes - Camping - Circulation nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat du Service - Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) maternel Jules Ferry - ALP primaire Louis Pasteur - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 3/10 ans Jules Ferry - ALSH Ados Planète Jeunes - Accueil Collectif de Mineurs (ACM) Bessilles - Action de prévention, d'éducation, de loisirs, d'insertion et d'orientation - Restaurant Municipal 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance de la Voie Publique - Sécurité à la sortie des écoles

**EQUILIBRES
SOCIO-
ECONOMIQUES**

I. LE POTENTIEL HUMAIN

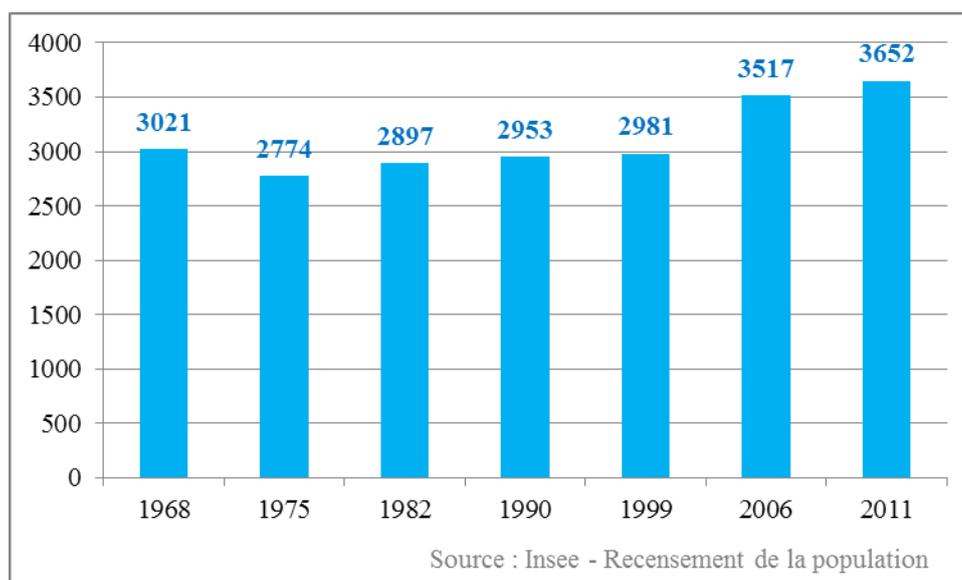
I.1. Une population qui s'accroît

Indicateurs : Nombre d'habitants

Source : Insee – Recensement de la population

Montagnac évolue au sein du département de l'Hérault qui se positionne au second rang des départements les plus dynamiques en ce qui concerne la croissance démographique, après la Haute-Garonne (avec plus de 15 000 d'habitants supplémentaires par an).

Figure 3 – Evolution démographique de Montagnac



Entre 1999 et 2006, la commune de Montagnac affiche un fort taux de croissance démographique, soit 2,4% contre 1,6% en moyenne sur le département de l'Hérault. La zone de Montagnac est qualifiée de secteur « sous influence Montpelliéraine ». L'influence Montpelliéraine, bien que limitée, amplifie les besoins sur l'Est du territoire. Elle représente par exemple de l'ordre de 20% de la clientèle d'un projet de ZAC en cours de commercialisation sur Montagnac.

La commune a vu son nombre d'âmes baisser progressivement du début du XX^{ème} siècle jusqu'en 1975, date du recensement où la population comptait 2 774 personnes, son plus bas niveau. Une nouvelle phase de croissance démographique a ensuite été amorcée et ne se dément toujours pas aujourd'hui. **En 2011, 3 652 habitants sont recensés.**

D'après l'Insee, la population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2012 est de 3 785 habitants. Elle sera prise en vigueur par l'Insee au cours de l'année 2015.

Il est à noter que le recensement de la population s'est déroulé sur Montagnac sur la période du 15 janvier au 14 février 2015. Les habitants de la commune sont recensés une fois tous les cinq ans. L'enquête de recensement porte sur la totalité de la population.

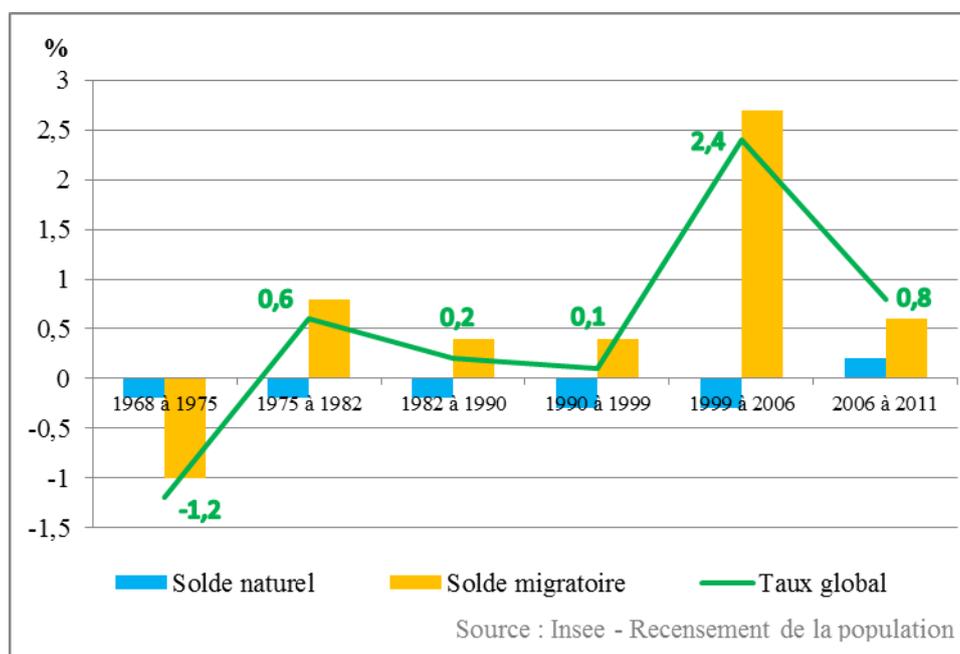
Pour 2030, la commune prévoit 6 000 habitants, d'où l'accueil de 2 400 habitants supplémentaires.

1.2. Solde démographique positif

Indicateurs : Mouvement naturel (Natalité, Mortalité) & Solde migratoire
 Source : Insee – Recensement de la population

L'évolution démographique d'une commune est le fruit de deux tendances. La première relève du bilan naturel (natalité et mortalité) et la seconde des migrations (départ et arrivée de nouveaux habitants).

Figure 4 – Mouvement naturel et solde migratoire, de 1968 à 2011



❖ Un solde démographique soutenu par les arrivées de nouveaux habitants

De 1968 à 1975, le solde démographique est négatif, le taux de mortalité étant plus important que le taux de natalité et le taux de départs plus importants que les arrivées.

Cette tendance s'inverse depuis 1975, où la croissance démographique de la commune repose sur des mouvements migratoires positifs et variables. L'arrivée de nouveaux habitants a été fluctuante entre 1999 et 2006.

La tendance du solde naturel s'est inversée depuis 2006 et devient positive à 0,2%, où les naissances deviennent plus importantes que les décès.

❖ Un mouvement naturel positif ces dernières années mais qui reste faible

Entre 2006 et 2011, la natalité et la mortalité de Montagnac est respectivement à un niveau supérieur de ceux des moyennes départementales et nationales. Le taux de mortalité notamment est élevé.

Tableau 1 – Natalité et mortalité entre 2006 et 2001

Territoire	Montagnac	Hérault	France
Taux de natalité (‰)	13,3	12,1	12,9
Taux de mortalité (‰)	11,3	8,7	8,4

Ces observations apportent des premiers éléments pour apprécier l'âge de la population Montagnacoise. En effet, un fort taux de mortalité est souvent révélateur de la forte proportion de personnes âgées voire très âgées. Aussi, un fort taux de natalité laisse suggérer qu'une forte proportion de la population est dans la tranche d'âge où il est commun d'avoir des enfants.

1.3. Une commune rurale vieillissante

Indicateurs : Nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus rapportée au nombre des personnes de moins de 30 ans

Source : Insee – Recensement de la population

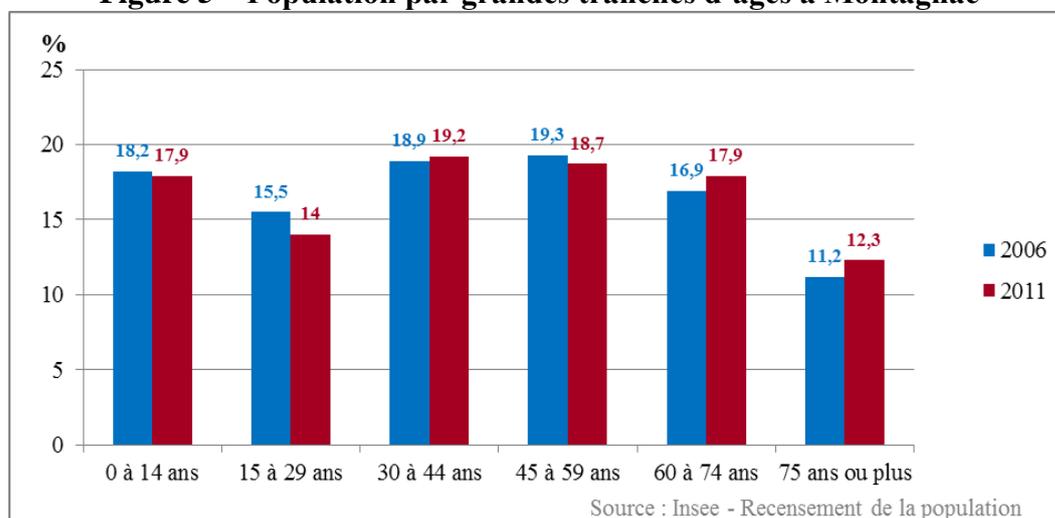
Tableau 2 – Evolution de l'indice de vieillissement (2006-2011)

Territoire	Montagnac		Hérault		France		
	Années	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Moins de 30 ans (%)		33,7	31,9	37,3	36,4	37,6	36,9
60 ans et plus (%)		28,1	30,2	23,2	25,1	21,1	23,8
Indice de vieillissement		83,5	94,4	62,2	69,0	56,2	62,9
		→		→		→	

L'indice de vieillissement est le rapport entre le nombre de personnes de plus de 60 ans et les moins de 30 ans. Pour un territoire donné, plus il est élevé et plus la part des personnes âgées est importante.

La portion des personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de 2006 à 2011. L'indice de vieillissement est de 94,4 en 2011 sur Montagnac contre 69,0 et 62,9 respectivement en Hérault et en France. L'histogramme ci-dessous vient préciser ce constat. Si l'évolution des 30 à 59 ans reste relative, la diminution des 0 à 30 ans et l'augmentation des 60 à 75 ans et plus indiquent que la population vieillit. Ce phénomène de vieillissement de la population est plus important à Montagnac qu'à l'échelle départementale ou nationale.

Figure 5 – Population par grandes tranches d'âges à Montagnac



1.4. Une population peu diplômée

Indicateurs : Part de la population de plus de 15 ans possédant ou non un diplôme inférieur ou supérieur au niveau du bac

Source : Insee – Recensement de la population

Tableau 3 – Niveau de formation en 2011

Territoire	Montagnac	Hérault	France
Part non diplômés	26,4%	17,3%	18,2%
Part diplômés niveau < Bac ²	42,9%	37,0%	40,0%
Part diplômés niveau = Bac	15,4%	17,7%	16,3%
Part diplômés niveau > Bac ³	15,2%	28,0%	25,5%

En 2011, la part des personnes qui ne sont pas diplômées ou qui n'ont pas le Bac est supérieure aux moyennes départementales et nationales. Cette tendance est à l'inverse concernant les diplômés.

Pour les écoles maternelles et primaires, la municipalité de Montagnac a souhaité formaliser le parcours éducatif des enfants dans le cadre d'un **Projet Educatif Territorial (PEDT)**. Ce PEDT est porteur de valeurs essentielles pour « bien vivre ensemble ». Il s'articule entre les différents temps :

- Scolaires → instruction, éducation, apprentissages en articulation avec le projet d'école
- Périscolaires / TAP → continuité, découvertes et initiations en parallèle au projet d'école
- De loisirs → prolongation de ces temps dans un contexte extérieur (sorties)

La ville de Montagnac entend défendre, protéger, accompagner les enfants, favoriser leur autonomie, leur engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société.

Plusieurs ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT :

- Les associations sportives, culturelles, parascolaires, caritatives
- Les services municipaux : service jeunesse, ATSEM, PM, pompiers
- Les services intercommunaux : médiathèque, SICTOM, service environnement
- Les intervenants extérieurs
- Les enseignants
- Les parents

Les axes contenus dans le PEDT sont :

- Développer l'apprentissage à la vie citoyenne (solidarité, civisme, les liens intergénérationnels)
- Eduquer à l'environnement et au développement durable
- Eduquer aux pratiques alimentaires, de prévention et de sécurité

Certaines associations communales également accompagnent à la scolarité, à l'éducation et à la formation : Amicale laïque, Femmes méditerranéennes, Laser

² Diplômes niveau < Bac = CEP, BEPC, CAP et BEP

³ Diplômes niveau > Bac = Tout diplôme supérieur au Bac

Description du territoire :

- **3 652 habitants** en 2011
- Une croissance démographique soutenue par l'influence Montpelliéraine et **l'arrivée de nouveaux habitants**
 - ➔ Se préparer à l'accueil des nouveaux arrivants
 - Commerces et services de proximité existants
 - Offre associative développée
 - Offre de logements
 - Infrastructures routières adaptées
 - Places de stationnement à prévoir
 - Offre des transports en commun à adapter à la demande
- **Viellissement de la population** (30,2% de personnes de 60 ans et plus en 2011)
 - ➔ Offre de services à adapter à cette tranche d'âge
- Population **peu diplômée**

Actions locales :

- **Développement de l'urbanisme communal** pour s'adapter à l'arrivée de nouveaux habitants
 - ➔ Construction de la ZAC Montagnac Avenir en cours
 - ➔ Projet de construction d'un second gymnase et d'un groupe scolaire à venir
 - ➔ Projet de déviation de la RD 613
 - ➔ Accessibilité des bâtiments et des accès piétons : Zone 20, Zone PSH
- **Services aux personnes âgées :**
 - ➔ Unité Territoriale d'Action Gérontologique (UTAG), Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), Le Cep Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), portage de repas à domicile, Présence Verte Services, Aide à Dom proxi, Télé-Assistance,
 - ➔ EHPAD de l'Oustalet
 - ➔ Evènements pour lutter contre l'isolement (gouter des aînés)
- Démarche éducative formalisée dans le cadre d'un **Projet Educatif Territorial** (PEDT)
- **Structures associatives d'aides à l'éducation** : Amicale Laique, Femmes Méditerranéennes, Laser

II. LA POPULATION ACTIVE

II.1. Forte proportion d'actifs sans emploi

Indicateurs : Proportion des actifs et statuts des actifs d'après le droit du travail
Source : Insee – Recensement de la population

Tableau 4 – Forme et condition de l'emploi en 2011 (en%)

Territoire	Montagnac	Hérault	France
Actifs	67,4	68,5	72,5
<i>Ayant un emploi</i>	<i>53,9</i>	<i>57,4</i>	<i>63,2</i>
<i>Chômeurs</i>	<i>13,5</i>	<i>11,2</i>	<i>9,3</i>
Inactifs	32,6	31,5	27,5
<i>Etudiants, stagiaires non rémunérés</i>	<i>8,1</i>	<i>12,2</i>	<i>10,2</i>
<i>Retraités</i>	<i>12,0</i>	<i>8,8</i>	<i>8,7</i>
<i>Autres inactifs</i>	<i>12,6</i>	<i>10,4</i>	<i>8,7</i>
<i>Proportion des statuts des salariés et non-salariés (en %)</i>			
CDI + Fonction publique	65,3	69,8	74,4
CDD	11,6	9,3	8,5
Intérim - Emplois aidés	2,3	2,1	2,3
Apprentissage - Stage	1,3	2,2	2,3
Non-salariés⁴	19,5	16,6	12,5

D'une part, la comparaison entre la moyenne départementale, nationale et celle de Montagnac indique notamment que le taux d'actifs sans emploi (13,5%) et le taux de personnes à la retraite (12%) sont forts.

D'autre part, les salariés disposant d'un CDI ou travaillant dans la fonction publique sont sous représentés parmi tous les actifs Montagnacois.

A l'inverse, les actifs disposant d'un contrat à durée déterminée sont sur représentés ce qui dénote une certaine précarité de l'emploi. La part des autres précaires est dans la moyenne des deux territoires de comparaison.

L'accompagnement à l'emploi, la formation et l'insertion est assuré par :

- **Le Centre Intercommunal d'Action Social.** Service RSA. Accueil, informations et accompagnement des personnes dites isolées (sans enfant à charge) : logement, santé, assistance aux démarches administratives.
- **Le Lieu ressources :**
 - o Accueil, informations et accompagnement des personnes allocataires du RSA, de l'API (Allocation de Parents Isolés) et des personnes en situation de précarité.
 - o Mise à disposition d'une documentation actualisée.
 - o Appui à la Commission Locale d'Insertion et à l'Agence Départementale de la Solidarité.

⁴ Non-salariés : Indépendants, employeurs et aides familiaux

- **Les Jardins Solidaires.** Mise à disposition de terrains adaptés pour la création d'un chantier d'insertion destiné à donner formation et qualification professionnelle à des personnes bénéficiaires du RSA ou bien du chômage de longue durée.
- **Le Plan Local d'Insertion et Emploi (PLIE).** Il reçoit les personnes qui sont éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux...) et qui les accompagne. Plusieurs chantiers d'insertion ont été réalisés sur la commune de Montagnac :
 - o Restauration du mur de l'esplanade,
 - o Restauration du mur du cimetière,
 - o Aménagement du stade municipal (maçonnerie et mise en valeur de l'espace vert)
 Courant 2015, le prochain chantier d'insertion portera sur la restauration du théâtre de verdure.
- **Le Service Emploi Formation Insertion (SEFI).**
- **La Maison du Travail Saisonnier (MTS).**
- **La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).** Elle reçoit les offres d'emploi, les affiche dans le couloir du CCAS, et envoie les CV qui correspondent aux offres.
- **La Mission Locale d'Insertion (MLI).** Lieu d'accueil pour les 16-25 ans, il favorise l'accès à l'emploi avec un suivi personnalisé par le correspondant régional.

III. LE PAYSAGE SOCIAL

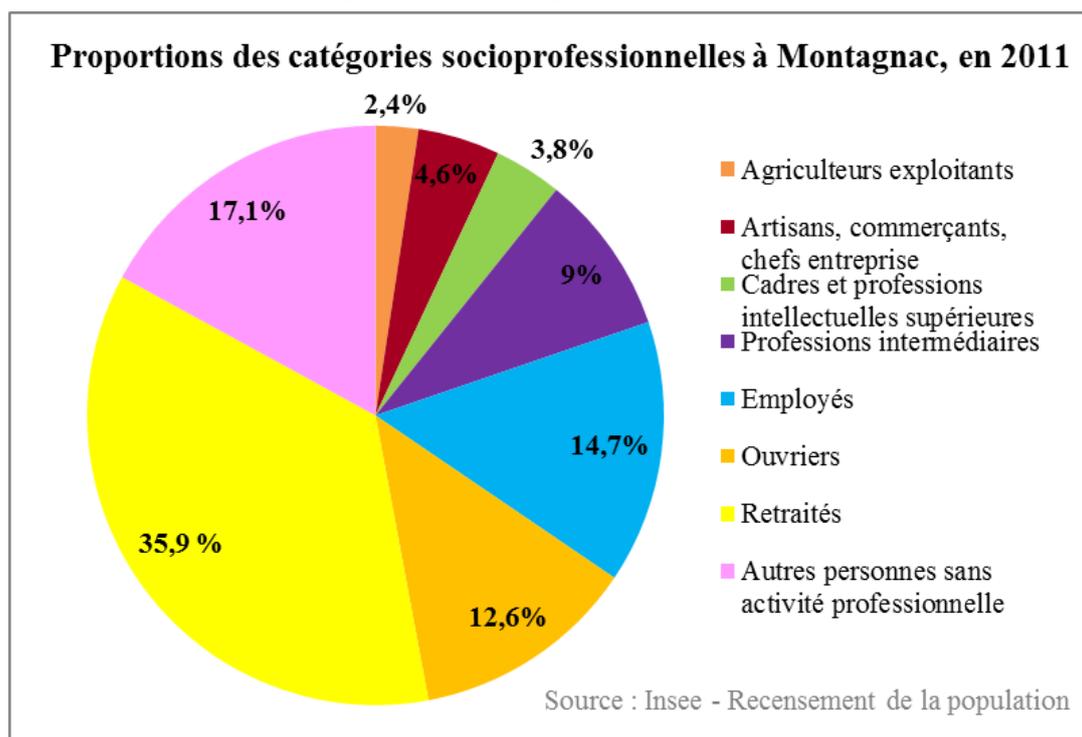
III.1. La structure sociale

Indicateurs : Evolution des proportions des catégories socioprofessionnelles
 Source : Insee – Recensement de la population

Tableau 5 – Catégories socioprofessionnelles (CSP)

%	Montagnac			Hérault		France	
	2006	2011		2006	2011	2006	2011
Agriculteurs exploitants	3,3	2,4	→	1,0	0,8	1,1	0,9
Artisans, commerçants, chefs entreprise	4,3	4,6	↗	3,9	4,1	3,2	3,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,3	3,8	→	7,6	8,1	8,1	8,8
Professions intermédiaires	6,1	9,0	↗	13,1	13,6	13,5	14,0
Employés	14,3	14,7	↗	16,2	16,3	16,8	16,6
Ouvriers	15,2	12,6	→	10,1	10,0	13,9	13,3
Retraités	32,3	35,9	↗	26,4	27,6	25,0	26,4
Autres personnes sans activité professionnelle	20,2	17,1	→	21,8	19,5	18,3	16,6

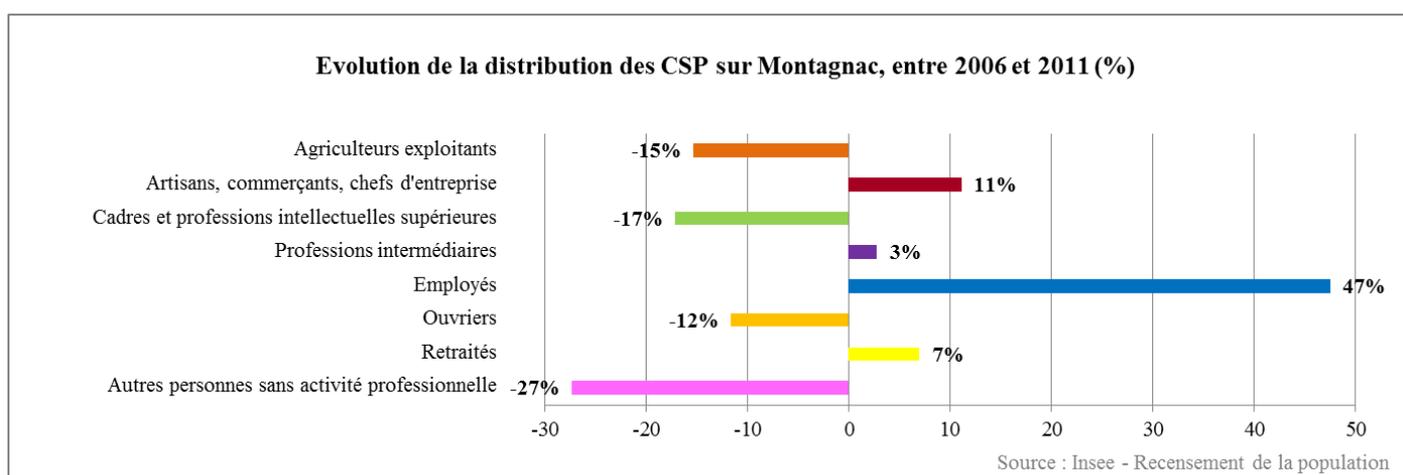
Figure 6 – Des spécificités socioprofessionnelles communales



Par rapport à la France et au département de l'Hérault, les différences de proportions des catégories socioprofessionnelles les plus notables sur Montagnac sont :

- La forte part des agriculteurs et des retraités,
- La faible part des cadres, des professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires.

Figure 7 – Un paysage social en pleine mutation



L'évolution de la distribution des professions et catégories socioprofessionnelles entre 2006 et 2011 comporte plusieurs tendances :

- La baisse du nombre d'agriculteurs, de cadres et professions intellectuelles et d'ouvriers.
- La montée des professions intermédiaires.
- Une hausse également des artisans, commerçants, chefs d'entreprise et des employés mais au demeurant moins importante que la catégorie qui vient d'être évoquée.
- Une proportion de retraités qui augmente.

III.2. Une population touchée par la pauvreté

Indicateurs : Revenus déclarés et population couverte par des minimas sociaux
 Source : Insee – Recensement de la population, Conseil général de l’Hérault – Structure sociale de Montagnac

Tableau 6 – Revenus déclarés par les foyers fiscaux en 2011

	Montagnac	Hérault	France
Ensemble des foyers fiscaux (nombre)	2 204	617 031	36 189 320
Revenu imposable ⁵ moyen	17 312 €	22 533 €	25 140 €
Foyers fiscaux imposés	832	315 653	20 351 468
Revenu déclaré moyen	30 683 €	35 094 €	36 885 €
Montant moyen des impôts versés	540 €	1 242 €	1 547 €
Foyers fiscaux non imposés	1 372	301 378	15 837 851
% foyers non imposables	62,3%	48,8%	43,8%
Revenu déclaré moyen	9 204 €	9 377 €	10 048 €

Les revenus déclarés et les impôts versés par les Montagnacois sont inférieurs à la moyenne départementale et nationale. Aussi, 62,3% des foyers sur Montagnac ne sont pas imposables ce qui représente une part très importante.

D’après les données du Conseil général, 46% des Montagnacois sont allocataires CAF bas revenu (allocataires CAF par unité de consommation au-dessous de 60% du revenu médian) et 15% des moins de 65 ans dépendent des revenus de solidarité active (RSA).

Ces critères renseignent sur la forte proportion de ménages en situation de précarité.

Une personne est considérée comme pauvre lorsqu’elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Le seuil de pauvreté = 60% du niveau de vie médian = 11 840 € annuels, soit 987 € par mois

Afin de lutter contre la pauvreté, une distribution hebdomadaire de « **Paniers Solidaires** » est organisée par le Centre Communal d’Action Social (CCAS). 36 à 40 familles Montagnacoises reçoivent un panier garni de denrées (frais, sec et surgelé).

Ces denrées sont fournies par trois partenaires principaux à savoir, l’Europe, l’Etat et les supermarchés. Elles sont mises à disposition à la banque alimentaire. Le CCAS se fournit donc auprès de la banque alimentaire.

Une équipe constituée de bénévoles, d’élus et d’agents du CCAS se chargent de répartir les différentes denrées en vrac dans les paniers et de les distribuer chaque mardi auprès des familles bénéficiaires.

⁵ Le revenu imposable est constitué des revenus, bénéfices et gains de toute sorte du contribuable ainsi que des membres de son foyer fiscal sur une année.

A RETENIR → STRUCTURE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Description du territoire :

- Forte part de **contrats précaires**
- Catégories socio professionnelles :
 - ➔ **Majorité d'employés et d'ouvriers**
 - ➔ **Forte part d'agriculteurs et de retraités (35,9% en 2011)**
 - ➔ **Faible part de cadres et professions intellectuelles**
- Pauvreté :
 - ➔ **Revenus déclarés et montant des impôts versés faibles**
 - ➔ **62,3% des foyers ne sont pas imposables**
 - ➔ **46% d'allocataires CAF bas revenu**
 - ➔ **15% de bénéficiaires du RSA**

Actions locales :

- **Accompagnement à l'emploi :**
 - ➔ Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
 - ➔ Lieu ressources à Pézenas
 - ➔ Les Jardins Solidaires
 - ➔ Plan Local d'Insertion et Emploi (PLIE) et chantiers d'insertion
 - ➔ Service Emploi Formation Insertion (SEFI)
 - ➔ Maison de l'Emploi Saisonnier (MTS)
 - ➔ Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
 - ➔ Mission Locale d'Insertion (MLI) pour les 16-25 ans
- **Lutte contre la pauvreté :** distribution hebdomadaire de « Paniers Solidaires »

IV. DYNAMIQUE ECONOMIQUE

IV.1. Le bassin d'emploi

Indicateurs : Nombre d'emplois par commune, répartition des emplois par secteur économique
Source : Insee – Recensement de la population, données mairie

Tableau 7 – Nombre d'emplois par secteur d'activité

	Montagnac	Hérault	France
Repère démographique			
Population 2006	3 517	1 001 037	63 186 096
Population 2011	3 652	1 062 036	63 933 400
Nombre d'emplois			
2006	778	366 573	25 796 634
2011	868	401 873	26 318 572
Répartition des emplois par secteur d'activité en 2011			
Agriculture	17,9%	2,8%	2,9%
Industrie	5,1%	7,2%	13,1%
Construction	8,2%	8,1%	6,9%
Commerce, transports, services divers	31,0%	46,9%	45,9%
Tertiaire ⁶	37,7%	35,1%	31,2%

❖ Le bassin local d'emploi se développe

Entre 2006 et 2011, le développement du bassin d'emploi sur Montagnac est plus rapide que l'augmentation démographique. Cela se traduit par un nombre plus important d'emplois proposés par la commune. En 2011, c'est 868 emplois qui sont dénombrés.

❖ L'agriculture occupe une place majeure dans l'économie Montagnacoise

Malgré la baisse du nombre d'agriculteurs constatée récemment, l'agriculture et principalement la viticulture représentent toujours une part importante au sein du tissu économique de la commune.

Dans le domaine viticole sont dénombrés :

- 1 cave coopérative
- 15 domaines viticoles
- 3 sociétés agricoles

⁶ Tertiaire : Administration publique, enseignement, santé, action sociale

❖ **Commerces et services de proximité variés**⁷

L'offre à l'échelle de la commune de Montagnac est bien représentée, et apparaît notamment à travers la variété et complémentarité de commerces et services de proximité présents dans le centre bourg. Sont recensés :

- 25 commerces alimentaires,
- 12 commerces non alimentaires,
- 38 services de proximité
- 33 professions libérales et sanitaires.

A noter qu'en termes de grande distribution, Montagnac est achalandée d'une supérette (Spar), ouverte en 2012, afin de préserver le commerce local.

De plus, 3 médecins généralistes sont installés sur la commune dans un centre médical. Au cours de l'année 2015, un des médecins va s'installer sur l'Esplanade, tandis que les deux autres médecins vont s'installer dans un cabinet médical.

La municipalité apporte son soutien à plusieurs structures associatives de la santé et qui accompagnent les personnes dans le besoin : Croix Rouge de Montagnac, France Alzheimer, Comité de la Ligue Contre le Cancer de Montagnac notamment.

❖ **Peu d'industries au profit des artisans et petites entreprises**⁸

L'industrie est très peu représentée sur Montagnac. L'essentiel de l'activité est le fait des très petites entreprises (TPE), des entreprises individuelles et des artisans. D'après le recensement de la mairie, 60 artisans et entreprises sont installés sur la commune.

❖ **Projet de hameau agricole**

Dans le PLU, le secteur Aa est destiné à accueillir une opération d'ensemble à vocation d'activités agricoles. Ce hameau agricole permet la délocalisation de sièges d'exploitation, aujourd'hui situés en tissu urbain, sur une zone qui leur sera spécifiquement dévolue. Cette zone est destinée à accueillir les locaux d'exploitation agricole et les constructions d'habitations qui leur seraient liées, dans le cadre d'une opération d'ensemble de type ZAC ou lotissement agricole. D'une superficie de 3,8 ha, elle est située entre le Parc d'Activités Economiques du Pavillon et le PAE Lous Baousses.

❖ **Le projet du Parc d'activité Jacques Cœur**

Les Parcs d'Activités Economiques (PAE) Le Pavillon et Lous Baousses sont aujourd'hui totalement occupées. Ces zones se situent dans les quartiers de la cave coopérative et des services techniques municipaux.

Grâce à son emplacement stratégique et au projet de la déviation de la RD 613, Montagnac dispose d'atouts majeurs pour accueillir une nouvelles zone d'activités. Dans cette optique, une surface de trente hectares a été délimitée au lieu-dit « Capoune », au sud de la future déviation de la RD 613.

⁷ Annexe 2 – Activités économiques sur Montagnac

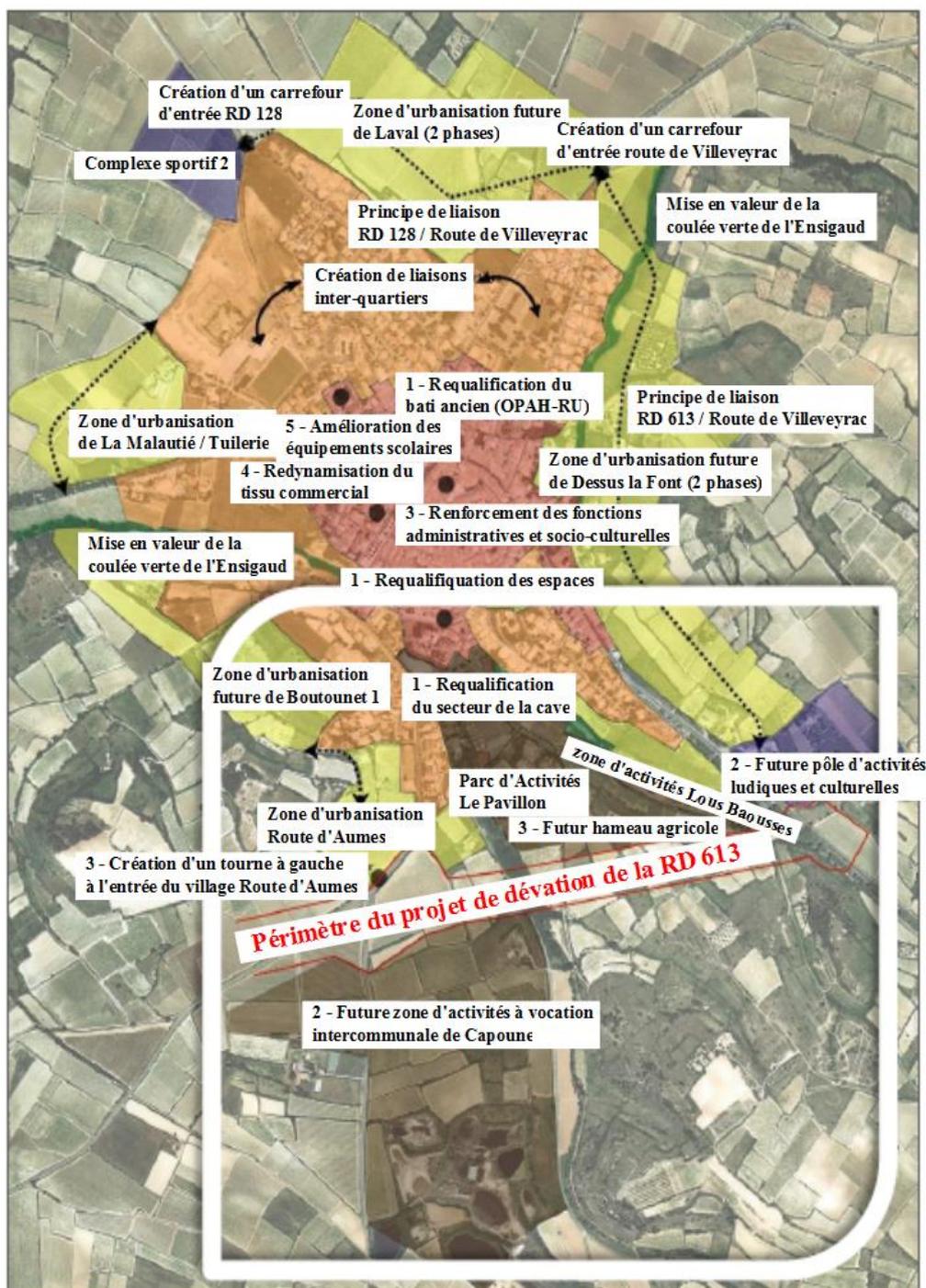
⁸ Annexe 2 – Activités économiques sur Montagnac

Ce projet est pris en charge par les services de la CAHM.

Le PAE Jacques Cœur est envisagé dans une logique urbaine d'ensemble : répondre à la pression démographique, améliorer le niveau d'équipements/services, renforcer la vocation touristique de la commune.

Plusieurs projets sont également à prendre en compte, à savoir notamment la déviation de Montagnac et la requalification du secteur de la cave coopérative.

Figure 8 – Les projets de développement inscrits au PADD du PLU



Source : Carte Elan en 2012

L'étude de faisabilité pour la création de ce PAE au sud de la future déviation de la RD 613 a été étudiée en mai 2012 par le bureau d'études Elan.

Les éléments de prospective économique pour le pôle économique de Montagnac sont :

- Lieu d'accueil et de développement d'unités artisanales et de PME/PMI notamment dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire et de la construction/BTP.
- Une fonction d'intermédiation : stockage/entreposage, conditionnement puis transport. Logistique e-commerce et petite distribution locale.
- Une filière agroalimentaire : transformation et conditionnement de produits du terroir, mise en bouteille, fabrication d'emballages, étiquetage, stockage/ transport de produits agroalimentaires.
- Un espace de valorisation des productions locales / oenotourisme.

Ce projet est totalement conditionné par la réalisation préalable de la déviation de la RD 613, notamment en termes d'accessibilité.

IV.2. Effet « commune dortoir » qui s'atténue avec le temps

Indicateurs : Nombre d'emplois sur la commune, nombre d'actifs Montagnacois travaillant sur la commune ou non

Source : Insee – Recensement de la population

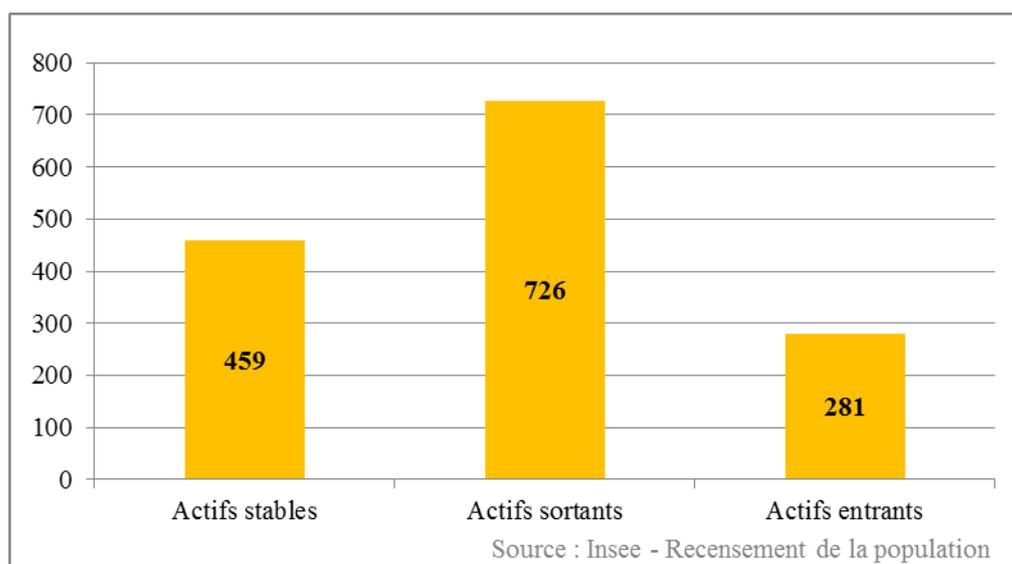
Tableau 8 – Typologie des actifs Montagnacois en fonction de leur commune d'origine et de leur lieu de travail

Période	2006		2011		Evolution 2006-2011 (%)
	Quantité	Proportion	Quantité	Proportion	
Ensemble des actifs sur Montagnac	1 377	100,0%	1 465	100,0%	6,4%
Actifs résidents à Montagnac	1 149	83,4%	1 184	80,8%	3,0%
Actifs résidents et travaillant à Montagnac (dits <i>stables</i>)	464	33,7%	459	31,3%	-1,1%
Actifs résidents à Montagnac et travaillant sur une autre commune (dits <i>sortants</i>)	685	49,7%	726	49,5%	6,0%
Actifs d'autres communes travaillant sur Montagnac (dits <i>entrants</i>)	228	16,6%	281	19,2%	23,2%

Tableau 9 – Typologie des actifs dans l’Hérault et en France en fonction de leur commune d’origine et de leur lieu de travail (en 2011)

Période	Hérault		France	
	Quantité	Proportion	Quantité	Proportion
Ensemble des actifs	468 216	100,0%	30 314 768	100,0%
Actifs résidents sur le territoire de référence	396 332	84,6%	26 693 330	88,0%
Actifs résidents et travaillant sur le territoire de référence (dits <i>stables</i>)	177 089	37,8%	-	-
Actifs résidents sur le territoire de référence et travaillant sur un autre territoire (dits <i>sortants</i>)	219 243	46,8%	-	-
Actifs d’autres territoires travaillant sur le territoire de référence (dits <i>entrants</i>)	71 884	15,3%	3 621 438	11,9%

Figure 9 – Territoire d’origine et lieu de travail des actifs Montagnacois, en 2011



D’une part, en termes d’évolution sur Montagnac entre 2006 et 2011 :

- Augmentation relativement faible des sortants = +6,0%
- Augmentation plus importante des entrants = +23,2%

Ainsi, Montagnac attire des entrants alors que la fuite des sortants ralentie.

D’autre part, en termes de proportion, Montagnac souffre toujours d’une fuite de ses actifs vers d’autres communes à hauteur de la moitié de ses actifs (49,5% contre 46,8% dans l’Hérault, en 2011).

Description du territoire :

- L'agriculture et principalement la viticulture occupent une place majeure dans l'économie locale (cave coopérative, domaines, sociétés agricoles).
- Offre diversifiée en termes de services, commerces et professions libérales et sanitaires.
- La moitié des actifs Montagnacois travaillent dans une autre commune mais Montagnac attire des actifs entrants.

Action communale :

- Projet du hameau agricole
 - ➔ Accueil d'activités agricoles (Zone Aa du PLU)
 - ➔ Délocalisation de sièges d'exploitation situés en tissu urbain
- Projet du parc d'activité Jacques Cœur en cours
 - ➔ Opportunité de renforcer le niveau d'équipements/services, l'offre d'emplois et l'identité communale.
 - ➔ Eventualité de positionner Montagnac en tant qu'hinterland, c'est-à-dire d'une zone d'influence et d'attraction économique du port de Sète, située en arrière de la côte méditerranéenne.

V. MONTAGNAC, UN POLE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

V.1. La mairie de Montagnac, au service de la sécurité de la population

❖ La police municipale assure la sécurité et le « bien vivre ensemble »

Premièrement, la PM **lutte contre les incivilités** :

- Salubrité publique : patrouilles sur le territoire communal afin de repérer les contenants ou les déchets laissés de manière anarchique sur la voie publique. La PM verbalise ces incivilités. Récemment une action conjointe avec le Service incivilité du SICTOM a permis de faire le point sur les containers présents couramment ou en permanence sur la voie publique et ramenés à leur propriétaire. Enfin, des points de rassemblement des contenants sont proposés par la PM au SICTOM afin de sécuriser la circulation.
- Stationnement : après une période de prévention, les stationnements interdits constatés non respectés, les voitures tampon restant indéfiniment au même endroit, de même que les véhicules garés sur les trottoirs au détriment de la sécurité des usagers, font l'objet soit de verbalisation, soit de mise en fourrière.

Ces deux premières missions sont les priorités actuelles de la police municipale. La population et la PM lors de ses patrouilles ont constaté un retour positif des interventions menées et donc une baisse de ces incivilités.

- Cabanisation : des habitats sauvages sont installés dans la campagne et nuisent à la qualité du paysage. Ces habitats représentent aussi un danger pour le territoire en termes de salubrité et d'hygiène (assainissement inexistant, relève des déchets non effectuée...), de risque d'incendie et d'accès difficile voire impossible des secours.
- Médiations : la PM mène de nombreuses missions de médiation entre particuliers dans un souci d'amélioration des relations de bon voisinage ou autres conflits (familiaux...).
- Affichage réglementé : des lieux d'affichage libres sont disponibles, ils sont au nombre de huit. En dehors de ces lieux, la PM peut verbaliser, de la même manière que les incivilités, tout affichage illégal.
- Vidéo surveillance : mise en service fin 2013 de 12 vidéos de surveillance sur l'ensemble de la commune. Le poste de surveillance est aménagé dans les locaux de la police municipale. Ce réseau est un outil important de la politique de sécurité de Montagnac. Le choix des emplacements des caméras répond à des besoins spécifiques, à des lieux publics fréquemment visités et dégradés notamment. Outre la sécurité des biens publics, elles assurent aussi celle des habitants et de leurs biens.
- Visites aux commerçants : durant la période des fêtes de fin d'année, la PM, en relation avec la gendarmerie, aura la mission d'attacher une attention toute particulière aux commerces de Montagnac (risques de cambriolages...). Les commerçants peuvent ainsi souligner les différentes problématiques auxquels ils sont confrontés ou qu'ils ont pu constater dans l'agglomération de Montagnac.
- Ordre et tranquillité publics : lutte contre la petite délinquance existante sur Montagnac : cambriolage, drogue, dégradation, etc.

Deuxièmement, la PM **assure la sécurité de la population** :

- Points écoles : sécurité de la traversée des enfants à la sortie des écoles.
- Voirie et signalisation routière : la PM appuie les services techniques communaux dans le domaine de la voirie et apporte ses conseils, en termes d'aménagement de barrières sur les trottoirs, de modification de la circulation pour sécuriser les piétons, d'aménagement des aires de stationnement et des places handicapées, de signalisation routière, etc.
- Intempéries et risques naturels : lutte contre les incendies (prévention et verbalisation pour le débroussaillage) et interventions en cas de dégâts suite à des intempéries (inondations, feux de forêts, etc.)

Il est projeté pour la PM :

- La **mutualisation du service vidéosurveillance** avec les communes voisines intéressées disposant également d'un PC vidéosurveillance et possible grâce au haut débit.
- L'équipement des agents **d'une mini caméra de surveillance** sur leur uniforme.

❖ Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est un document pratique à l'usage du Maire et des services municipaux sur l'organisation communale dès lors qu'interviendrait une crise en matière de Sécurité Civile.

Immédiatement opérationnel, il expose les méthodes pour gérer les situations de crise et de post-crise :

- Evaluer le sinistre et l'échelle de risque
- Déterminer la stratégie d'intervention
- Evaluer les moyens nécessaires
- Assurer les relations avec les médias
- Alerter le public
- Communiquer auprès du public (consignes de sécurité, mesures préventives)
- Assurer l'organisation de l'évacuation et s'assurer de la mise en place de logement d'urgence et de ravitaillement.

Les risques concernent les risques naturels (inondation, feu de forêt, cyclone, tremblement de terre, ...) et les risques technologiques (accident industriel, accident chimique, transport de matière dangereuse, rupture de barrage...).

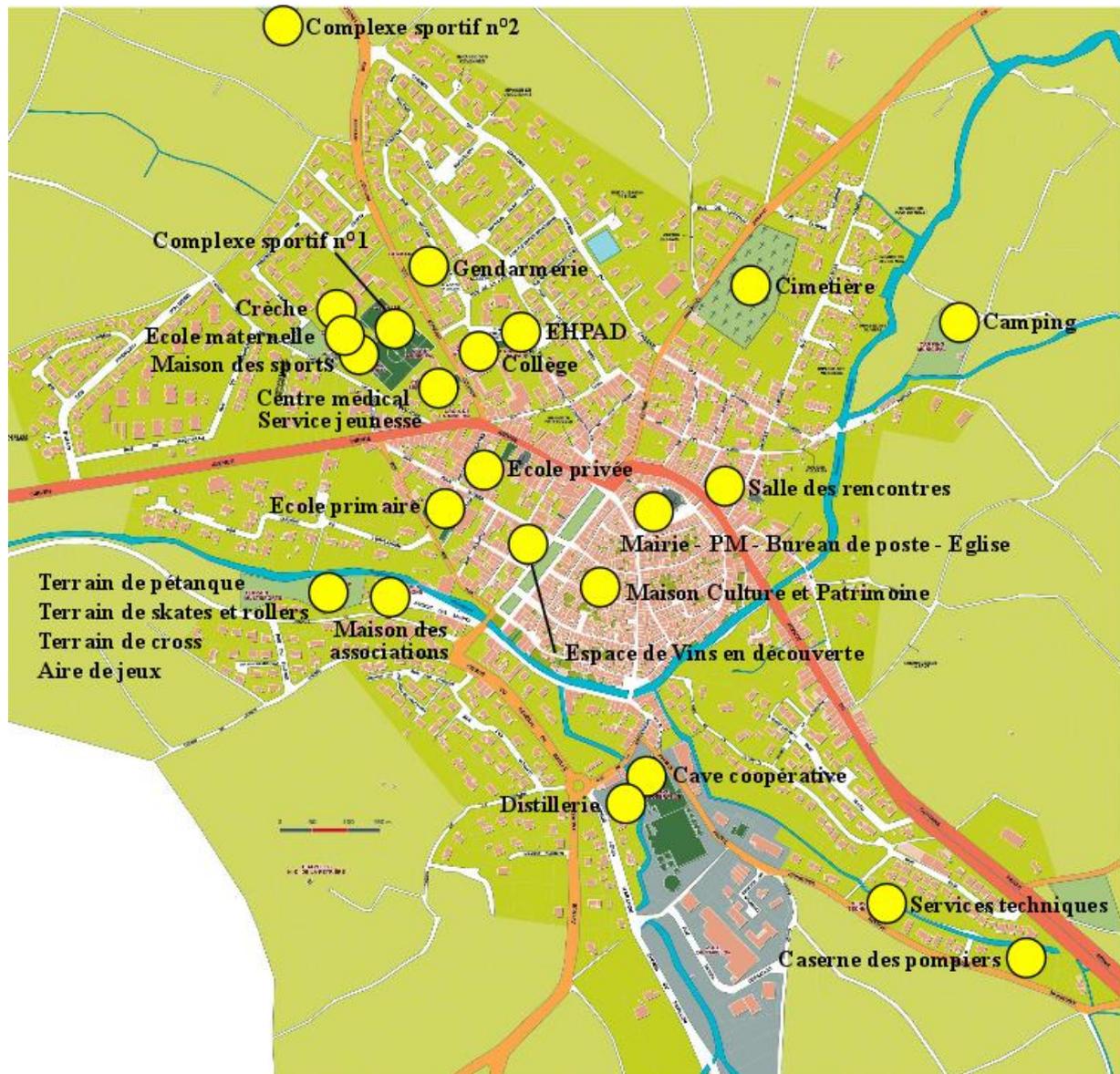
Les actions concrètes mise en place visent alors à limiter les effets du sinistre, à mettre en sécurité et à protéger les populations.

V.2. Services publics, équipements scolaires, sportifs et de loisirs

Indicateurs : Nombre et localisation des services et équipements
Source : Données mairie

❖ Une offre de services et équipements concentrée autour du centre-bourg⁹

Figure 10 – Services et équipements existants



Source : Fond de carte et données de la Mairie de Montagnac

L'offre publique en termes de services et d'équipements est variée sur la commune de Montagnac : 13 services et équipements publics, 6 équipements scolaires et parascolaires et 11 équipements sportifs et de loisirs (*seuls les équipements publics sont listés dans cette*

⁹ Annexe 2 – Activités économiques sur Montagnac

partie. Se référencer à la partie VI – Tourisme pour connaître les équipements sportifs et de loisirs proposés au site départemental de Bessilles).

❖ Projets de développement de l'offre en équipements portés par la municipalité

La commune de Montagnac a depuis 1995 anticipé son développement en améliorant un certain nombre de ses équipements :

- Restructuration, rénovation et extension de l'école maternelle Jules Ferry et de l'école primaire Pasteur avec création d'un accueil périscolaire.
- Réhabilitation programmée du Collège sur les années 2006 et 2007 (maîtrise d'œuvre : Conseil général).
- Extension de la station d'épuration communale.
- Rénovation des réseaux et protection de la ressource en eau potable.
- Création d'un centre de secours = Caserne de Pompiers Simon Rouve.
- Extension et réhabilitation du Foyer Résidence pour personnes âgées « L'Oustalet », destiné à devenir un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).
- Réaménagement de la salle polyvalente du Rex en salle des rencontres André Sambussy : chauffage, peinture, cuisines, accueil, sortie de secours aux normes, salle de rangement du matériel.
- Création de la Maison des Sports
- Transformation du stade de football en synthétique,
- Aménagement d'1 city stade, d'1 multisport et de 2 terrains de tennis.
- Création du Service Jeunesse (2002),
- Aménagement du centre de loisirs à Bessilles,
- Création du théâtre de verdure
- Installation du réseau de vidéos surveillances (2013)

❖ Projets pour les années à venir

Afin d'accroître son offre d'équipements, la municipalité projette :

- **Le réaménagement de la Maison des Associations** sur l'aile gauche du bâtiment : espace de préparation pour les apéritifs et repas, mise aux normes des WC publics pour les personnes en situation de handicap, grande salle avec cloison amovible pour pouvoir créer deux salles selon les besoins, accueil plus proche de l'entrée actuelle, entrées rendues accessibles aux personnes en situation de handicap, menuiseries préservant l'isolation et permettant des économies d'énergie.
- **La construction d'un second gymnase** au niveau du 2nd complexe sportif.
- **La construction d'un groupe scolaire** au niveau du 2nd complexe sportif également.
- **L'agrandissement et réaménagement du Service Jeunesse** dans les locaux de l'actuel centre médical qui projette de déménager.
- **L'aménagement de la Maison des Services au public** dans un bâtiment public à réhabiliter derrière la Poste. La Maison des Services au public accueillera le CCAS, les services sociaux de l'agglomération et du Conseil général, des associations caritatives (Croix Rouge, Secours Populaire, France Alzheimer, etc.)

V.3. *La vie associative et évènementielle*

❖ Avec les associations, « ça bouge bien ! »¹⁰

Avec 67 associations, Montagnac est riche des activités proposées. Elles sont diverses et pour toutes les tranches d'âges.

Une dizaine de lieux principaux sont mis à la disposition des associations pour leur permettre de mettre en place leurs activités, de se retrouver lors de leurs assemblées et/ou réunions et d'échanger :

- La Maison des associations
- La salle des rencontres André Sambussy
- Les deux salles à la distillerie, louées et rénovées par la Mairie ces dernières années. Elles accueillent les associations sportives notamment qui ont besoin de place (yoga, club forme, retraite sportive, casa España, cours de danse, chemin du Tao, stages sportifs en salle). Ces salles servent également pour certaines réunions.
- La Maison des Sports pour les clubs sportifs : le Foot, le Vélo, le Hand, etc. Ces locaux permettent aussi aux participants d'entreposer leurs matériels propres.
- Le gymnase municipal « Montclar » : Hand, Volley, Montagnac sports loisirs, école, collège, écoles des sapeurs-pompiers, animations municipales : repas du téléthon et goûter spectacle offert aux aînés de la commune.
- Le complexe sportif qui comprend 2 courts de tennis (association TCM Montagnac), 1 stade multisports (écoles, collège, ouvert également à tous les Montagnacois), 1 city stade (ouvert à tous)
- Le terrain de pétanque
- Le terrain de skate et rollers
- Le terrain de cross
- Une salle de réunion pour les associations politiques au-dessus des locaux de la Radio Locale de l'Hérault.

Par ailleurs, pour l'organisation de leurs assemblées générales ou de leurs réunions les membres de certaines associations se retrouvent dans leurs propres locaux.

❖ Evènements annuels importants sur Montagnac

Plusieurs évènements marquants sont organisés par la municipalité ou en collaboration avec les associations locales. La vie évènementielle est une dimension indispensable de la vie sociale. Elle favorise le vivre ensemble et permet à la population et aux visiteurs de découvrir les richesses locales (expositions, manifestations traditionnelles, produits du terroir...). Les grands évènements festifs associent découverte culturelle, divertissement et convivialité.

Les principales manifestations qui rythment la vie Montagnacoise tout au long de l'année sont :

1. Brumes matinales : du 7 au 10 mai, plusieurs manifestations : concert au théâtre de verdure, spectacle de poètes, animaux sur le marché, etc.

¹⁰ Annexe 2 – Activités économiques sur Montagnac

2. Arts & Loisirs – Salon des arts : du 24 avril au 3 mai, exposition de tableaux, de sculptures, etc.
3. Grains de Folie : les 6 et 7 juin. Premièrement, le samedi, des animations autour du vin sont proposées par les viticulteurs locaux sur l'esplanade. Ils présentent leurs vins, proposent une dégustation à 4€ le verre, s'associent avec les restaurateurs qui proposent du vin des domaines, et des jeux de saveurs, de casino par exemple sont proposés. Deuxièmement, le dimanche, les viticulteurs ouvrent leurs portes à la population, qui peut s'y rendre en calèche, en participant à une randonnée ou par ses propres moyens. Certains domaines organisent des manifestations telles qu'un pique-nique, des repas campagnard, des concerts de jazz.
4. Fête de la musique : 20 juin, des groupes de jazz se produisent sur l'esplanade.
5. Foulées d'art et de nature : 21 juin, Courses sportives sur le sentier « Terroir d'art et de nature » proposées par la cave coopérative (course pédestre, course VTT, marche nordique ou marche commentée).
6. Fête populaire occitane – Feu de la Saint Jean : 28 juin, fête autour des animaux totémiques de Montagnac et des villages voisins invités, et animations proposées par les associations locales.
7. Folle nuit du vin : 10 juillet, après-midi visite et dégustation commentées à la cave coopérative, balade commentée dans les vignobles, journée promotionnelle de 20% sur tous les vins de la coopérative et soirée apéritif et repas animés par l'orchestre Paul Selmer.
8. 13 juillet : Embrasement (feu d'artifice et jeux de lumières) à l'église et bal dansant.
9. Les Nocturnes : De mi-juillet à mi-août tous les mardis soirs, les associations Soleil Ados et l'école de Karaté vont organiser un marché gourmand avec des animations musicales.
10. 15 août : L'orchestre Paul Selmer vient sur la commune et un grand bal est organisé.
11. Foire du village : 29 août, venue d'artisans de chapeaux et de feutres, en mémoire des foires d'antan, exposition au Musée, animations musicales.
12. Fête des associations : 5 septembre, présentation des activités associatives, démonstrations de certaines activités.
13. Fête du patrimoine : découverte des lieux insolites à l'intérieur et à l'extérieur du village, visite commentée et visite théâtralisée.
14. Fête du vin nouveau : A la cave coopérative, bilan de la vendange et de la récolte de l'année, dégustation et apéritif, animations (expositions, groupes musicaux).
15. Nuit du Téléthon : 1^{er} week-end de décembre, repas spectacle au profit du Téléthon, animé par Paul Selmer.

16. Gouter des aînés : 8 décembre, goûter offert par la municipalité aux personnes de plus de 60 ans avec un grand spectacle de danse.

17. Marché de Noël : 13 décembre, exposants, animations pour les enfants, danse de l'animal totémique, présence du Père Noël sur son traineau, spectacle dansant déambulante.

La municipalité est attachée à créer du lien social entre ses habitants et à ce titre elle a signé une convention de partenariat avec plusieurs associations, comme par exemple :

- Avec Soleil Ados et Karaté Club : évènements festifs, bals, soirées à thèmes, fêtes d'anniversaire, etc.
- Avec Age Vermeil : association pour les séniors qui propose des activités au quotidien (loto, jeux de sociétés, ateliers mémoires, gymnastique, semaine bleue...)

A RETENIR Montagnac, pôle de proximité

Description du territoire :

- Offre de services, équipements scolaires et équipements sportifs et de loisirs variés, concentrés au centre-bourg.
- 67 associations et de nombreuses activités proposées pour toutes les tranches d'âges.

Actions communales :

- Plan communal de sauvegarde assurant la sécurité civile en cas de risque naturel ou technologique
- La police municipale au service des Montagnacois et du village :
 - ➔ Informe, conseille et sanctionne les habitants : vivre avec la population
 - ➔ Assure la sécurité de la population : traversée des enfants à la sortie de l'école, circulation piétonne et routière, risques naturels...
 - ➔ Assure une surveillance continue lors des patrouilles par ilotage dans les quartiers, à pied, en VTT ou en voiture.
 - ➔ Lutte contre les incivilités : stationnements et déchets anarchiques, cabanisation, conflits familiaux et de voisinage, affichage illégal, délinquance...
- Projet de développement des services et de l'offre en équipements publics :
 - ➔ Equipements de la PM : vidéo surveillance mutualisée avec les communes voisines et mini vidéosurveillance sur l'uniforme des agents
 - ➔ Réaménagement de la Maison des Associations
 - ➔ Construction d'un 2nd gymnase
 - ➔ Construction d'un nouveau groupe scolaire
 - ➔ Agrandissement du service jeunesse
 - ➔ Aménagement de la Maison des Services au public derrière la poste
- Une quinzaine d'évènements principaux marquent la vie Montagnacoise et rassemblent les habitants et visiteurs pour des moments conviviaux et festifs.
- Une municipalité engagée et partenaire d'associations pour créer du lien social.

VI. TOURISME

D'après le SCOT Biterrois une nouvelle population touristique investit le territoire et aspire à une forme de tourisme plus diversifiée, en phase avec l'environnement et la vie locale. Ce « tourisme vert » est plus axé sur la découverte de la culture et de l'histoire locale, la découverte du patrimoine bâti et architectural, la découverte du patrimoine environnemental notamment par le biais de randonnées VTT, pédestres ou équestres... Ce tourisme met également en avant l'art de vivre local : œnotourisme avec les visites de domaines viticoles, dégustation et découverte de produits du terroir, et la découverte de l'artisanat local.

Montagnac présente des qualités paysagères et patrimoniales, assure des équipements de loisirs et d'hébergements, des services et des animations variés qui sont à valoriser par le développement d'un tourisme actif.

VI.1. Séjourner à Montagnac

❖ Offre d'hébergements diversifiée

Les touristes souhaitant séjourner à Montagnac ont la possibilité de choisir parmi une offre d'hébergements diversifiée :

- Hôtel restaurant Les Rocailles
- Chambres d'hôtes ou gîtes
- Confort et décoration classiques ou de haut de gammes
- Hébergements récents ou anciennes maisons de maître
- Dans le centre-bourg ou au cœur d'un domaine viticole
- Avec un extérieur, jardin, piscine, barbecue, etc.
- Services et vente de produits du terroir, dégustations autour du vin du Languedoc, petits déjeuners.
- Vues panoramiques pour les hébergements installés sur les hauteurs du territoire

D'après le recensement de la municipalité, la commune dispose de :

- 12 chambres à l'hôtel restaurant Les Rocailles
- 34 chambres et tables d'hôtes
- 40 hébergements / gîtes meublés
- 1 camping municipal de 56 emplacements délimités par des haies pour accueillir des tentes et caravanes
- Hébergements au VVF du parc départemental de Bessilles : 20 mobil homes, 63 appartements et 20 bungalows

❖ **Projets d'extension de l'activité et de l'hébergement touristique portés par des particuliers**

- Le Château les Sacristains est un site d'hébergement (appartements avec petits jardins individuels), de restauration gastronomique, de réception d'évènement, de loisirs et de détente (grande piscine, parc de jeux pour enfants, boulodrome, terrains de tennis, terrains de golf) de haut standing. Le projet déposé concerne l'extension de l'offre existante avec l'agrandissement de l'hébergement et la construction de suites.



Source : Château les Sacristains

- Le Domaine de l'Hortevieille peut héberger les familles ou groupes d'amis à la recherche de tranquillité. Il possède aussi une piscine, un barbecue, et un court de tennis. Le projet de la déviation de la RD 613 et la future création de la zone d'activité économique Jacques Cœur incite les propriétaires à envisager une réorientation de leur activité.



Source : Domaine de l'Hortevieille



Source : Mas de Thau

- Le Mas de Thau est un complexe situé au milieu des vignes, des champs d'oliviers, face à la mer et à l'étang de Thau. Il met à disposition 4 gîtes de haut standing et des activités sportives, piscine, espace bien-être, jeux de pétanque, etc. Le projet est d'aménager de nouveaux hébergements.

- L'Hôtel Restaurant Les Rocailles est classé deux étoiles. Les propriétaires souhaitent installer une douzaine gîtes sur la zone en prolongement de l'hôtel pour augmenter la capacité d'accueil avec 24 personnes supplémentaires.



Source : Hôtel Restaurant Les Rocailles

VI.2. Label « station verte » avec 2 pôles touristiques phares

Montagnac présente des richesses patrimoniales et naturelles et a ainsi obtenu le label « Station Verte de Vacances ». La municipalité soutient plusieurs projets autour de deux pôles majeurs :

- à l'Est, la base de loisirs de Bessilles,
- au Nord, le Château de Lavagnac qui fait l'objet d'un projet de développement et d'aménagement touristique.

❖ La base de loisirs de Bessilles¹¹

Le département de l'Hérault est propriétaire du parc de Bessilles, soit un site de 35 hectares. Cet espace est dédié aux sports et loisirs de pleine nature.

Le Conseil général mène une politique de développement durable sur le site de Bessilles afin de sensibiliser les dizaines de milliers de personnes qui le fréquentent, à travers la production d'énergies renouvelables, le tri des déchets, l'économie d'eau et la restauration de la biodiversité.

Equipements de loisirs dans le parc départemental	<p>ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none">- A l'entrée du site, un bureau d'accueil permet au public de recueillir des informations- Panneaux d'interprétation sur la gestion écologique mise en place sur le parc <p>PISCINE</p> <ul style="list-style-type: none">- Piscine ouverte en saison estivale (de mai à aout). En travaux. <p>SPORTS ET JEUX</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 terrain multisports- 2 terrains de tennis- 1 mini-golf- 1 terrain de pétanque- 1 aire de jeux pour enfants- 1 fronton <p>ESPACE DETENTE</p> <ul style="list-style-type: none">- Aire de pique-nique et barbecues à l'ombre de pins centenaires- Théâtre de verdure- Sanitaires
--	---

¹¹ Annexe 3 – Photos sur le site de Bessilles

	<p>UN SITE VTT-FFC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bessilles est le point de départ de 240 kilomètres de circuits VTT balisés et labellisés Fédération Française de Cyclisme (FFC)
Equipements à deux pas du parc départemental	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours acrobatique en forêt (géré et exploité par la société Forêt d'Acrobates) - Espace de paintball (géré et exploité par la société Couleurs de Paintball) - Village Vacances Familles (VVF) composé de 400 lits - Auberge
Projets	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation et extension en cours du VVF de Bessilles. - Rénovation de la piscine.

Le VVF est présent dans le parc départemental de Bessilles depuis son ouverture. Le Village est nommé « les vignes de Montagnac ». En 2013, la commune de Montagnac a vendu à l'association VVF les terrains qui jusqu'à présent étaient mis à sa disposition.

Des travaux de réhabilitation et d'extension ont démarré en 2013 et devraient se terminer pour la haute saison 2015. Ils concernent :

- Rénovation d'hébergements existants et construction de nouveaux hébergements portant la capacité actuelle de 342 lits à plus de 700 lits. Les hébergements seront respectueux de l'environnement.
- Création d'une salle d'animation, d'un espace snacking restaurant et réorganisation des espaces et fonctions (bar, lieux de convivialité, reprise des équipements, mises aux normes, décoration).
- A l'extérieur, création d'un espace piscine détente et traitement des espaces extérieurs (parkings, clôtures, éclairage extérieur, amélioration du paysage...). L'implantation paysagère sera réfléchi et respectueuse de l'environnement.
- Organisation d'animations sportives et de découverte du terroir proposées aux vacanciers.

Le VVF permet de créer de l'emploi en saison notamment et d'avoir des retombées économiques directes pour l'association VVF et indirectes pour la commune de Montagnac avec les diverses dépenses des clients.

Par ailleurs, la commune reste propriétaire d'un certain nombre de parcelles dans le parc départemental de Bessilles. Les principales se situent au niveau de l'ancien terrain de football et sur un autre espace aussi important à proximité du plan d'eau et de la piscine.

Figure 11 – Plan du parc départemental de Bessilles



Source : Photo Mairie de Montagnac, le 11.11.2014

Le parc départemental de Bessilles propose 35 hectares d'espaces verts dans une pinède aménagée pour vos loisirs et votre détente tout au long de l'année.
Au bureau d'accueil, vous trouverez aide et conseil pour l'organisation de votre journée sur le site.

PISCINE (Du 1er mai au 31 août)

Adulte	Ticket demi-journée	2.50 €
	Carnet (10) demi-journée	20.00 €
Enfant (3-14 ans)	Ticket demi-journée	1.50 €
	Carnet (10) demi-journée	10.00 €
Visiteur		1.00 €
Scolaires et associatifs		1.40 €
Enfant de moins de 3 ans (accompagné d'un adulte payant)		Gratuit

MINI GOLF (ouvert toute l'année)

Adulte	3.00 €
Enfant	2.30 €
Scolaires et Associatifs	1.00 €

TENNIS (ouvert toute l'année)

Tout public	3.80 € l'heure
Scolaires et Associatifs	3.00 € l'heure

1 - Parking
2 - Location VTT 04 67 24 07 26 (Groupes uniquement sur réservation)
3 - Brasserie 04 67 89 74 20
4 - Tennis et multisport
5 - Piscine 04 67 24 07 25
6 - Minigolf et jeux d'enfants
7 - Théâtre de verdure
8 - Plan d'eau d'agrément
9 - Parcours aérien dans les arbres 06 07 13 43 80
10 - Auberge 04 67 24 75 75
11 - Aire de pique-nique
12 - Sanitaire
13 - Tri sélectif
14 - Village vacances 04 67 24 07 28
15 - Parcours Paint-ball 06 36 70 15 50

❖ Le projet touristique au domaine de Lavagnac¹²

Le Château de Lavagnac a été construit au début du XVII^{ème} siècle. Molière, Jean-Jacques Rousseau, le prince de Conti ou encore Emmanuel d'Alzon sont autant de personnalités qui se sont rendus au Château de Lavagnac. De nombreux propriétaires se sont succédés.

Avec le développement de la vigne, une cave et du matériel agricole ont été aménagés dans les dépendances et des logements pour les ouvriers ont été construits. Toutefois, d'après André NOS, « la crise viticole du XX^{ème} siècle n'a souvent pas permis aux propriétaires d'assumer les lourdes dépenses de l'entretien du château. [...] En 1987, Lavagnac est vendu [à une société japonaise]. Au cours de cette période japonaise, une partie du bâtiment et les extérieurs ont pris un aspect négligé et sauvage. »¹³

Le nouvel acquéreur est un acteur immobilier : le « Groupe France Pierre ». Il a repris le Domaine du Château de Lavagnac et son parc de 184 hectares en 2013. Son ambition : faire de ce site exceptionnel et chargé d'histoire un complexe de luxe, dans le respect de son patrimoine architectural, naturel et viticole. Le groupe a également fait appel à deux architectes, Pascale Malet-Seeli et Didier Clarisse, pour assurer l'alliance entre design contemporain, confort et développement durable.

Ce projet est soutenu par la commune de Montagnac depuis de nombreuses années.

Il prévoit :

- La réhabilitation du Château en hôtel 5 étoiles
- La construction de villas et appartements. Leur construction vise à protéger la nature environnante et repose sur l'utilisation de matériaux naturels régionaux tels que le chêne, le marbre de Caunes et la pierre à chaux. Elle répond également aux normes BBC Effinergie.
- La construction d'un country-club résidence bénéficiant d'une surveillance 24h/24h et proposant de nombreux autres services haut de gamme : conciergerie, services domestiques, maintenance et réseau intranet.
- L'aménagement d'un golf. Le centre d'entraînement sera encadré par ses vignes. Il proposera des conditions de jeu de grande qualité, conformes à celle du 18 trous. Son tracé offrira des vues spectaculaires sur le Château ainsi que sur les vignobles. Il permettra également aux joueurs de faire corps avec la nature, en serpentant entre les bois classés et des plans d'eau. La préservation de l'environnement naturel est une des priorités. Il sera économe en eau et ne seront utilisés que de la terre végétale et des engrais organiques.



¹² Annexe 4 – Photos au domaine de Lavagnac

¹³ André NOS, 2007, *Le château de Lavagnac et ses habitants*, édition Les amis de Montagnac, 84 pages.

- L'offre d'activités sportives et de bien-être. Un spa proposera une vaste piscine, salle de fitness, salles de massage, etc. Tennis, balades à cheval, parcours de remise en forme seront aussi autant d'activités de remis en forme disponibles.

De son côté, la CAHM souhaite anticiper la demande et les besoins des 1 300 personnes sensées arriver au domaine de Lavagnac. La question est de savoir qu'est-ce qui peut leur être proposé en termes d'activités et de loisirs. L'objectif est de leur offrir des produits basés sur l'art de vivre. Par exemple :

- Déguster des huitres et du vin sur une barcasse sur l'Étang de Thau,
- Déguster des huitres et du vin sur un promontoire de Montagnac avec une vue panoramique sur l'étang de Thau et avec un fond musical.

VI.3. Activités liées au tourisme vert

❖ Les sentiers de randonnée¹⁴

La construction d'un Schéma de la randonnée est en projet en cours de réalisation par la CAHM et l'Office du tourisme intercommunal à Pézenas.

Ils ont fait le constat que les sentiers de randonnée aujourd'hui proposés par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) laissent les randonneurs se promener de manière passive.

Ainsi, l'objectif de la CAHM est de densifier et d'améliorer l'offre existante. La CAHM souhaiterait que la randonnée devienne une façon de découvrir le territoire, de comprendre comment il s'organise, de susciter l'émotion, de rencontrer les acteurs et producteurs locaux. Le but est que les randonneurs apprennent le territoire, les milieux et l'environnement dans lequel ils se promènent.

Les moyens envisagés et les pistes de réflexion sont :

- La signalétique, seulement les charges sont lourdes en termes d'achat et d'entretien des panneaux,
- La communication papier, seulement les informations sont limitées,
- L'outil numérique avec une application géo localisée donnant une alerte aux randonneurs lorsqu'une richesse patrimoniale ou naturelle est à signaler. Ils pourront avoir accès à de l'information, des vidéos, de la cartographie, etc. L'information communiquée sera maîtrisée. Ce projet se concrétisera grâce à un partenariat entre la CAHM et l'office du tourisme de Pézenas.

De plus, la cave coopérative propose le circuit « Terroir d'art et de nature », accessible autant à pied qu'à vélo ou encore à cheval, et qui permet de découvrir une série de grandes pierres sculptées par des artistes héraultais.

Les domaines Saint Hilaire, Savary de Beauregard et La Croix Gratiot proposent le sentier « Au gré du Vin », longeant vignes, cultures, rivières, haies naturelles, murs de pierres sèches et œuvres d'artistes contemporains.

Enfin, le sentier « Vignes et Collines », sur la commune de Montagnac, a été réalisé et est réhabilité tous les ans dans le cadre des chantiers jeunes durant l'été.

¹⁴ Annexe 5 – Photos sur les sentiers de randonnée

❖ Les circuits VTT

La CAHM assure la promotion des circuits VTT situés sur l'ensemble de ses 19 communes, leur entretien, et leur gestion, en partenariat avec le Conseil général de l'Hérault et le foyer rural d'Aumes.

21 circuits sont accessibles aux vététistes sur l'espace baptisé « Hérault-Canal du Midi-Méditerranée ». Il s'agit d'une extension du site de Bessilles.

Avec 4 points de départ, dont un sur Montagnac au parc départemental de Bessilles, l'espace « Hérault-Canal du Midi-Méditerranée » offre 500 kilomètres de circuits balisés avec des dénivelés jusqu'à 430 mètres. Ces circuits proposent une gamme de parcours divers – allant de 6 km (« les coteaux de Bessilles » au départ de Montagnac) à 49 km (« boucle des évêques » au départ de Vias) – pour découvrir toute une variété de paysages entre plaine côtière, vignes, coteaux et garrigues. Ils permettent d'aller à Pézenas, classé pays d'art et d'histoire ou encore de rejoindre le Canal du midi, de découvrir la ville d'Agde traversée par le fleuve Hérault qui se laisse glisser vers la Méditerranée. Ces chemins de VTT empruntent autant des voies communales que des voies privées.

Le site est labélisé Fédération Française de Cyclisme (FFC) et ainsi bénéficie d'un balisage particulier, d'une communication sur les circuits au niveau national et d'une offre de qualité. Un contrôle est passé tous les ans pour renouveler le label. La 1^{ère} convention FFC remonte à 2012.

Sur Montagnac la CAHM a réalisé une liaison entre Bessilles et Mèze. Ensuite, étant donné que le réseau était déjà existant autour de Bessilles, la priorité de la CAHM s'est portée sur le maillage du reste du territoire.

Du Nord au Sud, autour du fleuve Hérault, d'Est en Ouest entre le Canal du Midi et la mer Méditerranée, les 21 circuits proposés offrent des parcours avec tous les niveaux de difficulté possibles : très facile (1 circuit vert), facile (12 circuits bleus), moyennement difficile (7 circuits rouges) et difficile (1 circuit noir).

En termes de compétences, la CAHM est maître d'ouvrage des circuits VTT. Elle a passé des conventions de fonctionnement avec des partenaires (clubs, associations) qui se chargent de la reconnaissance des circuits, du balisage et de l'entretien de la végétation. Ensuite, les circuits sont entretenus par le service des espaces ruraux de la CAHM.

GUIDE DES ITINÉRAIRES Espace VTT FFC **138**

HÉRAULT
CANAL DU MIDI
MÉDITERRANÉE
21 circuits VTT / 500km balisés

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LES SITES VTT FFC

Département Hérault

HÉRAULT
CANAL DU MIDI
MÉDITERRANÉE
Espace VTT FFC
21 circuits VTT
500km balisés

Code du Vétéliste

Les recommandations pour les circuits VTT

UN PROBLÈME CONSTATÉ SUR LES CIRCUITS VTT ? VOUS POUVEZ LAISSER UN MESSAGE SUR LA BOÎTE VOCALE DU 0805 708 819 (appel gratuit)

Secteur Montagnac

Circuit 3 25 km - 280m de dénivelé

Circuit 4 25 km - 210m de dénivelé

St-Pons de Mauchiens
Belvédère de St-Pons de Mauchiens
Centre Historique

Montagnac
Domaine de la Grangette

Circuit 5 40 km - 380m de dénivelé

Castelnau-de-Guers
Via Domitia • Centre historique
Château • Église
Belvédère de l'Ermitage St-Antoine

Pézenas
Domaine St-Martin de Graves

Aumes
Cimetière Vieux
Belvédère d'Aumes

Montagnac
Belvédère de Notre-Dame de la Peyrière
Centre historique

Le Velo Tout Terrain
comme on veut! mais...

- Évitez la cueillette sa
- Ne troublez pas la tr
- Gardez vos identités,
- Pour votre sécurité, p
- Soyez bien assurés, p

Parc départemental de Bessilles

Source : CAHM

VI.4. Découverte du patrimoine culturel et historique

❖ Les richesses patrimoniales bâties

1. La commune de Montagnac présente en effet des richesses patrimoniales bâties¹⁵ intéressantes et nombreuses qui lui donnent une réelle identité et un attrait touristique :
 - le patrimoine culturel (Eglise Saint André, Notre Dame de la Peyrière ...),
 - le patrimoine culturel (Musée du patrimoine, Hôtels particuliers, Remparts, ...).

Le PLU de Montagnac liste les monuments historiques classés ou inscrits, faisant l'objet d'une conservation patrimoniale spécifique :

- Château de Lavagnac
- Eglise Saint André et son orgue
- Immeuble dit « Ancien Hôtel des Comtes de Brignac »
- Pont Vieux
- Voie Domitienne
- Chapelle des Pénitents / Ancienne Chapelle du Couvent des Augustins
- Oppidum du Pioch Balat sur la commune d'Aumes

Projets sur le patrimoine bâti de la municipalité :

- Réparation des ponts ruraux en pierre (2010)
 - Restauration du lavoir et de la place de la rue Tour Constance (1^{er} semestre 2015)
 - Rénovation de l'Eglise Saint André : La municipalité et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du Languedoc-Roussillon ont lancé une étude préalable à la rénovation de l'Eglise Saint André, monument emblématique du village. Cette étude a permis de dégager les priorités d'interventions en plusieurs phases (intervention sur le clocher, le clos et le couvert, stabilisation d'éléments isolés qui deviennent dangereux...). Les travaux de rénovation vont ainsi permettre de préserver ce patrimoine.
 - Restauration de la fontaine du Griffon
 - Aménagement du Théâtre de Verdure
2. Le territoire de Montagnac compte également **40 sites archéologiques**. D'après André Nos, « comprendre la vie des gens qui ont vécu avant nous dans le même environnement, c'est aussi mesurer les leçons de l'histoire, respecter la dimension historique du cadre de vie pour mieux préparer demain. Dans un site comme Montagnac, où le vieux village s'inscrit encore pour une bonne partie dans les limites du rempart médiéval, où la plupart des maisons conservent encore leurs murs de pierre du XVI^{ème} siècle, voire du XIV^{ème} siècle dans quelques cas, comment rester indifférent au poids du passé ? »

Ainsi, il est très important de pouvoir disposer de données archéologiques pour disposer d'éléments sur l'évolution de Montagnac. « Le village médiéval s'est développé selon un plan radioconcentrique, à partir d'un centre constitué par le clocher de l'église gothique ou ses environs immédiats. [Aussi,] le mobilier recueilli contient un certain nombre d'éléments résiduels de l'Antiquité tardive, qui confirment l'existence d'un habitat gallo-romain dans ce secteur. »¹⁶

¹⁵ Annexe 6 – Patrimoine communal

¹⁶ André NOS, 1991, *Montagnac 6000 ans d'histoire*, édition Les amis de Montagnac, 336 pages.

Les sites archéologiques sont principalement des vestiges de ferme de l'époque romaine et des sites médiévaux. De nombreuses pièces ont été découvertes et extraites lors des campagnes de prospections archéologiques, ou lors de travaux (de construction, agricoles). En 2015, des fouilles archéologiques devraient être organisées dans le cadre, d'une part, du projet de développement de la ZAC « Montagnac Avenir », et d'autre part, du projet de déviation de la RD 613.

« Montagnac s'est aujourd'hui dotée d'une Maison du Patrimoine qui s'efforce de mettre en valeur les témoins préservés du passé local ; ses visiteurs, touristes, scolaires, découvrent après les habitants la richesse historique et archéologique d'un terroir qui leur est familier. »

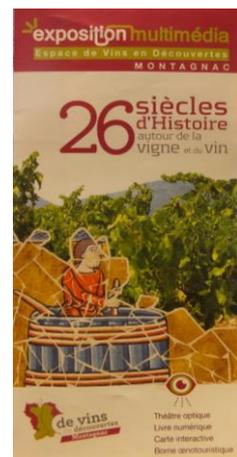
3. Une quinzaine de **croix et calvaires** font partie intégrante du patrimoine de la commune et du paysage, puisqu'elles sont le témoin de la ferveur religieuse et servaient de balisage des domaines et de marquages des chemins.
4. Enfin, dans le cadre du projet « Terroirs d'art et de nature », **14 statues** ont été installées en 2009 aux abords de parcelles de vignes sur la commune de Montagnac. Ce projet a été porté par la cave coopérative de Montagnac.

❖ **Le monde du vin**

Premièrement, les personnes intéressées par le monde du vin peuvent venir **découvrir l'espace de Vins en Découvertes à Montagnac**. Ce point d'information touristique se trouve autour de l'Esplanade de Montagnac. C'est un espace d'interprétation dédié à l'histoire de la vigne et du vin sur le territoire des 19 communes de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

La municipalité souhaite redynamiser l'espace Vins en découverte en terme à la fois d'accueil du public et de projets oenotouristiques proposés.

Deuxièmement, il est possible de **déguster les vins dans les nombreux domaines viticoles** situés sur de magnifiques paysages de coteaux. Sur Montagnac, il existe la **Cave Coopérative « Les Vignerons de Montagnac »** et **15 domaines viticoles**. Leurs coordonnées sont précisées dans la carte oenotouristique de vins en découvertes Cap d'Agde – Pézenas.



Outre l'activité viticole la majorité des domaines développent aujourd'hui des hébergements touristiques.

De plus, il est à noter que les Domaines Paul Mas sont les « ambassadeurs du Luxe Rural », dont les vignobles sont situés dans les meilleurs crus du Languedoc et qui offrent un restaurant de haut de gamme.

Enfin, le domaine La Croix Gratiot et le domaine Villa Noria ont respectivement le projet d'agrandir leur activité viticole et de construire un nouveau chai. Une modification du PLU a été adoptée par la municipalité afin de permettre la réalisation de ces constructions.

Troisièmement, des **projets de valorisation de l'oenotourisme** sur l'agglomération et Montagnac sont en cours de réflexion et d'élaboration par la CAHM et l'office du tourisme :

- L'organisation annuelle d'un événement nommé « **l'Incroyable pique-nique** ». L'objectif est d'amener les touristes à découvrir le territoire tout en s'arrêtant déguster et acheter du vin dans les domaines viticoles. Plusieurs domaines sur le territoire

intercommunal vont proposer un « pique-nique » et une dégustation de leurs vins. C'est un moyen pour les producteurs de faire de la communication et de trouver une nouvelle clientèle pour de la vente directe. Le premier « Incroyable pique-nique » a lieu le 13 juin 2015 et il sera reconduit chaque année.

- La mise en place d'un évènement associant :
 - découverte du patrimoine dans le centre bourg de Montagnac,
 - dégustation des vins locaux et des produits du terroir, rencontre avec les viticulteurs et les producteurs,
 - découverte des œuvres d'un artisan, d'une exposition, rencontre avec un comédien, etc.

Les dégustations et la rencontre avec les acteurs locaux se passeraient dans les hôtels particuliers au centre du village.

Ce projet est en cours de réflexion, il est donc amené à évoluer.

Figure 12 – Les 15 domaines viticoles sur la commune de Montagnac



Source : Carte oenotouristique de la CAHM

VI.5. Autres activités de loisirs

Chasse : La commune de Montagnac possède trois réserves de chasse, celle des Tannes-Mas des Micocouliers d'une superficie de 80 ha, celle de Bessilles d'une surface de 35 ha et celle de Bois du Mas de l'Italian.

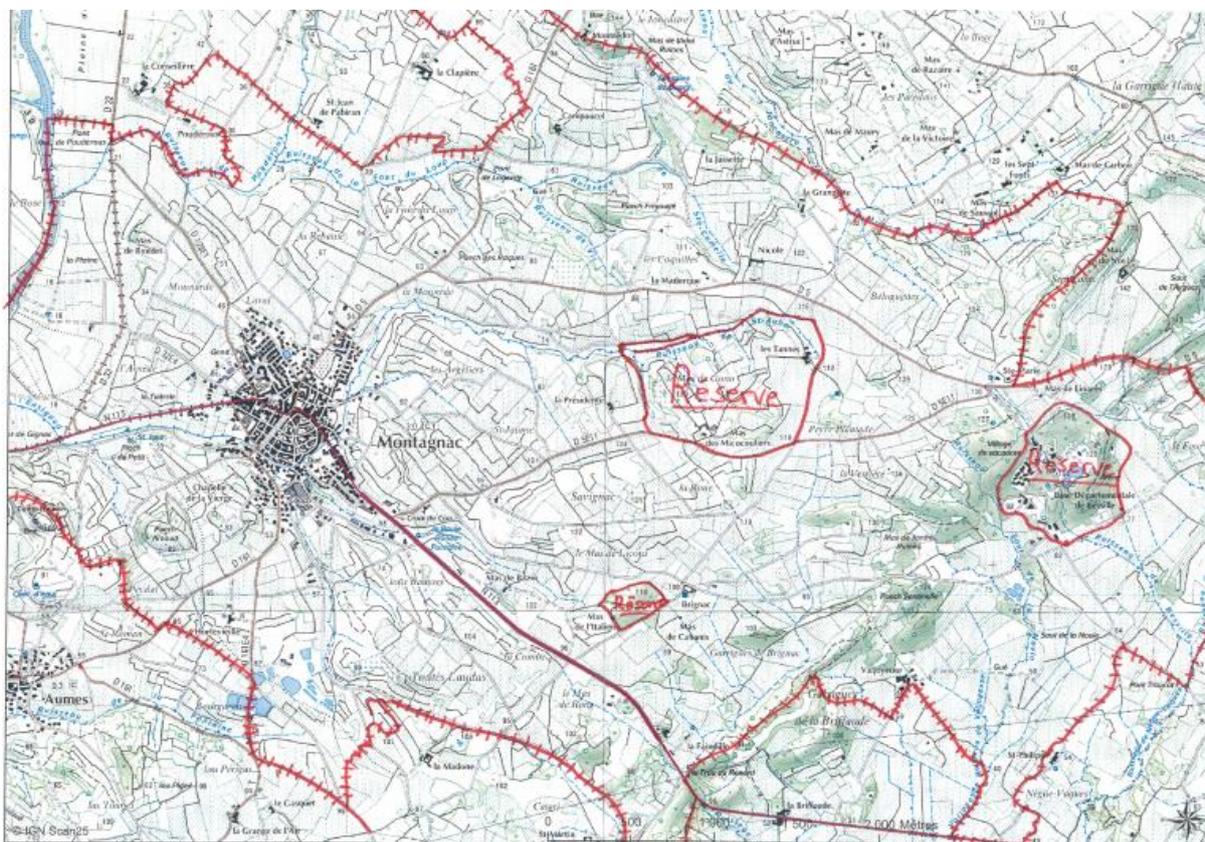
Le Syndicat des Chasseurs et Propriétaires compte 150 adhérents au total.

La diversité des paysages fait que bon nombre d'espèces « gibier » y sont présentes :

- ❖ Grand gibier : le sanglier est omniprésent et le chevreuil s'installe progressivement depuis quelques années
- ❖ Les oiseaux migrateurs : toutes les grives, les palombes, tourterelles, la bécasse des bois
- ❖ Le gibier d'eau : grâce en partie au fleuve Hérault et à un chapelet des zones humides
- ❖ Le petit gibier sédentaire de plaine : lièvre, lapin, perdrix rouge et faisane.

Le sanglier et le chevreuil se chassent exclusivement en battue organisée par une équipe de 40 chasseurs adhérent au Syndicat que l'on appelle « Diane ».

Figure 13 – Territoire de chasse communal, ses limites et ses réserves



Source : CAHM – Service Environnement

Pêche : Les espèces essentiellement pêchées sur Montagnac sont : perche, brochet, ablettes, gardon, rotengle, black-bass, silure et carpe commune. Pour pêcher dans l'Hérault les pêcheurs peuvent se rendre aux lieux dits le « Roch », la « Plagette ». Les embouchures de l'Ensigaud et du Poudérous sont également des postes de pêche prisés en particulier lors des pointes d'eau où les poissons cherchent les eaux calmes.

Equitation : Deux centres équestres ont installé leur activité sur la commune de Montagnac :

- La ferme équestre « Les Béluguettes » propose diverses prestations de loisirs pour les touristes, comme des balades, des randonnées et accueil de groupes.
- Les Ecuries du Golfe – Pico Talen assure la pension pour chevaux, la valorisation du cheval et l'enseignement.

Montagnac présente donc des richesses locales et une offre touristique développée. La commune se trouve sur la liaison Pézenas – Etang de Thau. Seulement, en traversant le village, les visiteurs ne sont pas forcément invités à la découverte et se retrouvent surtout confrontés aux feux tricolores de la RD 613. L'objectif est donc de valoriser et mettre en avant les richesses du territoire de Montagnac afin qu'elle devienne une étape où les visiteurs aient des raisons de venir découvrir, manger et dormir.

A RETENIR → Tourisme

Description du territoire :

- **Hébergements diversifiés** : hôtel restaurant, chambres et tables d'hôtes, gîtes, camping municipal, VVF au parc départemental de Bessilles.
- **2 pôles touristiques majeurs** :
 - Bessilles : parc dédié aux sports et loisirs de pleine nature (piscine, tennis, terrains multi-sports, minigolf, aire de pique-nique, parcours acrobranche, espace paintball, circuits VTT...)
 - Lavagnac : domaine en cours de réhabilitation et de construction (villas, country-club résidence, golf, activités sportives et de bien-être)
- ➔ Deux types de touristes et donc de clientèle à recevoir et à satisfaire sur la commune : tourisme familiale à Bessilles, tourisme de haut standing à Lavagnac
- **Tourisme vert** :
 - Sentiers de randonnées balisés « Vignes et Collines » et « Terroir d'Art et de Nature »
 - Circuits VTT autour de Bessilles et accès des vététistes à 21 circuits sur le territoire intercommunal de la CAHM
- **Patrimoine bâti riche** : monuments historiques inscrits ou classés, sites archéologiques, croix et calvaires, statues modernes.
- **Oenotourisme** :
 - Un point d'information touristique : espace de Vins en Découverte
 - Cave coopérative et 15 domaines viticoles
- **Activités de loisirs** : chasse, pêche et équitation
- **L'offre touristique locale est à valoriser**

Actions locales :

- **Réaménagement des pôles touristiques de Bessilles et de Lavagnac**
- **Tourisme vert :**
 - ➔ Réhabilitation du sentier « Vignes et Collines » par les jeunes Montagnacois, chaque année
 - ➔ Développement et valorisation des sentiers de randonnées et des circuits VTT par la CAHM et l'office du tourisme à Pézenas
- **Patrimoine :**
 - ➔ Rénovation de l'Eglise Saint André
 - ➔ Restauration du lavoir et de la place
- **Viticulture :**
 - ➔ Révision et modification du PLU afin de permettre la réalisation de projets d'agrandissement de l'activité oenotouristique et viticole de 4 domaines : hébergements et construction de chais.
- **Oenotourisme :**
 - ➔ Réflexion et mise en place d'évènements : l'Incroyable pique-nique et valorisation du patrimoine et des produits locaux (partenariat entre viticulteurs, producteurs locaux, artisans et hébergeurs)
 - ➔ Redynamisation de l'espace Vins en Découverte en termes d'accueil du public et de projets mis en œuvre.

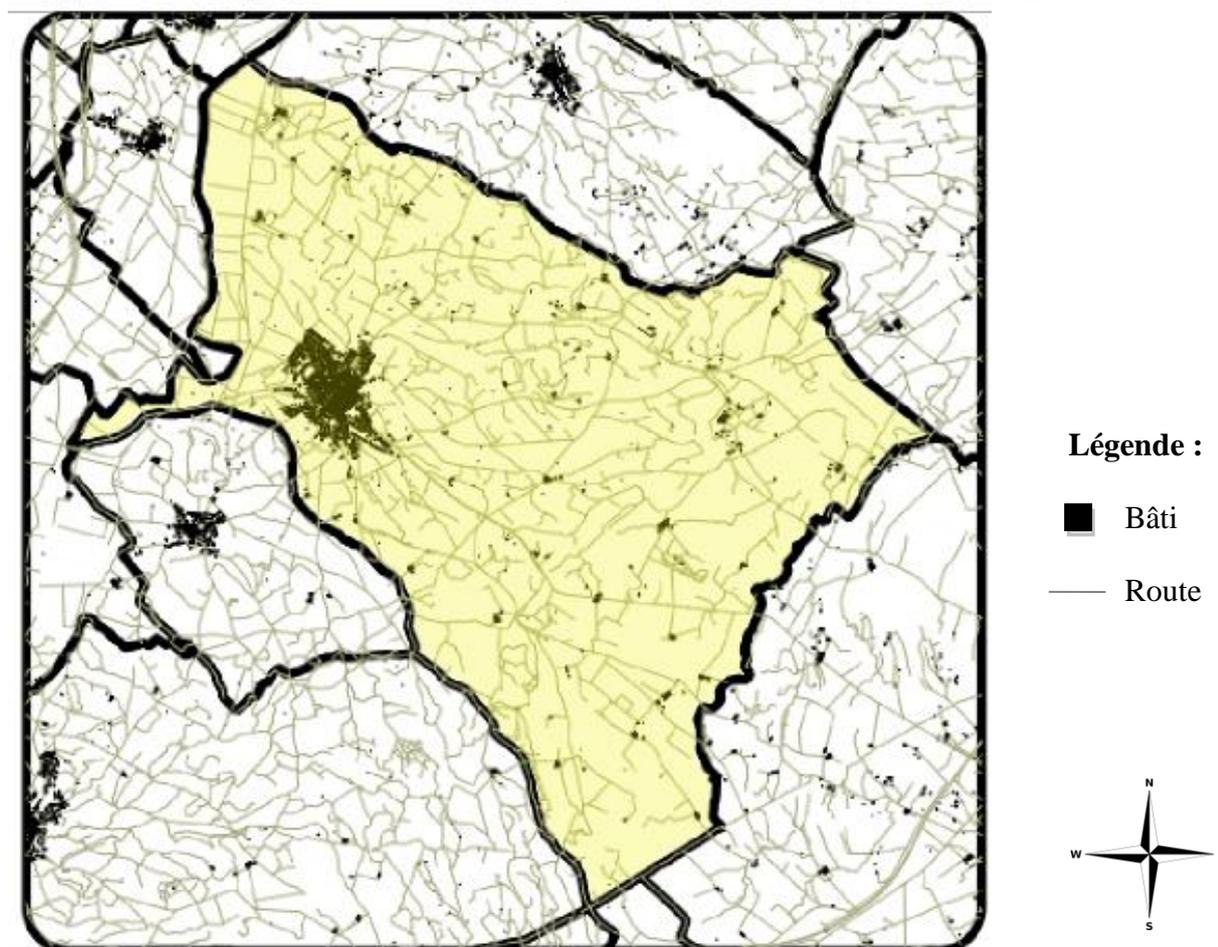
PARTIE 2

EQUILIBRES SPATIAUX

I. SURFACES BATIES POUR SATISFAIRE LES BESOINS EN LOGEMENTS

I.1. Concentration des logements autour du centre-bourg

Figure 14 – Localisation du bâti sur la commune de Montagnac



Sources : DGI – Cadastre & Département de l’Hérault – CA Hérault Méditerranée – SIG L-R – 2012

Le territoire communal s’étend sur une superficie de 3 981 hectares, en rive gauche de l’Hérault et se caractérise par des zones de plaines en bordure de l’Hérault et de zones vallonnées à l’est.

L’habitat de Montagnac se caractérise par une double répartition :

❖ **L’habitat se situe essentiellement autour du vieux centre urbain, sur la rive droite du ruisseau de l’Ensigaud**

Le noyau urbain est dense et structuré grâce au maintien des remparts historiques jusqu’à la Révolution.

A partir de 1970, un tissu plus lâche d’urbanisation pavillonnaire s’est développé, sous forme quasi-exclusive d’habitat individuel. Il y a peu de mixité sur ce secteur, tant au niveau des

fonctions (quartiers d'habitat sans services ni commerces de proximité), que des formes urbaines (maisons individuelles).

Après une période de ralentissement, le retour de la croissance urbaine et démographique de Montagnac s'est exprimé, dans un premier temps, à partir de 2001, sous la forme de multiples lotissements (Par exemple, lotissement Les Jardins de la Crous, lotissement L'Aguyou, lotissement Les Vignes, lotissement Les Terrasses de la Gloriette, etc.). Dans un deuxième temps, à partir de 2008, cette croissance se poursuit dans le cadre d'une ZAC mutli-sites. Comparé aux années précédentes, un plus grand nombre d'habitats groupés et de collectifs s'y développent.

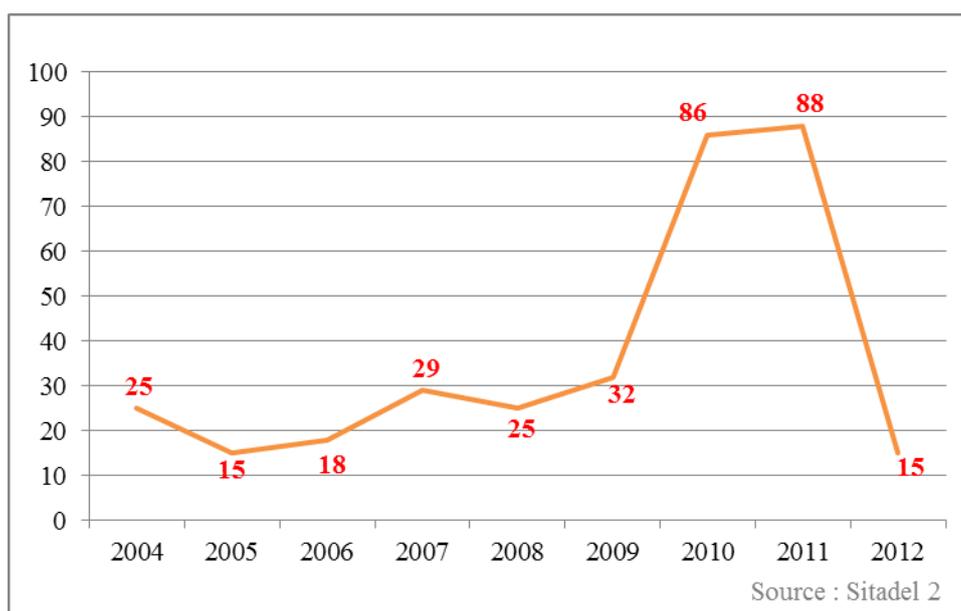
Dans le centre bourg se concentrent également la majeure partie des établissements, services et commerces. Il est couvert par le périmètre de protection des monuments historiques.

❖ Un bâti dispersé et quelques hameaux sur le reste du territoire communal

1.2. L'activité de construction

Indicateurs : Logements commencés¹⁷, Surface occupée en m²
Sources : Sitadel 2¹⁸

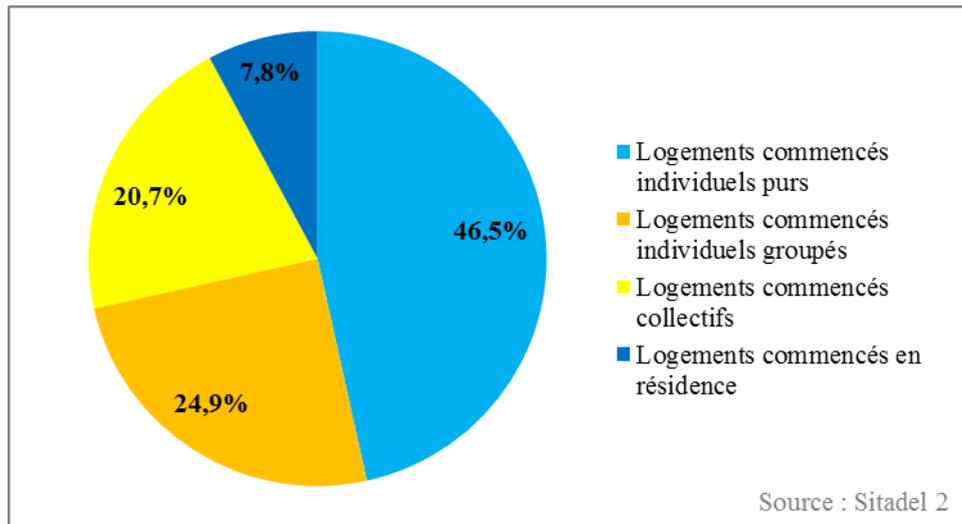
Figure 15 – Logements commencés sur Montagnac



¹⁷ **Logement commencé** : Logement faisant partie d'un bâtiment dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels) ou dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs).

¹⁸ **Sitadel 2** : Base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sitadel2 relève du service statistique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Figure 16 – Types de logements commencés entre 2004 et 2012



❖ **Une construction de logements constante et en majorité de type individuels¹⁹**

- Le territoire bénéficie de l'attractivité de l'aire montpelliéraine, de la côte méditerranéenne et de la croissance démographique qui s'y diffuse.
- 37 logements commencés par an en moyenne, de 2004 à 2012. Au total, en 9 ans, 333 logements ont été construits.
- 71,4% de logements individuels (purs ou groupés).
- 31 520 m² de surface de logements commencés entre 2004 et 2012 (c'est-à-dire 3,152 ha en 9 ans), soit une moyenne annuelle de 3 502 m² consommée par des logements (le total des parcelles n'est pas pris en compte, seule l'empreinte du logement au sol).
- En 2010 et 2011, le nombre de logements commencés augmente rapidement, dû au développement de la ZAC multi-sites Montagnac Avenir.

❖ **Définition de la politique de développement de l'habitat**

Plusieurs documents prescriptifs de planification fixent des objectifs de production de logements sur la commune de Montagnac.

D'une part, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Biterrois est un outil d'aménagement du territoire qui définit la politique de développement sur le territoire de 87 communes dont Montagnac fait partie. Le projet du SCoT a été arrêté par le Comité Syndical le 1^{er} mars 2012. En tant que centralité de bassin, il retient pour Montagnac, sur la période 2012-2025 :

- L'ouverture à l'urbanisation d'une superficie totale de 67,18 ha. (zones AU) pour le développement de la ZAC Montagnac Avenir. Cette ZAC est considérée comme faisant partie de la tâche urbaine initiale de la commune.
- Une consommation foncière de 24 hectares au titre des extensions d'urbanisation.

¹⁹ Annexe 7 – Production de logements sur Montagnac

- Un objectif de croissance minimum de production de logements neufs et de renouvellement des logements anciens :
 - 742 logements construits au minimum.
 - 185 logements en renouvellement et densification minimum, à travers des opérations de réhabilitation de logements insalubres, des démolitions / reconstructions et des opérations de densification en secteurs déjà construits.
- 15% de logements aidés en 2025 ou une proportion de 1 logement aidé sur 3 construits dans les opérations neuves.
- Une densité moyenne minimale d'habitat de 25 logements à l'hectare.

Ainsi, 25 logements × 24 hectares = 600 logements constructibles sur Montagnac pour les 10 prochaines années.

D'autre part, le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) a été approuvé le 6 février 2012. Ce document retient pour la commune de Montagnac et pour la période 2011-2016 :

- La construction de 177 logements sociaux.
- La consommation foncière avec une densité de 30 logements/ha.

❖ Projet de la ZAC multi-sites « Montagnac Avenir »

L'ouverture à l'urbanisation de la commune de Montagnac est conditionnée à la réalisation d'une opération d'ensemble de type Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multi-sites, à vocation dominante d'habitat. Cette procédure permet d'assurer une qualité paysagère et urbaine ainsi que l'insertion de l'urbanisation en cohérence avec l'existant. Cet outil de l'aménagement offre ainsi une meilleure maîtrise urbaine.

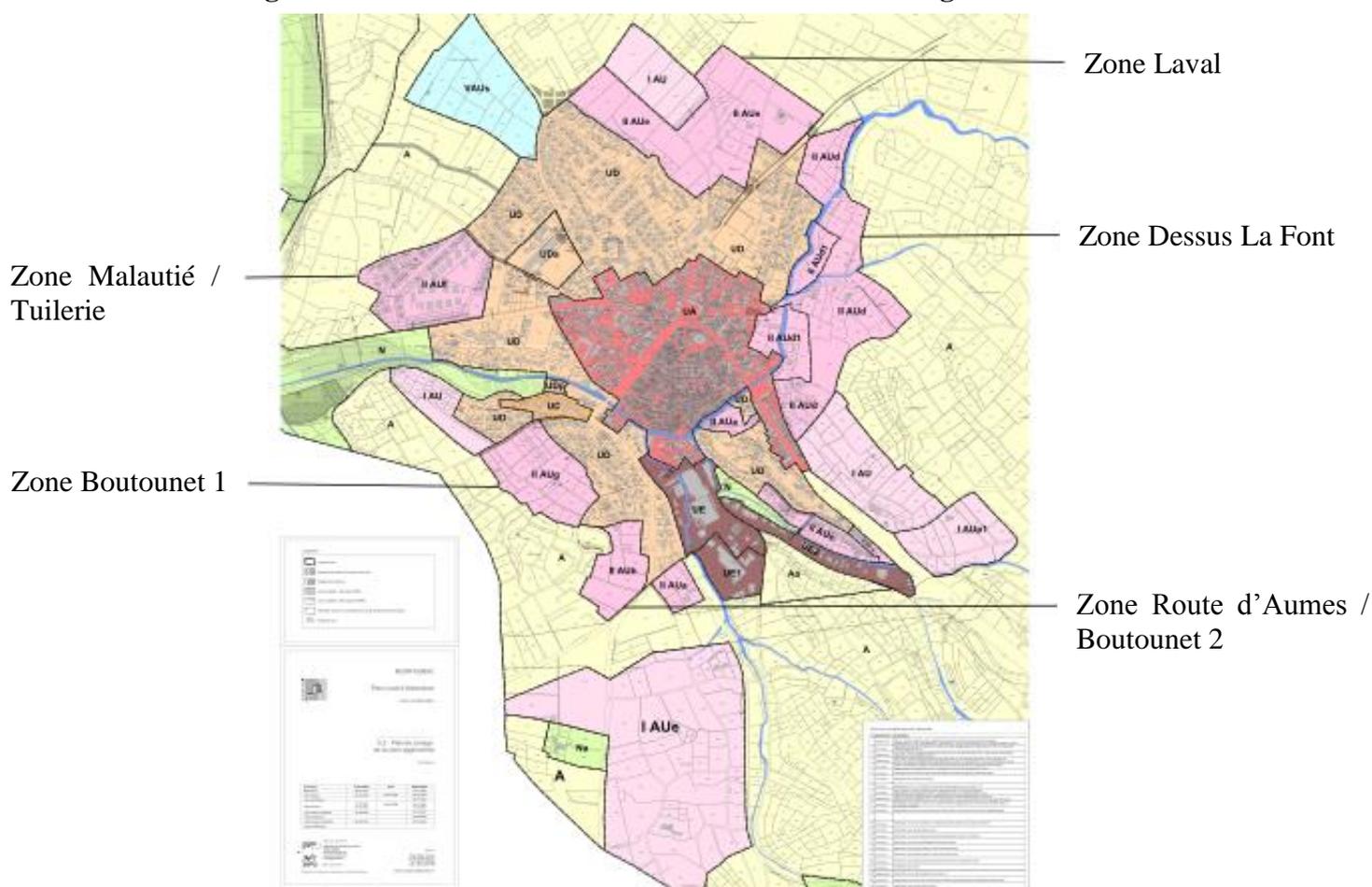
Objectifs :

1. Conforter la dynamique démographique : Les projets d'ouverture de zones à l'urbanisation ont été définis afin de relancer notamment la dynamique démographique de la commune et de proposer une offre nouvelle de logements.
2. Equilibrer son développement urbain : Ce développement s'oriente vers une urbanisation en couronne, globalement localisée en continuité de l'urbanisation existante, au niveau des « dents creuses ». L'enjeu est de lutter contre l'étirement de la tâche urbaine et de structurer la forme de développement radioconcentrique à laquelle correspond la commune de Montagnac. (*Zones AU dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), en couleur rose sur la carte ci-dessous*). Aussi, l'aménagement de liaisons contribuera à améliorer les relations et les flux inter quartiers, et la mise en place d'axes piétonniers et/ou cyclables faciliteront le développement des déplacements doux vers le centre-ville et les équipements structurants.
3. Favoriser une mixité en matière d'habitat : Prévoir un développement diversifié de petits individuels de faible hauteur, logements individuels groupés, maisons individuelles, accession et primo-accession à la propriété, locatif dont locatif social.

La ZAC est d'une superficie totale de 67,18 ha et se compose de 5 secteurs :

Secteur du PLU ²⁰	Nom du secteur	Localisation	Superficie	Echéance	Avancement
Secteur II AUd	Dessus La Font	A l'Est	26,2 ha	/	A venir.
Secteur IIAUe	Laval	Au Nord	19,6 ha	/	A venir.
Secteur II AUf	Malautié / Tuilerie	A l'Ouest	8,1 ha	2015	Dernier lots en cours d'achèvement.
Secteur II AUg	Boutounet 1	Au Sud-Ouest	9,8 ha	2020	Déclaration d'utilité Publique (DUP) prononcée. En phase de maîtrise foncière.
Secteur II AUh	Route d'Aumes / Boutounet 2				Fouilles archéologiques en attente.

Figure 17 – Les secteurs de la ZAC multi sites « Montagnac Avenir »



Source : Plan Local d'Urbanisme de Montagnac

²⁰ PLU : Plan Local d'Urbanisme

Le nombre total de logements dans la ZAC multi-sites Montagnac Avenir sera d'environ 1 000. Ils seront de typologie variée :

- Habitat collectif de faible hauteur ou groupé : 200, dont 100 logements sociaux, soit 18 000 m² de SHON.
- Habitat individuel pur, sur parcelles de tailles variées : 800, soit 137 000 m² de SHON.

- La première phase (échéance 2015), composée du secteur Malautié/Tuilerie, s'étend sur une superficie de 10 ha environ. Ce secteur est situé le long de la RD 613, à l'entrée ouest de la commune. Son aménagement a prévu la création d'un tourne à gauche permettant la desserte de la zone depuis la RD 613. Un traitement paysager et une circulation douce aux abords de la RD 613 sont également réalisés.

Secteur de Malautié dit « Le parc de la Tuilerie »

Nombre de logements individuels	100, dont 12 logements en primo accession et 12 logements sociaux Hérault Habitat
Nombre de logements macrolot A	20 logements individuels groupés locatifs sociaux Bâtiment Basse Consommation (BBC) de Hérault Habitat
Nombre de logements macrolot B	51 logements individuels groupés – Résidence les Séniories
Nombre de logements macrolot C	10 logements
Total nombre de logements	181

Figure 18 – Plan du secteur Malautié/Tuilerie



- La seconde phase concerne les secteurs de Boutounet 1 et de la Routes d'Aumes/Boutounet 2, où respectivement les acquisitions foncières et les fouilles archéologiques sont en attente.

- A plus long terme deux nouvelles phases s'étendront sur les zones de Dessus la Font et Laval. L'aménagement de ces secteurs se fera lorsque les phases précédentes seront terminées.

Le traité de concession met à la charge des aménageurs désignés les équipements publics nécessaires à la satisfaction des futurs habitants (groupe scolaires par exemple).

1.3. Formes urbaines et modes d'habiter

❖ Forte vacance des logements

Indicateurs : Nature du parc immobilier (résidences principales, secondaires et logements vacants)

Sources : Insee – Recensement de la population

En 2011, le territoire communal de Montagnac compte 1 967 logements.

Années	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Ensemble de logements sur Montagnac	1 212	1 202	1 517	1 622	1 541	1 892	1 967

Figure 19 – Nature du parc immobilier et son évolution à Montagnac

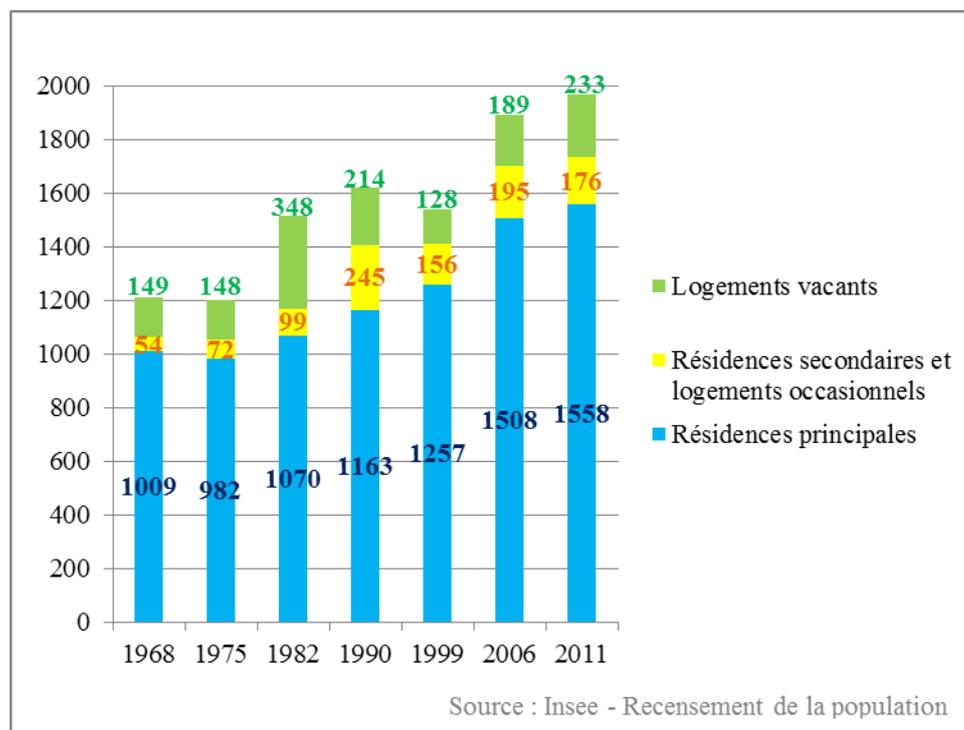


Tableau 10 – Pourcentage des catégories de logements en 2011

	Montagnac	Hérault	France
Résidences principales²¹	79,2%	73,7%	83,3%
Résidences secondaires	9,0%	19,0%	9,4%
Logements vacants	11,9%	7,3%	7,3%

Sur Montagnac, on remarque une forte proportion de logements vacants (11,9% en 2011, contre 7,3% dans l’Hérault et en France).

❖ **Prédominance des maisons individuelles**

Indicateurs : Typologie du parc immobilier (maisons, appartements, nombre de pièces des résidences principales)

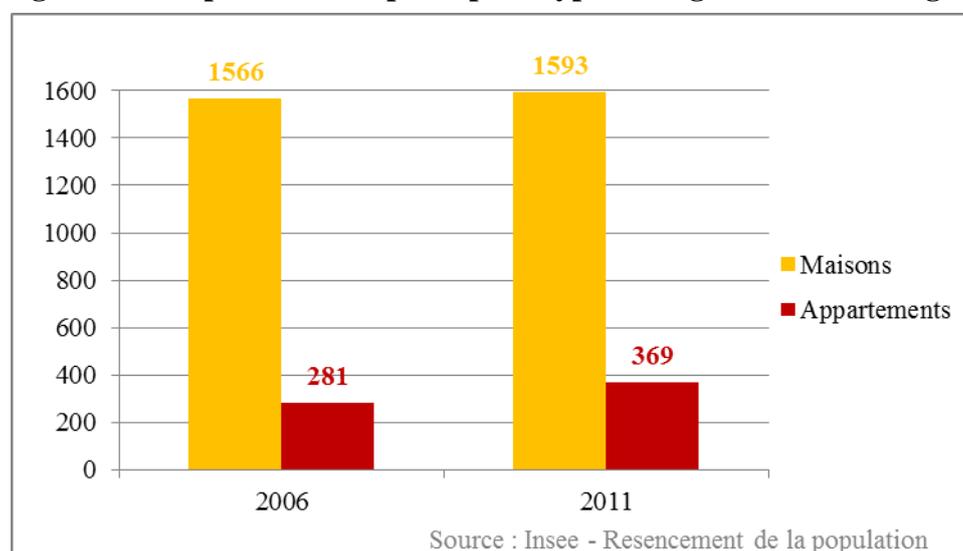
Sources : Insee – Recensement de la population

Il est à souligner une prédominance de l’habitat individuel (81,0% de maisons en 2011, contre 50,0% et 56,2% respectivement en Hérault et en France).

Cela explique qu’en moyenne, le nombre de pièces dans les résidences principales sont légèrement plus importants dans la commune comparés aux autres territoires.

40% des logements individuels sont sur des parcelles dont la surface est supérieure à 350 m². La surface moyenne des parcelles des logements individuels est de 400 m².

Figure 20 – Répartition des principaux types de logements à Montagnac



²¹ Résidence principale : tout type de logement occupé par une ou plusieurs personnes de façon habituelle et à titre principal.

Figure 21 – Répartition des principaux types de logements en 2011

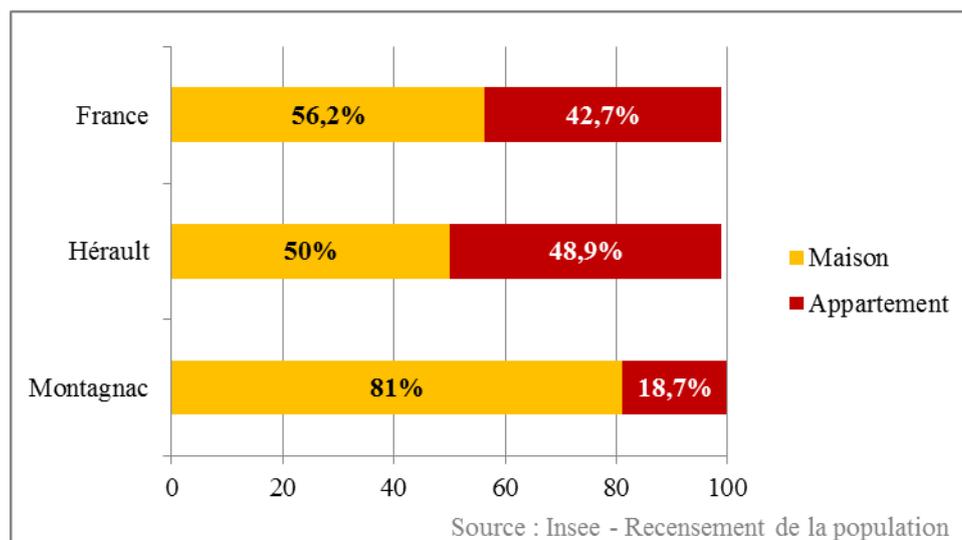


Tableau 11 – Nombre moyen de pièces des résidences principales

	Montagnac		Hérault	France
	2006	2011	2011	2011
Maison	4,4	4,5	4,6	4,8
Appartement	3,2	2,9	2,8	2,9
Ensemble	4,1	4,2	3,8	4,0

❖ **Montagnac : une majorité de couples**

Indicateurs : Composition des ménages, Nombre de personnes par résidence
Sources : Insee – Recensement de la population

Montagnac accueille davantage de couples sans enfant et moins de personnes vivant seules au regard des deux autres territoires de comparaison. Ainsi, le nombre moyen de personnes par résidence principale est plus élevé dans la commune.

Le profil des ménages conditionne en partie le type de logements. Ainsi, la préférence pour la maison est incontestable sur ce territoire.

Figure 22 – Composition des ménages en 2011

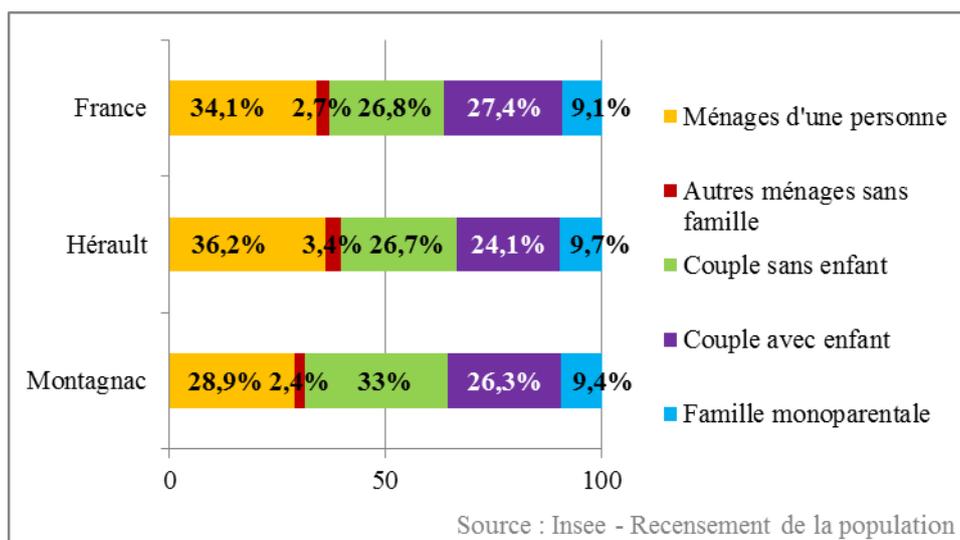


Tableau 12 – Nombre moyen de personnes par résidence principale en 2011

Montagnac	2,32
Hérault	2,16
France	2,26

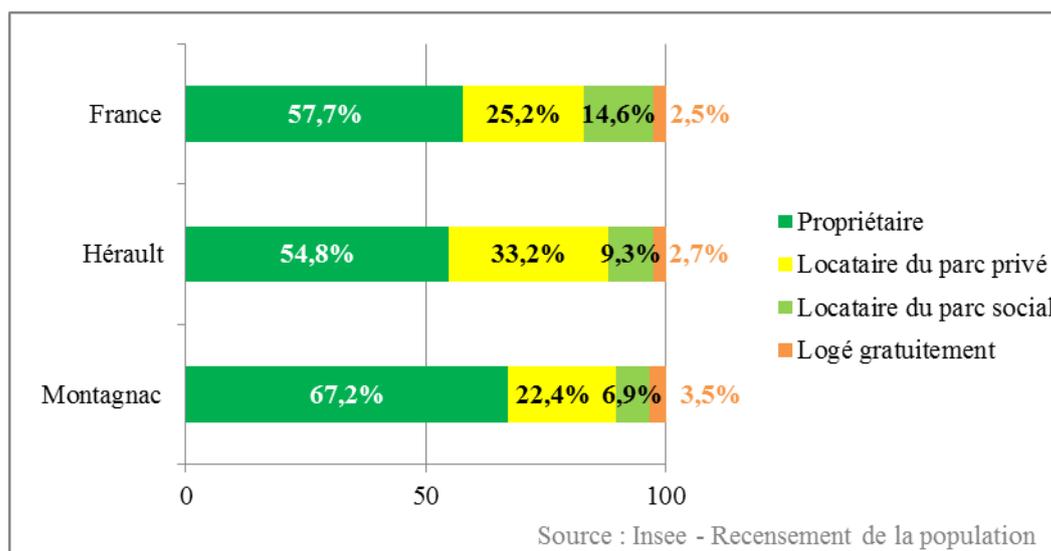
❖ **Une majorité des ménages possèdent leur logement**

Indicateurs : Statut d'occupation (Propriétaire²², Locataire – sous locataire²³, Logé gratuitement²⁴)

Sources : Insee – Recensement de la population

Sur le territoire communal, le logement est avant tout un bien occupé par son propriétaire : 67,2% au dernier recensement.

Figure 23 – Statut d'occupation en 2011



²² Propriétaire : ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété.

²³ Locataire – sous locataire : ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent.

²⁴ Logé gratuitement : ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer.

Description du territoire :

- **Concentration du bâti autour du centre-bourg**
 - ➔ Proximité et accessibilité des services, commerces et équipements
- **Construction de logements régulière et en hausse en 2010 et 2011** avec l'aménagement du nouveau quartier Malautié/Tuilerie
- **1 967 logements en 2011, dont 11,9% vacants**
- **81% de maisons individuelles** et une **majorité de couples**
 - ➔ Type d'habitat existant plus adapté à des familles qu'à des personnes vivant seules
 - ➔ Question des types d'habitat adaptés à la demande ?
- **67,2% de propriétaires**
 - ➔ Question de l'offre locative adaptée à la demande ?

Action communale :

- **ZAC multi-sites Montagnac Avenir en projet.** Première phase sur le secteur Malautié/Tuilerie terminée mi-2015 et 4 autres secteurs programmés dans les années à venir
 - ➔ Réponse à la croissance démographique
 - ➔ Développement prévu dans les dents creuses autour du centre-bourg, en continuité de l'existant
 - ➔ Opportunité de varier l'offre de logements (types, catégories, logements en accession sociale, logements sociaux)
 - ➔ Réflexion sur les mobilités douces (pistes cyclables et axes piétons)
 - ➔ Valorisation paysagère et des entrées de la ville

I.4. Parc social et accession sociale à la propriété

Indicateurs : Nombre et types de logements sociaux

Sources : Bailleurs sociaux, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Hérault

❖ Pourcentage de logements sociaux

Au 1^{er} janvier 2014, sur le territoire de Montagnac l'offre locative sociale s'élève à **10,20%** de logements sociaux. En effet, d'après la DDTM de l'Hérault, **187 logements sociaux** sont recensés sur les 1 834 résidences principales (données de la DDTM 34 en date du 27.02.2015).

Le taux obligatoire de logement social défini par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) est de 20% des résidences principales sur les communes dont la population est au moins égale à 3 500 habitants. Montagnac est donc concernée puisqu'elle compte 3 652 habitants en 2011.

De plus, le renforcement de la loi SRU impose un effort de production supplémentaire de logements sociaux dans les communes situées dans des zones tendues, passant de 20 à **25% de logement social**. Les périmètres concernés, dont celui de la CAHM, sont des zones où :

- La démographie progresse (*le nombre de demandeurs de logements sociaux rapporté au nombre de logements disponibles à la location*) ;
- Les délais pour obtenir un logement social sont longs (*le taux d'effort des ménages logés dans le parc privé mesuré à l'aune du nombre de bénéficiaires de l'allocation logement*) ;
- Le marché de l'immobilier est sous tension (*le taux de vacance dans le parc public*).

Ainsi, Montagnac n'atteint pas le quota de logements sociaux d'après les obligations législatives (10.40% au lieu de 25%).

D'après l'Etablissement Public Foncier Languedoc Roussillon (EPF LR), « au titre de la période triennale 2011/2013, l'objectif de la commune de Montagnac consistait en la réalisation de 89 logements locatifs sociaux. Or, le bilan de cette période ne fait état de la réalisation que de 41 logements. » La carence de la commune de Montagnac a donc été prononcée par arrêté du préfet du département de l'Hérault le 10 octobre 2014.

Tableau 13 – Inventaire annuel 2014 des logements locatifs sociaux de la DDTM 34

Type de logement pris en compte	Places ou lits ²⁵	Logements ou Equivalent-logements
Logements HLM	-	124
Autres logements sociaux	-	44
Logements foyers (EHPAD)	57	19
CHRS	0	0
Logements sociaux en location au 01/01/2014		187

²⁵ Les lits de logements foyers et CHRS sont pris en compte avec l'équivalence suivante : 1 logement pour 3 places ou lits.

❖ Acteurs locaux de l'habitat social²⁶

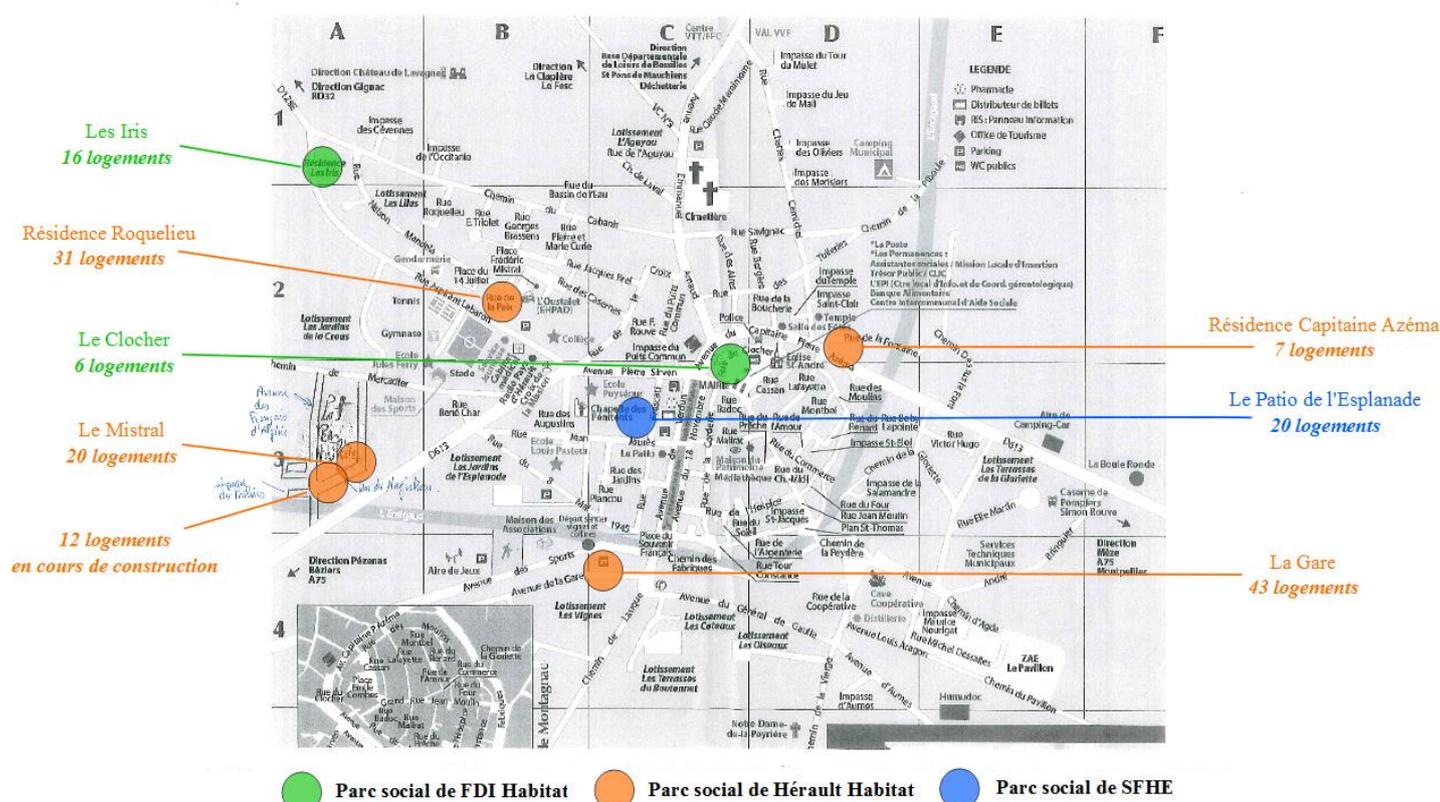
Nom du bailleur	Nombre de logements
FDI Habitat	22
Hérault Habitat	82
SFHE	20
TOTAL	124

Nom du bailleur	Nombre de logements
CCAS	57
Particuliers	44

Le bailleur social Hérault Habitat a entrepris début octobre 2014 un chantier de rénovation, d'entretien et d'isolation des logements sociaux du Quartier de la Gare.

Dans le secteur Malautié/Tuilerie, 12 logements sont en cours de construction et devraient être livrables en juillet 2015. Ils appartiennent au constructeur « Je Batis Plus » qui projette de les revendre ensuite au bailleur social Hérault Habitat. Ces 12 logements rentreront donc dans le parc social.

Figure 24 – Localisation du parc social des bailleurs dans le centre-bourg de Montagnac



Source : Plan du village de la mairie, données des bailleurs

²⁶ Annexe 8 – Caractéristiques des logements sociaux

Actuellement, pour la réalisation des logements locatifs sociaux, 3 produits financiers peuvent être mobilisés :

- Le PLAI (Prêt Locatif Aidé Très Social) ;
- Le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ;
- Le PLS (Prêt Locatif Social).

L'octroi des subventions et de ces prêts ouvre droit à l'APL pour les locataires sous conditions de ressources et fixe le loyer maximum autorisé.

LES AIDES AU LOCATIF SOCIAL

PLS : Prêt locatif social, gamme intermédiaire du parc locatif conventionné (130% des plafonds de ressources PLUS).

PLUS : Parc locatif à usage social (PLA, PLA-LM et HLMO ont été remplacés par le PLUS).

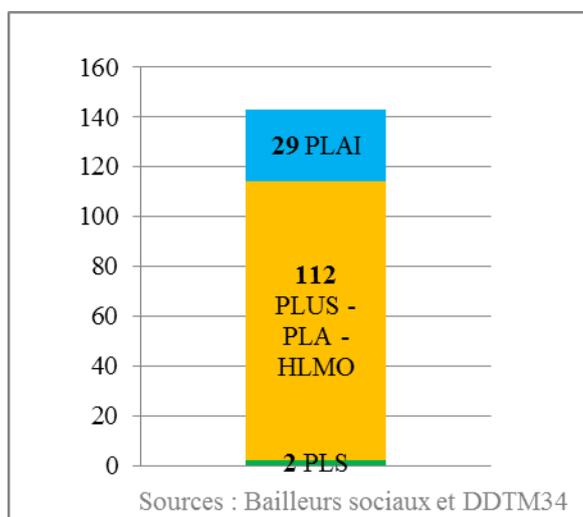
PLUS 60% et PLA 60% : 60% des plafonds de ressources PLUS, c'est-à-dire que les ressources des ménages doivent être inférieures à 60% des plafonds de ressources pris en compte pour l'accès au PLUS.

PLAI : Gamme très sociale du parc locatif social conventionné public.

PALULOS : Prêt pour l'amélioration des logements locatifs sociaux existants.

Les trois bailleurs sociaux acteurs sur le territoire de Montagnac ont très largement recours au PLUS, soit 78,3%.

Figure 25 – Parc locatif conventionné sur Montagnac, au 1^{er} janvier 2014



Le CCAS²⁷ est propriétaire de la maison de retraite l'Oustalet. L'EHPAD²⁸ en est locataire.

Les particuliers du parc social sur Montagnac ont bénéficié d'aides de l'Anah pour réaliser des travaux de réhabilitation. En contrepartie de ces aides et d'un certain nombre de services (garantie de loyer, accompagnement social des locataires), le propriétaire s'engage à respecter un loyer conventionné pendant neuf ans et à loger des personnes en difficulté qui lui sont proposées par une commission ou un organisme.

²⁷ CCAS : Centre Communal d'Action Social

²⁸ EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

❖ Accession à la propriété

L'accession à la propriété c'est l'achat de sa résidence principale. La précision « sociale » est liée à la notion de niveau de revenus et de prix de vente. C'est une accession aidée par l'Etat (TVA à taux réduit).

Dans la pratique, pour bénéficier d'un dispositif d'accession sociale à la propriété, il faut chercher sur le territoire communal de Montagnac les programmes de logements neufs commercialisés en PSLA (Prêt Social Location Accession).

Le volume des ventes en accession sociale est de 12 logements, dans le secteur de Malautié/Tuileries, de la ZAC Montagnac Avenir. Ces 12 logements seront livrés courant 2015. 6 appartiennent au constructeur « Provibat », 6 appartiennent au constructeur « Je Batis Plus ».

❖ De nouveaux logements sociaux et/ou en accession à la propriété projetés

La municipalité souhaite accroître son parc de logements sociaux et plusieurs projets sont à venir :

- 27 logements sociaux sont prévus dans le prochain secteur Boutounet 1 de la ZAC Montagnac Avenir.
- La municipalité a la maîtrise foncière de l'îlot Saint Michel dans le centre-bourg. Elle va prochainement lancer un appel à projet afin que ces logements soient réhabilités en logements sociaux, logements en accession à la propriété, logements adaptés aux personnes âgées, etc.
- Une convention a été passée avec l'établissement public foncier afin que des logements sociaux soient construits sur la parcelle en friche de la distillerie.
- Suite à la réalisation du programme sur le domaine de Lavagnac, le groupe France Pierre se doit de réaliser par la suite des logements sociaux sur la commune de Montagnac.

A RETENIR → Le parc social

Description du territoire :

- **187 logements sociaux**, soit **10,20%** du parc total
 - ➔ Offre limitée comparée à la pauvreté de la population locale soulevée ci-dessus.
 - ➔ Efforts de construction ou de réhabilitation à prévoir pour augmenter l'offre de logements sociaux (atteindre un quota de logements sociaux de 25% d'après les obligations législatives de la loi SRU).
- Acteurs de l'habitat social : **3 bailleurs, l'EHPAD de l'Oustalet, 44 particuliers**
- **12 logements sociaux livrés courant 2015** dans le secteur Malautié/Tuileries
- **12 logements en accession sociale à la propriété livrés courant 2015**
 - ➔ Offre limitée
- **Pas d'offre de logements temporaires ou d'hébergement d'urgence** sur la commune de Montagnac

Actions locales :

- **Des logements sociaux et en accession à la propriété projetés** sur la commune dans le cadre de plusieurs projets

1.5. Parc réhabilité

Indicateurs : Nombre et type de logements réhabilités

Sources : CAHM

La commune de Montagnac a bénéficié de trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), soit 185 logements réhabilités entre 2000 et 2014 :

1. OPAH 2000-2002 (Communauté de communes des Pays de Pézenas) : 64 logements réhabilités
2. OPAH 2005-2010 (CAHM) : 71 logements réhabilités
3. OPAH 2011-2014 (CAHM) : 50 logements réhabilités

Les objectifs du programme :

- Réhabiliter des logements,
- Réaliser des économies d'énergie,
- Proposer des logements locatifs à loyers modérés,
- Aider au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées,
- Accéder à la propriété.

Les moyens :

- Des aides financières pour rénover les logements (ANAH, CAHM, CG 34),
- Un accompagnement personnalisé pour concrétiser le projet de rénovation,
- L'équipe Urbanis réalise des études de faisabilité et accompagne gratuitement dans le montage des dossiers.

Objet des travaux réalisés sur les 185 logements réhabilités à Montagnac, de 2000 à 2014 :

128 logements réhabilités dans des propriétés occupées					
Autonomie	Energie	Toiture	Très dégradé ²⁹	Indécent ³⁰	Autres
12	36	12	2	50	16

57 logements réhabilités en locatif							
Transformation d'usage	Toiture	Habitat complet	Dégradé	Très dégradé	Indécent	Insalubre ³¹	Autres
1	6	17	1	3	14	6	9

La troisième OPAH engagée par la CAHM est toujours en cours et se termine en octobre 2016. Il s'agit plus spécifiquement d'une OPAH RU, c'est-à-dire de Renouvellement Urbain. Cette opération est conçue pour répondre aux problématiques d'insalubrité de l'habitat prégnant et concentré, ou encore de la vacance et de l'extrême vétusté des logements.

Des permanences d'information et de sensibilisation auprès des habitants sont organisées dans les communes, en partenariat avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB). Afin qu'une permanence soit organisée à Montagnac, la demande est à adresser auprès de la CAHM.

A RETENIR → **Le parc réhabilité**

- **3 OPAH** engagées à l'échelle intercommunale, de 2000 à 2016.
 - ➔ Opportunité pour Montagnac de sensibiliser ses habitants à la réhabilitation de leurs logements afin de restaurer les logements dégradés, réduire le nombre de logements vacants, ou encore produire de nouveaux logements sociaux.
- **185 logements réhabilités** sur Montagnac entre 2000 et 2014.

²⁹ **Logement très dégradé** : Logements non insalubres (cf définition ci-dessous) mais qui néanmoins sont des logements de travaux éligibles pour la création des 2 éléments de confort « salle de bain » et « WC », pour des travaux de santé, ou visant à améliorer la sécurité

³⁰ **Logement indécent** : La notion de décence s'apprécie par rapport à la conformité du logement, à des caractéristiques minimales de confort et d'équipement mais aussi de salubrité et de sécurité.

³¹ **Logement insalubre** : La notion d'insalubrité concerne des menaces pour la santé causées par l'indignité de l'habitat. Travaux lourds ou travaux sécurité et salubrité de l'habitat à prévoir.

II. MOBILITE

II.1. Temps de trajets depuis Montagnac

Indicateurs : Temps de trajets depuis Montagnac

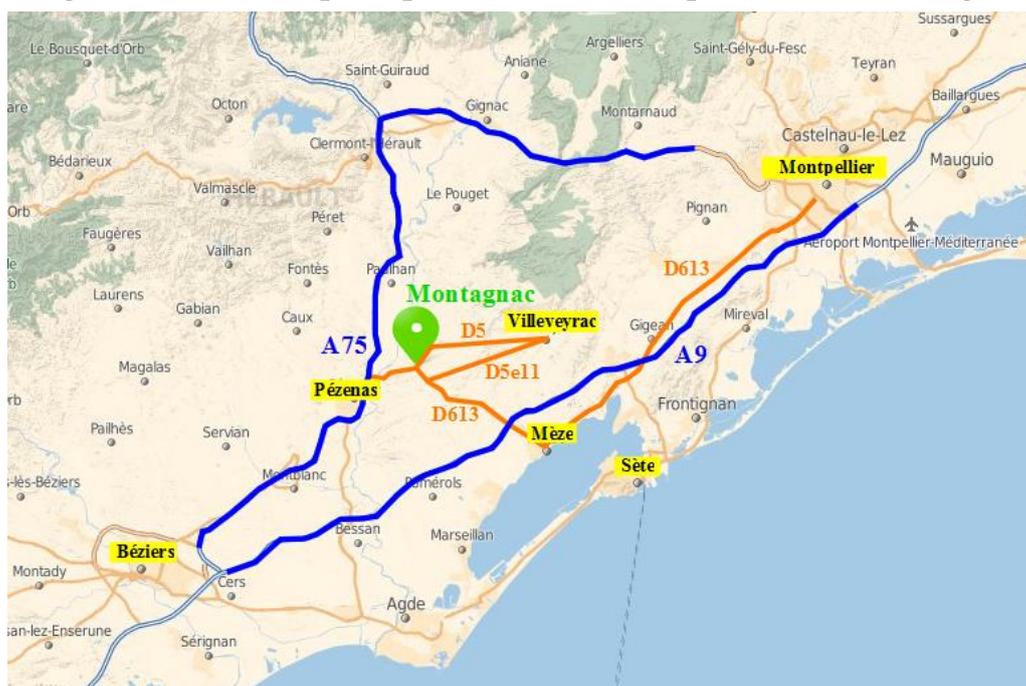
Sources : Mappy, Hérault Transport, Transports de l'Agglomération de Montpellier (TAM)

La commune de Montagnac est traversée par la RD 613 qui relie Montpellier via Mèze et permet de se rendre directement à Pézenas. Les RD5E11 et RD5 relient Villeveyrac. Aussi, Montagnac se situe à proximité des autoroutes A75 et A9 en direction de Montpellier et de Béziers.

Les deux aéroports les plus proches se situent à Montpellier et Portiragnes et les quatre gares se trouvent à Agde, Sète, Béziers et Montpellier.

Le village se positionne donc à proximité des grands pôles régionaux tels que Pézenas, le Bassin de Thau et Sète, Béziers et Montpellier.

Figure 26 – Les axes principaux traversant et à proximité de Montagnac



Source : Fond de carte Mappy

Temps de transports **Montagnac / Pézenas** gare routière (avenue du Maréchal Leclerc)

- Meilleur temps routier : 10 minutes
- Meilleur temps en transport en commun : 5 minutes (d'après les horaires de Hérault Transport mais trajet plus long en temps réel)

Temps de transports **Montagnac / Béziers** gare routière (19 boulevard de Verdun)

- Meilleur temps routier : 31 minutes
- Meilleur temps en transport en commun : 40 minutes

Temps de transports **Montagnac / Station Tramway Saint Jean de Védas** (avenue de Librilla)

- Meilleur temps routier : 36 minutes
- Meilleur temps en transport en commun : 45 minutes (par autoroute)

Pour se rendre au centre-ville de Montpellier depuis la station tramway Saint Jean de Védas il est possible d'emprunter la ligne 2 du tramway. Par exemple, entre la station « Saint Jean de Védas Centre » et la station « Gare Saint-Roch », il faut compter 22 minutes de trajet.

II.2. Une situation favorable au « tout voiture »

❖ La voiture prépondérante dans les déplacements

Indicateur : Quantité de voitures par résidence principale

Source : Insee – Recensement de la population

Le pourcentage total de ménages possédant au moins une voiture est plus important sur la commune de Montagnac que dans le département de l'Hérault ou en France.

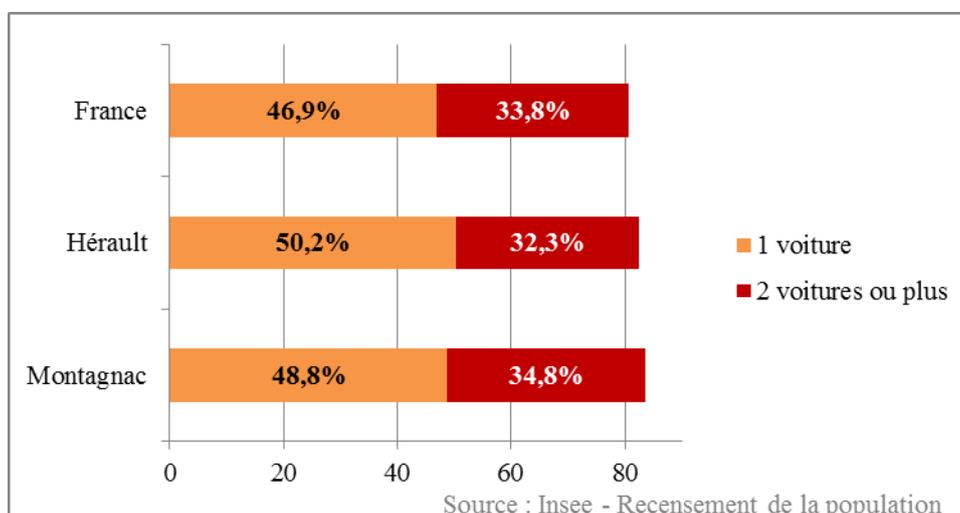
La voiture occupe une place prépondérante pour la mobilité des Montagnacois. Les ménages sont de plus en plus nombreux à posséder un deuxième véhicule.

Le caractère rural du territoire communal favorise cette tendance.

Tableau 14 – Proportion de ménages possédant une ou plusieurs voitures

	Montagnac			
	2006		2011	
	Quantité	%	Quantité	%
Ensemble	1508	100,0	1558	100,0
Au moins une voiture	1207	80,0	1303	83,6
1 voiture	745	49,4	760	48,8
2 voitures ou plus	461	30,6	543	34,8

Figure 27 – Proportion de ménages possédant une ou plusieurs voitures, en 2011



❖ La RD 613, axe principal à dévier

Indicateurs : Trafic routier, Projet de déviation

Sources : Association Dévia 113, DDE de l'Hérault, Données mairie

Trafic routier dans Montagnac

La RD 613 apparaît comme la colonne vertébrale de la commune. Sur cet axe structurant se raccorde l'ensemble des axes de desserte de la commune.

Cependant, la RD 613 apparaît comme une source :

- d'insécurité des piétons et des usagers
- de difficultés de circulation : il est fréquent d'attendre plusieurs minutes pour sortir d'une rue adjacente ou d'un garage)
- d'embouteillages et de ralentissements journaliers dus aux transports exceptionnels qui traversent le village
- de pollution générée par les gaz d'échappement et les bruits des moteurs des véhicules
- de dégradation des immeubles et des maisons
- de stationnement difficile

La RD draine un trafic quotidien conséquent et de plus en plus intense. D'après l'association Dévia 113 le trafic journalier moyen qui traverse Montagnac par la RD 613 est de 16 000 véhicules environ / jours. Ce trafic est plus important en période estivale. Aussi, le trafic poids lourds représente environ 7,4% du trafic moyen journalier, et des dizaines de convois traversent régulièrement la commune.

Déviation de Montagnac

Le contournement de la commune projeté sur le sud de la commune devrait permettre en 2017 de délester une partie du trafic entre les deux entrées de ville est et ouest de Montagnac et de sécuriser la traversée de la commune. Ce projet est entièrement porté et financé par le Conseil général de l'Hérault. Il a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique le 29 mars 2013.

L'emprise de la déviation est reportée au sein du PLU. Le projet prévoit de passer entre les communes d'Aumes et de Montagnac

Début 2015, environ 75% des terrains ont été acquis par le Département. .

Figure 28 – Emprise du projet de déviation de la RD 613 à Montagnac



Source : PLU Montagnac

II.3. Transports en commun qui desservent Montagnac

Indicateurs : Lignes de bus traversant Montagnac, Horaires
Sources : Hérault Transport, Cap'Bus

L'offre de transport en commun est composée d'un service d'autocar appelé Hérault Transport et d'un service de transport à la demande nommé Cap'Bus. Le premier permet de se déplacer jusqu'aux grands pôles régionaux précités et le second relie la commune aux territoires voisins.

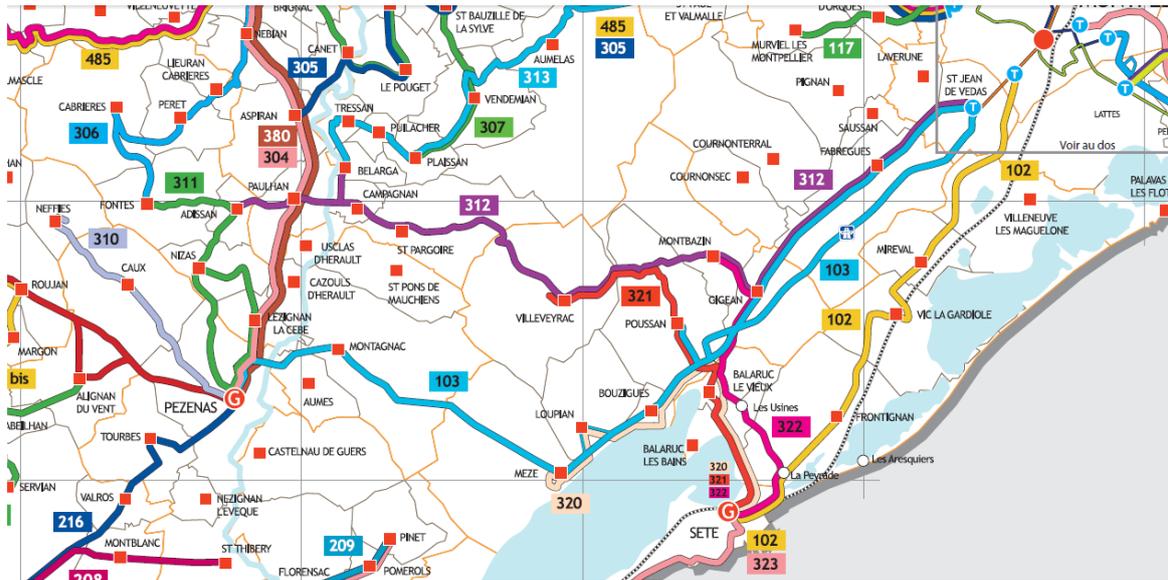
❖ Hérault Transport

Le syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault (SMTCH) est composé de l'ensemble des autorités organisatrices de transport du département :

- Le Conseil général de l'Hérault ;
- Les 5 Communautés d'agglomération de l'Hérault, dont Hérault Méditerranée.

Le Conseil général lui a transféré sa compétence transport et les agglomérations lui ont transféré la compétence transport scolaire.

- Le réseau Hérault Transport : Une ligne dessert Montagnac à des horaires réguliers : la ligne 103 Béziers – Saint Jean-de-Védas.



A Saint Jean de Védas il est possible de prendre le Tramway direction Montpellier : ligne 2 du Tramway.

- Le transport scolaire : Le collège Jules Ferry de Montagnac est desservi par la ligne 330 – 331 – Lézignan La Cèbe – Aumes – Villeveyrac – Saint Pons de Mauchens. Cette ligne est assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Sur la commune de Montagnac trois arrêts sont prévus à la coopérative, à l’avenue Pierre Azema et au centre.

❖ Cap’bus

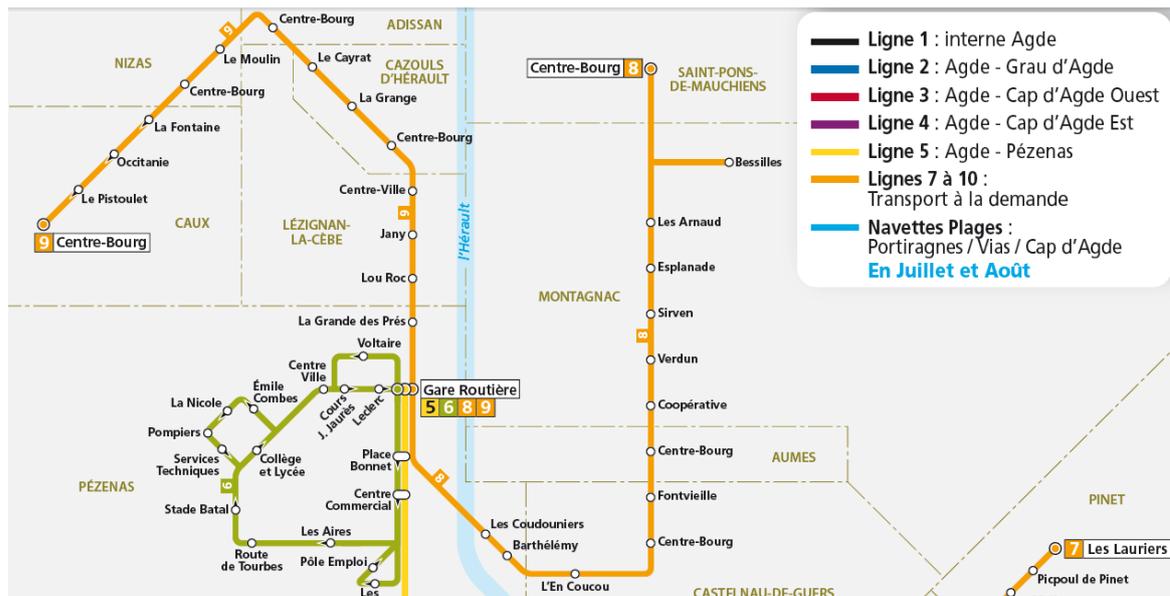
Depuis le 1^{er} mars 2010, la CAHM gère les déplacements avec le réseau Cap’bus : des bus et la mise en service de lignes à la demande pour desservir l’ensemble du territoire intercommunal.

- Ligne 8 : Transport à la demande sur réservation téléphonique à l’agence Cap’bus. Saint Pons de Mauchiens – Pézenas. 6 arrêts sont prévus dans Montagnac : Bessilles, Les Arnaud, Esplanade, Sirven, Verdun, Coopérative.

Les horaires :

- 1) Saint Pons de Mauchiens → Pézenas : 7:27 / 08:57 / 12:57,
- 2) Pézenas → Saint Pons de Mauchiens : 12:32 / 16:22 / 18:32.

Cette ligne circule du lundi au samedi hors jours fériés



8 PÉZENAS <=> SAINT-PONS

Correspondances à l'arrivée en gare d'Agde* / Connections in Agde train station*			
Arrivée ligne 5 d'Agde Gare SNCF		-	18:05
Arrivée ligne 8 à l'arrêt Leclerc de La Nicole		11:48	15:38 17:48
Arrivée ligne 8 des Rodettes		12:04	15:54 18:04
PÉZENAS	Gare routière	12:10	16:00 18:10
CASTELNAU-DE-GUERS	Les Coudouniers - Barthélémy - L'En Coucou - Centre-bourg - Fontvielle	12:17	16:07 18:17
AUMES	Centre-bourg	12:22	16:12 18:22
MONTAGNAC	Bessilles - Coopérative - Verdun - Sirven - Centre-ville - Arnaud	12:32	16:22 18:32
ST-PONS-DE-MAUCHIENS	Centre-bourg	12:40	16:30 18:40
ST-PONS-DE-MAUCHIENS	Centre-bourg	07:20	08:50 12:50
MONTAGNAC	Arnaud - Centre-ville - Sirven - Verdun - Coopérative - Bessilles	07:27	08:57 12:57
AUMES	Centre-bourg	07:32	09:02 13:02
CASTELNAU-DE-GUERS	Fontvielle - Centre-bourg - L'En Coucou - Barthélémy - Les Coudouniers	07:42	09:12 13:12
PÉZENAS	Gare routière	07:50	09:20 13:20
Correspondances au départ en gare d'Agde* / Connections in Agde train station*			
Départ ligne 8 vers La Nicole		07:55	09:25 13:25
Départ de l'arrêt Leclerc ligne 8 vers Les Rodettes		08:08	09:38 13:38
Départ ligne 5 vers Agde Gare SNCF		07:55	-

- Projet sur la ligne 8 : La CAHM a le projet d'apporter des changements à la ligne 8 pour améliorer l'offre. Actuellement, la ligne s'arrête à l'arrivée de la gare routière. L'objectif du projet est de prolonger la ligne jusqu'à la zone d'activité des Rodettes, pour éviter aux passagers qui souhaitent s'y rendre de changer de bus. Cette zone d'activité dessert de nombreux commerces et services, tels que la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) par exemple.
- Transport scolaire jusqu'à la piscine de Pézenas : La sortie piscine est obligatoire dans le programme scolaire. Un marché a été passé avec CarPostal Méditerranée et le coût du trajet est en partie pris en charge par la CAHM.

II.4. Des efforts d'aménagement pour la mobilité des piétons

❖ **Les accès piétons dans le centre-bourg**³²

Indicateurs : Zones PSH, Zones 20, Zones 30

Sources : Mairie

L'accessibilité, la continuité des déplacements pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH) est une des priorités de la municipalité. En effet, elle a :

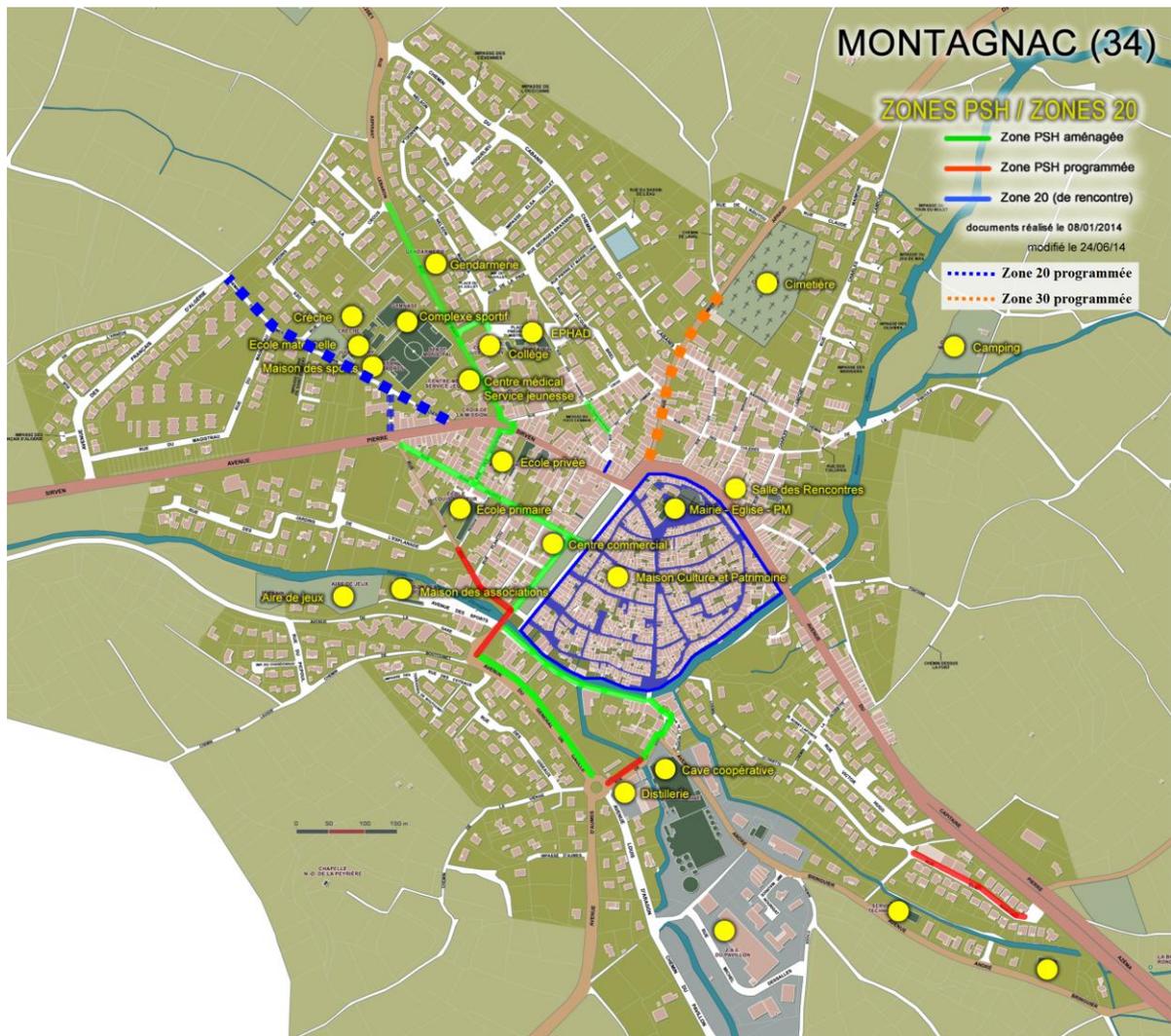
- Situé le cadre de la réglementation en matière d'accessibilité des voiries, espaces publics et Etablissements Recevant du Public (ERP),
- Mené un diagnostic de mise en conformité,
- Réalisé des zones PSH,
- Programmé des zones PSH,
- Délimité des zones 20,
- Projeté des zones 20 et 30.

Les PSH sont toutes les personnes ayant des difficultés à se déplacer, telles que, par exemple, les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, en fauteuil roulant, de petite taille, âgées ou accompagnées d'enfants en poussette, les femmes enceintes...

Ainsi, sur Montagnac, l'accès au centre ancien, aux équipements scolaires, sportifs ainsi qu'aux commerces autour de l'esplanade sont assurés.

³² Annexe 9 – Photos des zones d'accessibilité des Personnes en Situation de Handicap

Figure 29 – Zones PSH / Zones 20 / Zone 30 aménagées et programmées sur Montagnac



Source : Fond de carte réalisé par les Services Techniques de la Mairie de Montagnac

L'aménagement d'une zone PSH respecte une largeur de voirie réservée à la circulation de 5,50 mètres et une largeur de voie piétonnière de 1,50 mètre minimums. Elle est délimitée par des potelets et des bandes de vigilance. Aussi, des bandes rugueuses ont été placées sur les zones PSH afin de faciliter le déplacement des personnes mal voyantes ou non voyantes.

Figure 30 – Zone PSH sur l'avenue du Général de Gaulle

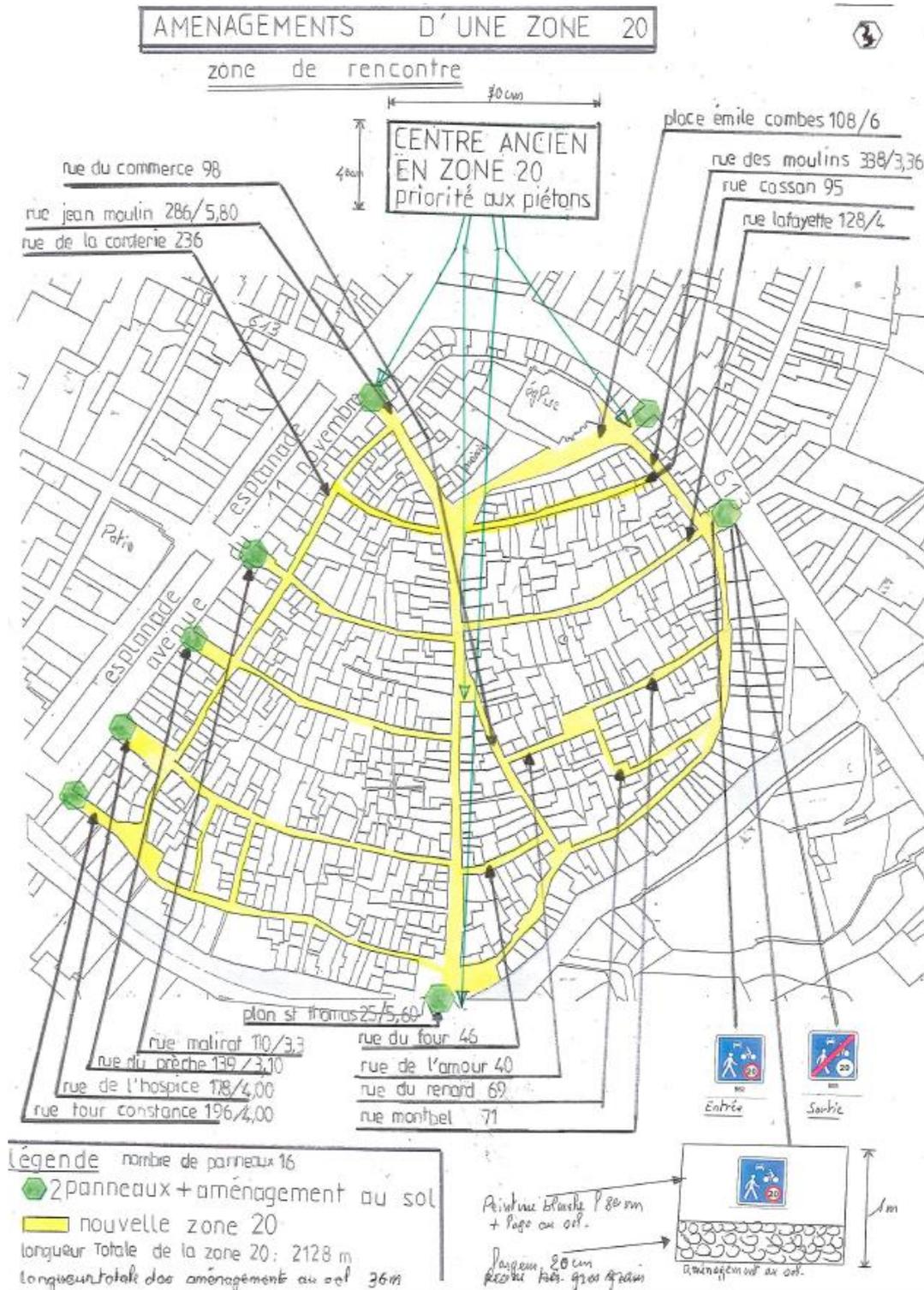


Source : Photos Mairie de Montagnac, le 19.01.2015

L'ensemble du bourg de Montagnac est une zone de rencontre, c'est-à-dire une zone affectée à la circulation de tous les usagers :

- Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficient de la priorité sur les véhicules.
- La vitesse pour tout type de véhicules est limitée à 20km/h (y compris les vélos).
- Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation.

Figure 31 – Aménagement d'une zone 20 dans le centre ancien de Montagnac



Source : Carte Mairie de Montagnac, le 01/2013

Figure 32 – Entrée dans la zone de rencontre en bas de la Grand rue



Source : Photos Mairie de Montagnac, le 19.01.2015

Au cours de l'année 2015, sont prévus les aménagements d'une zone PSH rue de la Coopérative, reliant ainsi l'avenue du Général de Gaulle et le chemin des Fabriques déjà aménagés. Aussi, une zone 20 est programmée chemin de Mercadier et rue du Char.

Enfin, à plus long terme, le projet d'une zone 30 sur l'avenue Emmanuel Arnaud sécurisera la circulation des piétons du bourg jusqu'au cimetière. Ce dernier projet est en cours de réflexion.

❖ **L'accessibilité des Etablissement Recevant du Public**

Indicateurs : Projet Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)

Sources : Mairie

La loi Handicap du 11 février 2005 fixe des objectifs d'accessibilité des ERP, des services de transport public et de la voirie pour les personnes à mobilité réduite, devant être atteints en 2015. Mais les retards pris, notamment en matière de bâti, rendent l'atteinte des objectifs illusoire. Ainsi, l'Adap est un dispositif qui permet aux collectivités locales de poursuivre des travaux d'accessibilité après le 1^{er} janvier 2015.

Pour Montagnac, les estimations des aménagements aux normes à prévoir ont été définies en août 2014. Elles s'étalent sur 4 ans, entre 2015 et 2018. Les travaux projetés concernent les ERP, des arrêts de bus et un équipement sportif. Il s'agit d'aménager des bandes pour structures vitrées, des plans inclinés, des boucles magnétiques, des toilettes et les quais des arrêts de bus. Des aménagements particuliers également sont à prévoir comme par exemple un ascenseur à la mairie, un escalier rampe au terrain de foot ou la construction d'une salle à la maison des associations.

Figure 33 – Aménagements projetés pour l’accessibilité des ERP

COMMUNE DE MONTAGNAC (34530)

ESTIMATION DES AMENAGEMENTS (montants €/HT)



ANNEE	DESIGNATION	BANDES POUR STRUCTURES VITREES	PLAN INCLINE	BOUCLE MAGNETIQUE	TOILETTES	CONSTRUCTION D'UNE SALLE	ASCENSEUR	ESCALIER RAMPE	AMENAGEMENT D'UN QUAI PSH	TOTAL
2015	Gymnase	350,00	4000,00	450,00	2000,00	X	X	X	X	6800,00
	Maison des associations	X	X	X	X	77000,00	X	X	X	77000,00
	Maison des Jeunes	350,00	3500,00	X	800,00	X	X	X	X	4650,00
	Arrêts de bus devant le 5	X	X	X	X	X	X	X	10000,00	10000,00
TOTAL POUR 2015		700,00	7500,00	450,00	2800,00	77000,00	X	X	10000,00	98450,00
2016	Arrêt bus/intersection Lebaron/RD613	X	X	X	X	X	X	X	10000,00	10000,00
	Police Municipale	100,00	5000,00	X	X	X	X	X	5100,00	10200,00
	Eglise (accès extérieurs)	X	3500,00	450,00	X	X	X	X	X	3950,00
	Terrain de foot	X	4000,00	X	2500,00	X	X	accès tribunes 5000	X	11500,00
	Ecole Jules Ferry	400,00	X	X	1500,00	X	X	X	X	1900,00
TOTAL POUR 2016		500,00	12500,00	450,00	4000,00	X	X	5000,00	15100,00	37550,00
2017	Arrêt bus 5	X	X	X	X	X	X	X	10000,00	10000,00
	Salle Sambussy	450,00	X	450,00	2000,00	X	X	X	X	2900,00
	Cabinet médecins	350,00	4000,00	X	1500,00	X	X	X	X	5850,00
TOTAL POUR 2017		800,00	4000,00	450,00	3500,00	X	X	X	10000,00	18750,00
2018	Mairie	400,00	X	450,00	5000,00	X	150000,00	500,00	X	156350,00
	Temple	150,00	1500,00	X	X	X	X	X	X	1650,00
TOTAL POUR 2018		550,00	1500,00	450,00	5000,00	X	150000,00	500,00	X	158000,00
TOTAL GENERAL		2550,00	25500,00	1800,00	15300,00	77000,00	150000,00	5500,00	35100,00	312750,00

Source : Mairie – document présenté en conseil municipal en août 2014

❖ Peu d’aménagement en pistes cyclables

Indicateur : Pistes cyclables

Source : Conseil général de l’Hérault

Les pistes cyclables existantes sur Montagnac se font rares. Elles ont été aménagées lors des aménagements récents dans le secteur des Jardins de la Crous et lors de la construction du nouveau secteur Malautié/Tuileries de la ZAC Montagnac Avenir. Elles sont au nombre de 3 et se trouvent :

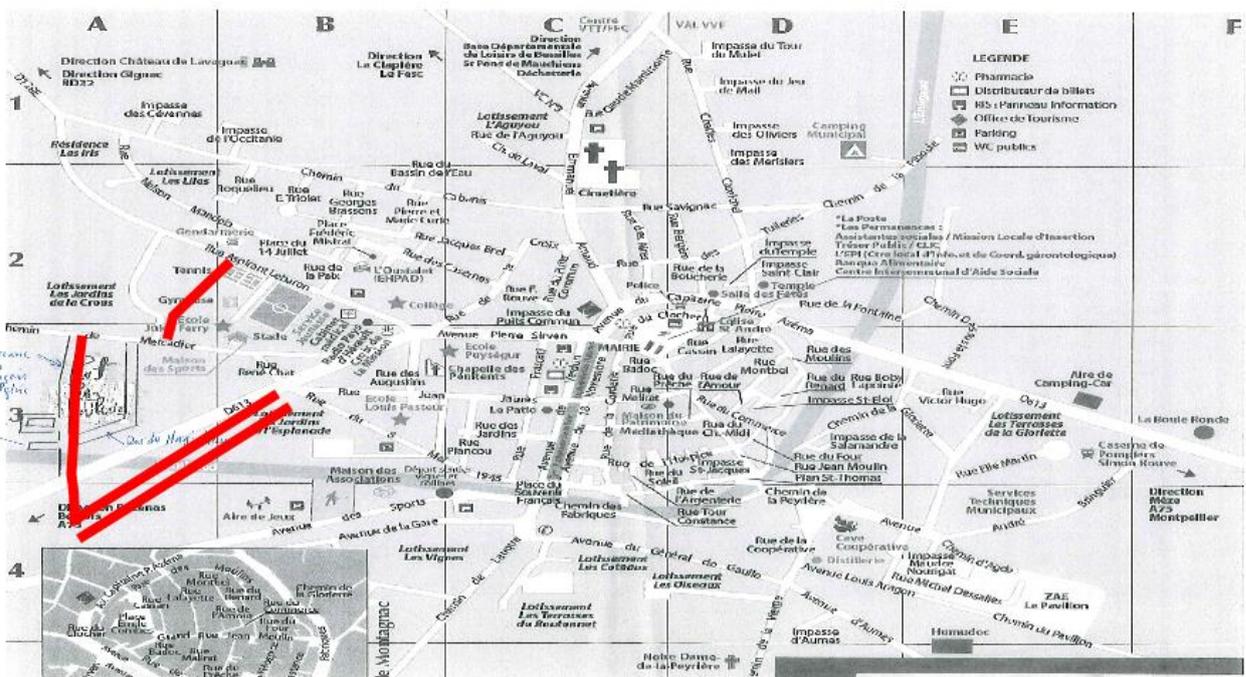
- Au camp de La Crous, reliant la rue Aspirant Lebaron et le chemin Mercadier et desservant l’école Jules Ferry, la crèche, le gymnase, l’Amicale Laïque et la MECS.
- A l’entrée ouest du village sur la RD 613, des deux côtés de la voie. Les deux bandes sont matérialisées en orange et un symbole blanc de vélo a été peint aux deux extrémités.
- Sur un côté de l’avenue des Français d’Algérie, matérialisée par des tracés verts.

Figure 34 – Pistes cyclables existantes



Source : Photos Mairie de Montagnac, le 04.02.2015

Figure 35 – Localisation des pistes cyclables existantes sur Montagnac



— Pistes cyclables

Source : Plan du village de la Mairie de Montagnac

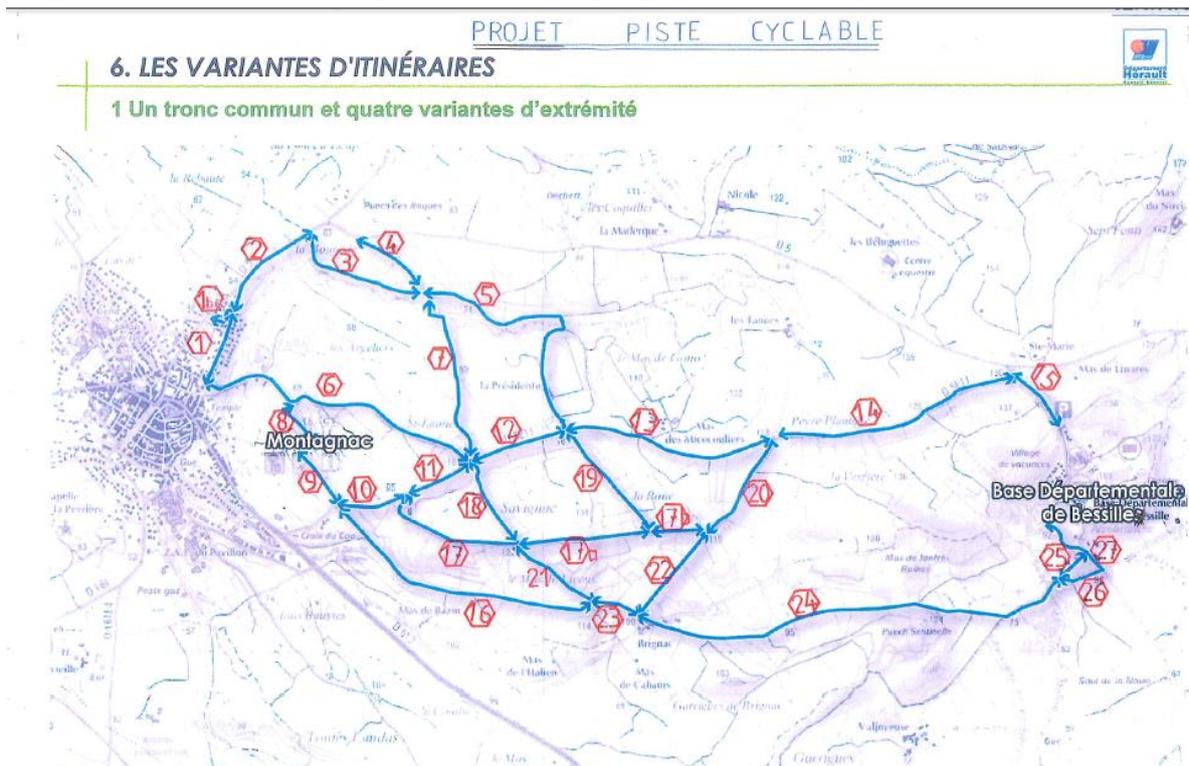
Un projet de piste cyclable entre le centre ancien de Montagnac et le parc départemental de Bessilles est en cours de réflexion. En mai 2012, le Conseil général de l’Hérault propose plusieurs itinéraires de chemins possibles (voir la carte ci-dessous). Suite à cette réunion de présentation, deux itinéraires semblent être privilégiés :

- Numéros 1, 2, 3, 5, 13, 14, 15
- Numéros 8, 9, 16, 23, 24, 25

En moyenne, ces itinéraires représentent entre 5 et 6 kms.

Aujourd’hui, en 2015, l’itinéraire est toujours à définir avec le Conseil général. Il se pourrait que ce projet soit intégré dans le cadre de l’aménagement foncier programmé par la Commission Communale d’Aménagement Foncier (CCAF) dans le cadre de la reconquête des friches sur Montagnac.

Figure 36 – Itinéraires de pistes cyclables proposés de Montagnac-centre à Bessilles



Source : Conseil général 34, le 02.05.2012

Description du territoire :

- Montagnac est **bien desservie par des grands axes routiers vers les pôles régionaux** de Pézenas, le Bassin de Thau et Sète, Béziers et Montpellier.
- **Voiture privilégiée aux bus.**
- **16 000 véhicules/jour traversent le centre bourg par la RD 613.**
- **Bus** : 1 ligne dans le réseau Hérault Transport, 1 transport scolaire vers le collège Jules Ferry, 1 ligne de transport à la demande dans le réseau de la CAHM.

Actions communales :

- **Projet de déviation de la RD 613.**
 - ➔ Permettra de délester le trafic et de sécuriser la traversée de la commune.
- **Déplacements piétons** : facilités dans le centre grâce à l'aménagement de **zones PSH** et à la délimitation du **vieux-centre en zone 20.**
 - ➔ Efforts poursuivis avec des projets à venir d'aménagement de nouvelles zones PSH, zone 20 et zone 30.
 - ➔ Estimation des travaux dans les ERP pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.
- **Vélo** : **trois pistes cyclables** ont été aménagées au camp de La Crous, au secteur Malautié/Tuilerie et sur la RD 613.
 - ➔ Les déplacements à vélos sont limités.
 - ➔ Les aménagements des pistes cyclables sont difficiles dans le centre-bourg au regard de l'étroitesse des rues.

III. AGRICULTURE ET GESTION DES ESPACES

III.1. L'activité agricole marquée par les espaces viticoles

Indicateur : Types d'activités agricoles Source : Conseil général de l'Hérault, Mairie

❖ **La vigne**

Le paysage de la commune de Montagnac est marqué par la part prépondérante de l'activité viticole.

La municipalité souhaite conserver et développer cette agriculture viticole de qualité afin de préserver le volet économique fort qu'elle génère. Les choix stratégiques de la commune définis dans le PLU appuient cet objectif de protection des espaces agricoles.

Montagnac est couverte par trois appellations :

- AOP Coteaux du Languedoc : rouge et blanc
- AOP Picpoul : blanc
- IGP (Indication géographique protégée) 34 : rouge, rosé, blanc

Trois types d'activités liées à la viticulture se dessinent :

- Le négoce,
- Les caves particulières,
- La cave coopérative Les Vignobles Montagnac.

La cave coopérative de Montagnac vinifie en moyenne 125 000 hl et s'étend sur plus de 2 000 ha. Elle est reconnue « groupement de commercialisation » et 96% de ses volumes se vendent en vrac. La vente directe en conditionné atteint en moyenne 700 000 bouteilles.

Cette cave est un pôle de vinification régional reconnue par les acteurs de la filière viti-vinicole notamment sur la qualité de ses vins. Elle souhaite continuer à s'adapter aux marchés notamment sur l'international et développer des marchés de niche. Une démarche Bio a été engagée pour certains adhérents.

La toiture des bâtiments de la cave coopérative a été pour partie remplacée par une centrale solaire. Cette centrale solaire produit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 12% des Montagnacois. Avec une surface couverte de 2 884 m², soit près de 800 panneaux photovoltaïques, la centrale évite le rejet de 174 tonnes de CO² par an et contribue ainsi à la production d'électricité verte. C'est le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Viticulture biologique

Sur Montagnac, certains viticulteurs se sont convertis en bio, comme par exemple, SCEA Villa Noria, EARL Domaine de Campaucels, Domaine Paul MAS.

Depuis fin mars 2014 à Montagnac, pour lutter contre l'Eudemis, des capsules et « spaghettis » ont été mises en place. Elles couvrent une surface de 230 hectares répartis entre 20 coopérateurs et 6 caves particulières. L'Eudemis est un petit papillon responsable d'énormes dégâts dans le vignoble. Plutôt que d'utiliser un insecticide, le viticulteur dispose dans ses parcelles des capsules ou des liens plastiques en forme de « spaghetti », qui diffusent dans l'air des phéromones de synthèse, identiques à celles émises par les papillons femelles d'Eudemis. Les mâles sont alors désorientés et n'arrivent plus à retrouver le chemin qui les mène à leur belle. Résultat, c'est moins d'accouplements, moins de pontes, moins de larves sur les raisins et donc moins de dégâts. Cette méthode porte le nom de confusion sexuelle. C'est un procédé biologique utilisable en agriculture. Les phéromones sont un élément perturbateur et non destructeur des papillons. Cette méthode biologique de protection de la vigne est une véritable alternative aux insecticides classiques.

Figure 37 – Parcelles de vignes sur Montagnac



Source : Photos Mairie de Montagnac, le 16.11.2014

❖ L'arboriculture

L'agriculture est également représentée par l'arboriculture avec en majorité l'oléiculture et la faible culture des vergers de cerisiers, abricotiers, amandiers...

Figure 38 – Cultures d'oliviers sur Montagnac



Source : Photos Mairie de Montagnac, le 16.11.2014

❖ Les grandes cultures

Des terres labourables, suite à l'arrachage viticole sont soit en attente d'affectation, soit déjà cultivées en grandes cultures dont une majorité en blé dur. Mais le faible taux d'irrigation du territoire limite ce changement pour les grandes cultures de céréales.

❖ L'agropastoralisme

Il a été convenu entre la CAHM, la commune de Montagnac et l'éleveur d'ovins et de caprins d'autoriser l'intervention de cet éleveur au sein des bassins de rétention appartenant à la commune de Montagnac et étant entretenus par la CAHM.

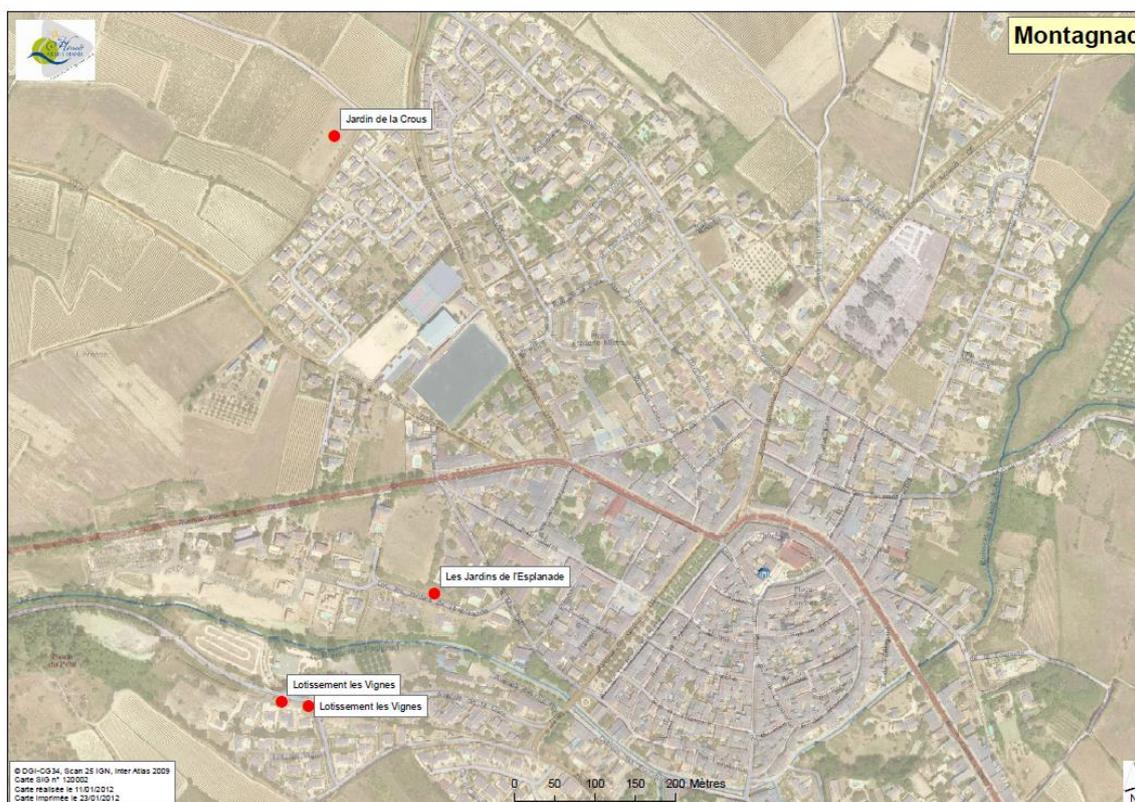
L'objectif de cette opération est double :

- D'une part, de permettre à la CAHM de réaliser des économies en diminuant la fréquence de passage de ses agents dans les bassins de rétention ; et de favoriser une image « durable » du territoire,
- D'autre part, d'assurer à un éleveur local des espaces à pâturer ce qui peut conforter son exploitation voire permettre le développement de son activité agro-pastorale.

4 sites sont concernés par cette gestion agro-pastorale :

- Le bassin de la Crous, 5 000 m²
- Les 3 bassins du lotissement Les Vignes, 665 m² au total
- Le bassin du lotissement Jardin de l'Esplanade, 1 000 m²
- Le bassin de la Zone artisanale du Pavillon, 3 040 m²

Figure 39 – Localisation des bassins mis à la disposition de l'éleveur



❖ Le maraichage

Le maraichage se retrouve sur de petites parcelles diversifiées. Il est également à noter la présence d'un important producteur (plus de 100 saisonniers durant l'été).

Sur Montagnac, un maraicher est affilié en biologique :

- Claude HOUSTI, Le Champ des Cigales – Produits : Légumes (tomates, aubergines, salades, pommes de terre...), plants potagers et aromatiques, œufs – Vente au marché Bio de Pézenas le Samedi

❖ Objectifs du PLU

Renforcer les atouts viticoles et agricoles : Le PLU de Montagnac entend poursuivre cet objectif de protection et d'affirmation des activités agricoles tout en organisant la diversification d'activités complémentaires de caractère périurbain, de loisirs ou touristiques qui par interaction, favorisent la conjonction des ressources traditionnelles et nouvelles en reliant la viticulture et l'agriculture, l'histoire et le patrimoine, les loisirs et le tourisme.

III.2. Reconquête viticole par la restructuration foncière

Indicateurs : Restructuration foncière des parcelles viticoles ou en friche

Sources : Conseil général de l'Hérault, Août 2011, « Etude d'aménagement liée à la reconquête des friches – Commune de Montagnac », 115 pages.

Montagnac est une commune éminemment viticole qui héberge une cave coopérative dynamique et de nombreux domaines particuliers de renom. Mais le territoire communal n'est pas épargné par l'arrachage et la disparition d'importantes surfaces viticoles et donc par le développement d'une multitude de parcelles en friche.

Face à ce constat, d'un côté, la cave coopérative envisage de prolonger le réseau d'irrigation du Bas Rhône Languedoc, de l'autre, la commune étudie avec le Conseil général la possibilité d'un réaménagement parcellaire.

Ainsi, la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Montagnac souhaite doter la commune d'un outil de gestion du foncier Agricole et de développement de l'activité Viticole, soit l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF).

Les objectifs du projet visent à :

- Développer les espaces et zones d'exploitations,
- Améliorer les conditions d'exploitation,
- Offrir de nouveaux espaces liés à l'élevage ainsi qu'au tourisme et aux loisirs.

Le secteur ciblé pour réaliser ce réaménagement foncier se situe à l'Est de la commune et couvre une superficie de 1 466 hectares, à l'est du village. 1 087 ha sont classés en zone A (agricole) (75%) et 351 ha en zone N (naturelle (dont 9,2 en zone Ne réservés au développement des activités équestres). Une parcelle classée IIAUd et le secteur VAUb (17,5 ha à la base de Bessilles) sont à extraire du périmètre.

Figure 40 – Localisation géographique de la zone d'étude pour la restructuration foncière

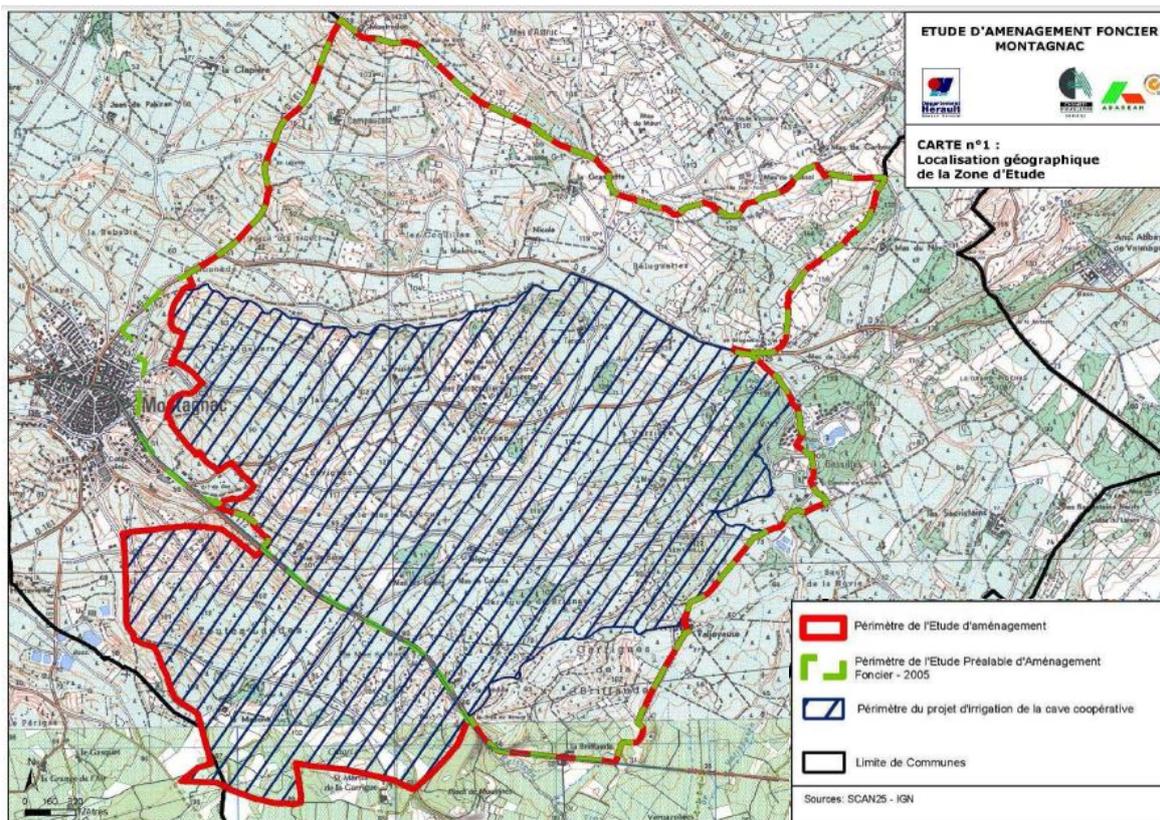
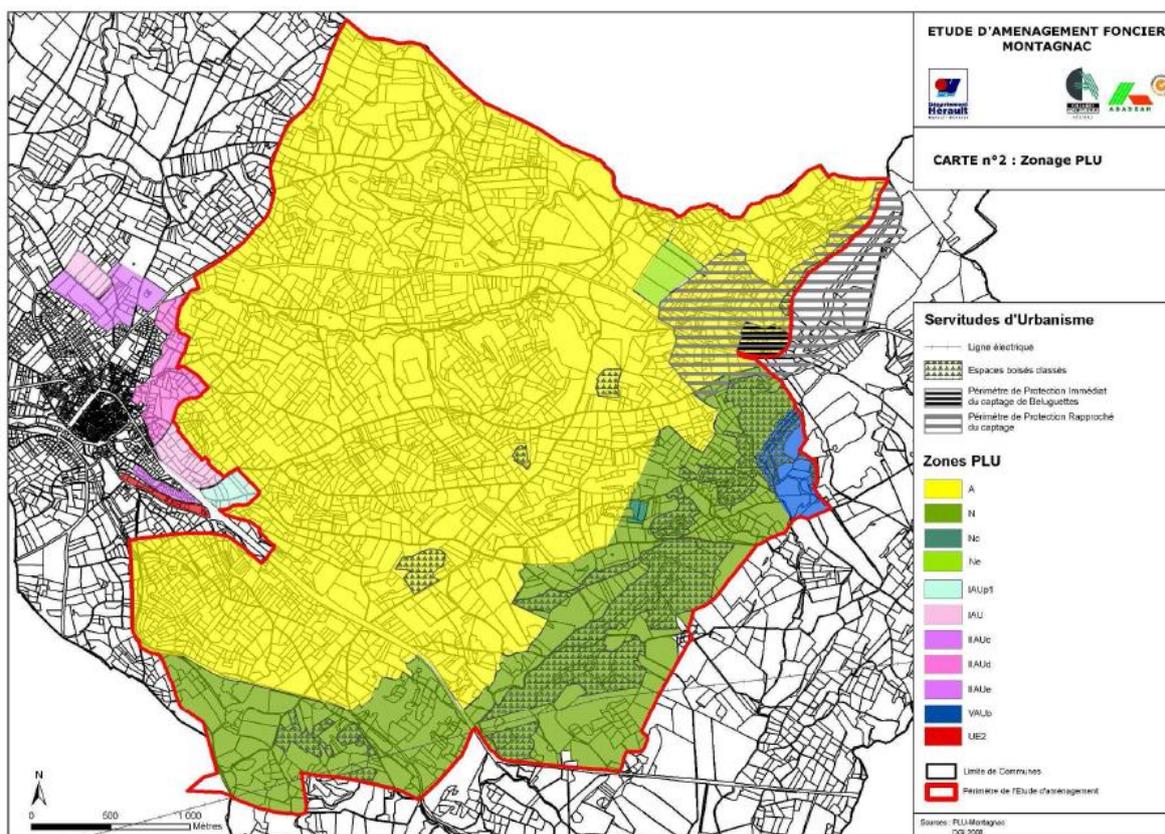


Figure 41 – Zonage PLU de la zone d'étude pour la restructuration foncière



La surface moyenne des comptes de propriétés sur la zone est de 1,83 ha. L'occupation du sol se répartie comme suit :

- 42% Vignes
- 27% Bois et landes, principalement des bois de pins, des garrigues et des ripisylves
- 11% Friches : parcelles qui n'ont pas été exploitées depuis au moins un an : présence de ronces, vignes non taillées, embroussaillage... Ces parcelles peuvent être remises en culture.
- 5% Arboriculture, essentiellement l'oléiculture
- 5% Autres (bâtiments, jardins d'agrément...)
- 4% Terres labourables (dont vignes arrachées)
- 4% Grandes cultures
- 2% Prairies, liées entre autre au développement de centres équestres, notamment celui sur le secteur des Béluguettes
- Maraîchage

Une enquête a été réalisée auprès des exploitants afin de connaître leurs souhaits d'échange, de location, de vente ou leurs réticences. Une prochaine évaluation financière des parcelles permettra à ces exploitants de finaliser leurs projets.

A RETENIR Agriculture et gestion des espaces

Description du territoire :

- **Viticulture : activité agricole prépondérante**
 - ➔ Assure une identité à la commune à valoriser, à travers l'oenotourisme par exemple.
 - ➔ Démarches respectueuses de l'environnement engagées : vins biologiques, installation de capsules pour lutter contre l'Eudemis, maraîchage biologique.

Action communale :

- **Projet de restructuration foncière** en cours pour lutter contre les friches et développer les zones d'exploitation de l'agriculture.

PARTIE 3

EQUILIBRES ECOLOGIQUES

I. PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

1.1. Sites naturels à grande valeur patrimoniale

❖ ZPS « Plaine de Villeveyrac – Montagnac »

Indicateur : ZPS « Plaine de Villeveyrac – Montagnac »

Source : Dossier CBE (bureau d'études)

En réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution du patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000.

Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

La ZPS « Plaine de Villeveyrac-Montagnac » a été créée en mars 2006. Depuis sa désignation, ce site doit être géré de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats.

La ZPS « Plaine de Villeveyrac-Montagnac » s'étend sur une superficie de 5 265 hectares sur les communes de Loupian, Mèze, Montagnac, Saint-Pargoire, Saint-Pons de Mauchiens et Villeveyrac.

Cette zone est une vaste plaine cultivée, essentiellement de vignes, bordée d'une succession de contreforts et de collines occupés par la garrigue. Ainsi, les zones de cultures ponctuées de petits boisements et de haies, et celles de garrigues et d'escarpements rocheux forment une mosaïque paysagère particulièrement favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale.

Pour certains de ces oiseaux, la région Languedoc-Roussillon a une forte responsabilité du fait qu'elle accueille une part importante de leur effectif national : Pie-grièche à poitrine rose et Faucon crécerellette notamment.

Un inventaire du patrimoine des espèces oiseaux permet

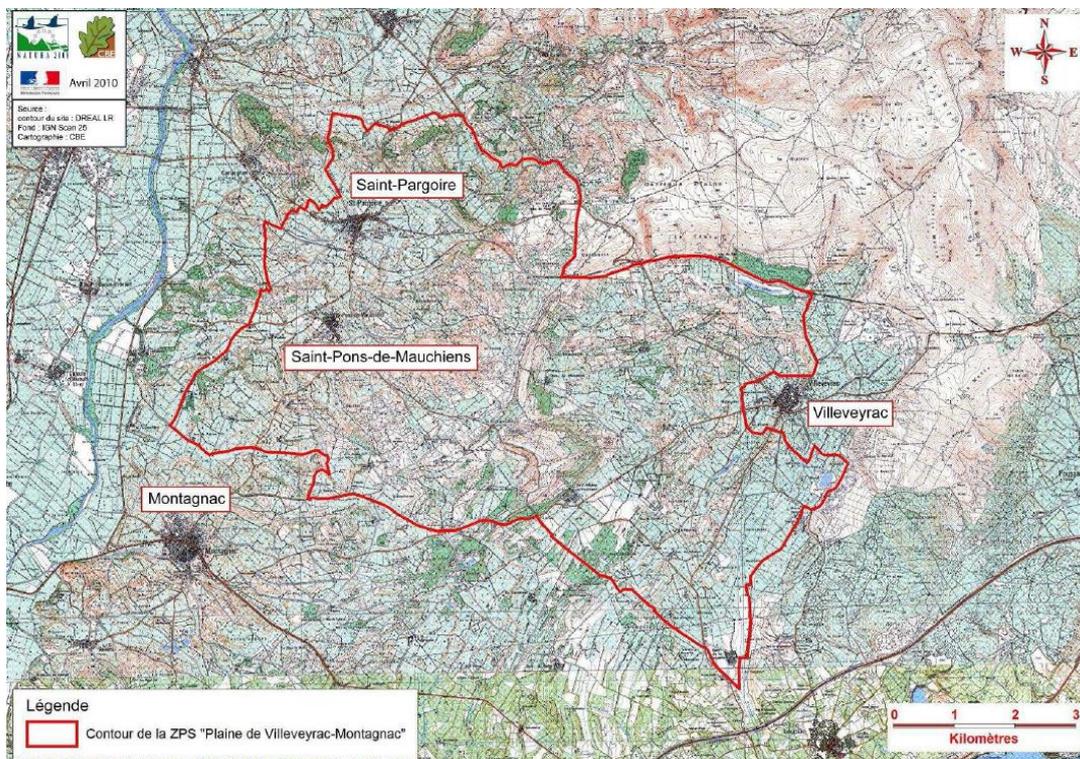
1. D'analyser son état de conservation,
2. De déterminer les facteurs de vulnérabilité,
3. De définir et hiérarchiser les enjeux,
4. De prioriser les objectifs de conservation.

Des mesures de gestion des espèces et de leurs habitats sont proposées.

Les 10 espèces qui ont justifié la désignation de la ZPS sont :

- Pipit rousseline
- Grand-Duc d'Europe
- Circaète Jean le Blanc
- Busard cendré
- Rollier d'Europe.
- Bruant ortolan
- Faucon crécerelle
- Pie-grièche à poitrine rose
- Alouette lulu
- Milan noir

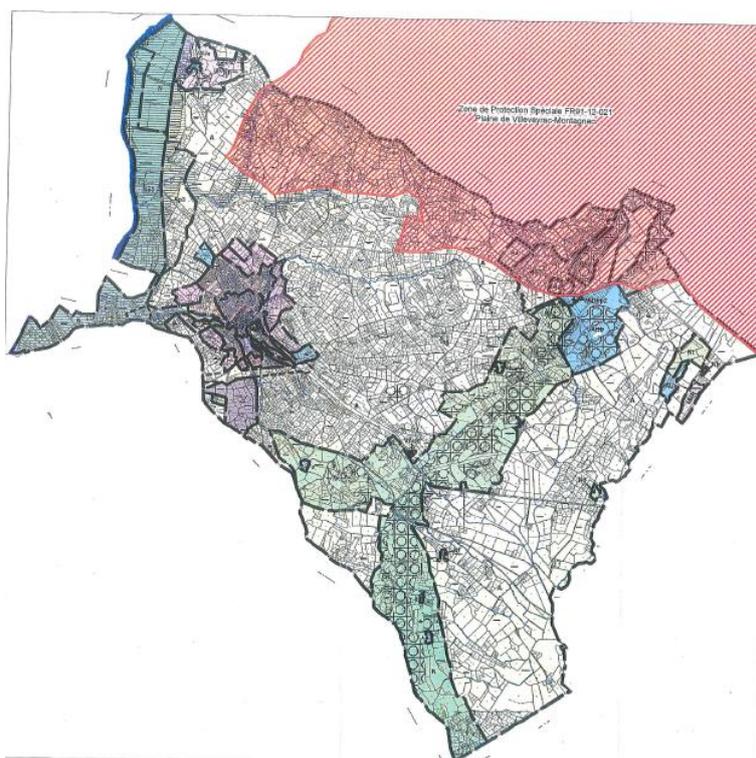
Figure 42 – Périmètre de la ZPS « Plaine de Villeveyrac-Montagnac »



Source : CBE (bureau d'études)

Sur Montagnac, le site de la Plaine de Villeveyrac – Montagnac couvre une bande s'étendant au Nord de la RD 5, depuis le Fesc à l'Ouest jusqu'au Mas de Novi à l'Est. Il ne concerne que des terrains classés en zone naturelle N ou agricole A au projet de PLU de Montagnac. Un secteur de constructibilité limitée Na a été prévu correspondant à un projet de centre équestre. Le projet n'aura pas d'incidence notable sur le site Natura 2000.

Figure 43 – Site Natura 2000 au nord de Montagnac



Source : PLU de Montagnac

❖ **Trois ZNIEFF**

Indicateur : ZNIEFF

Source : Dossier CBE, site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs qui présentent un fort intérêt biologique et un bon état de conservation.

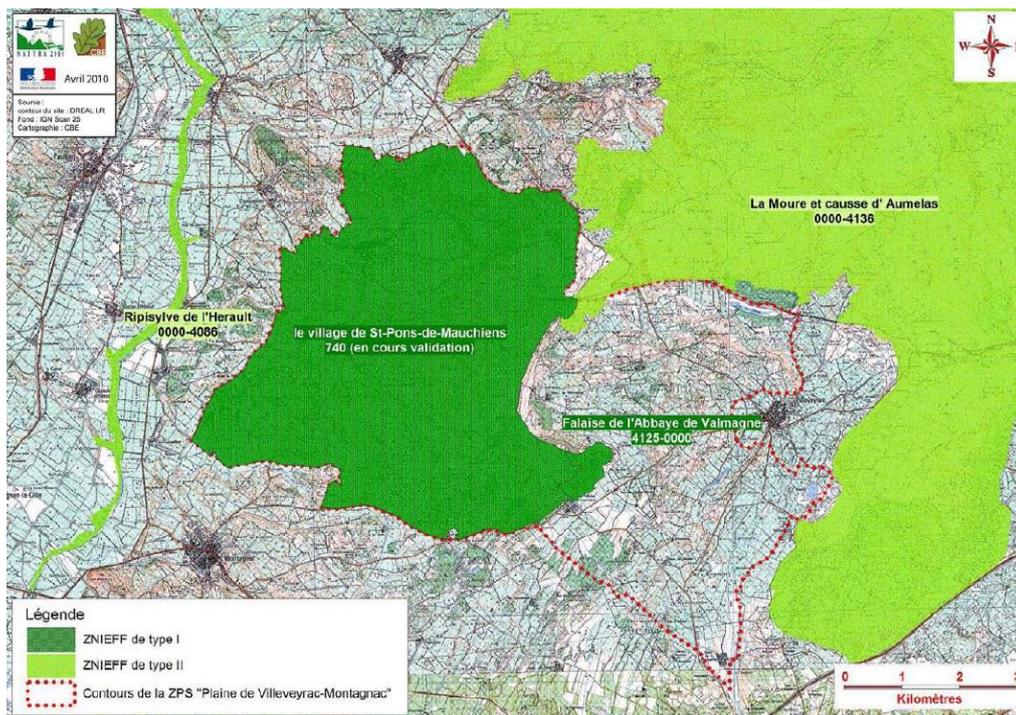
On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, d'une superficie généralement limitée
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le territoire de Montagnac recoupe le périmètre de 3 ZNIEFF :

- Coteaux viticoles de Saint-Pons-de-Mauchiens et Saint-Pargoire : ZNIEFF de type I entièrement comprise dans le site Natura 2000 Plaine de Villeveyrac-Montagnac et couvre 3015 hectares dont 569 sur la commune de Montagnac. Elle concerne essentiellement des populations d'oiseaux nicheurs, notamment 2 grandes raretés : le Faucon crécerellette et la Pie-Grièche à poitrine rose.
- Plaine de Villeveyrac-Montagnac : ZNIEFF de type II également comprise dans le site Natura 2000 du même nom.
- Collines marneuses de Castelnau-de-Guers : ZNIEFF de type II dans le secteur de la Madone.

Figure 44 – Montagnac couverte par trois ZNIEFF



Source : CBE (bureau d'études)

❖ Espaces Boisés Classés

Indicateur : Espaces Boisés Classés

Source : PLU de Montagnac

Dans le PLU de Montagnac la protection des boisements et alignements d'arbres est assurée par leur inscription en Espaces Boisés Classés (EBC).

Le classement en EBC « interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements » (L.130-1 du Code de l'Urbanisme). Dans les EBC, chaque coupe ou abattage nécessite une déclaration préalable. Leur suppression ne peut se réaliser que dans le cadre de la révision du PLU, ou être précédée d'un avis de la commission départementale des sites et des paysages.

Alors que sur le site départemental de Bessilles, le Conseil général, le VVF et la commune de Montagnac ont leur propre Cahier de Prescriptions de Sécurité (CPS), un **plan de gestion forestier global** est en cours de réflexion en 2015. Un seul et même CPS synthétisera les trois CPS existants. Le résultat de ce travail sera par la suite intégré au Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Montagnac.

Il consistera à :

- Accompagner les arbres dans leur croissance : assurer la santé et la vitalité des forêts,
- Programmer des coupes,
- Maintenir la biodiversité et l'équilibre faune-flore,
- Gérer l'accueil du public

I.2. Identité environnementale et paysagère communale

Indicateur : Climat, relief, sols, hydrographie, patrimoine naturel

Source : Conseil général de l'Hérault, août 2011, *Etude d'aménagement liée à la reconquête des friches, Commune de Montagnac – Partie I – Etat initial du site*, 115 pages.

❖ Climat

Le climat de la région de Montagnac est typiquement méditerranéen ; il se caractérise par l'irrégularité du régime inter saisonnier des températures et des précipitations.

- **Températures** : Montagnac bénéficie d'un climat relativement tempéré :
 - La température moyenne annuelle est de 14,9°C
 - L'été chaud et sec avec des températures maximales en juillet et août pouvant atteindre 38 à 39°C. La température dépasse 25°C plus de 135 jours par an.
 - L'hiver est frais avec des températures atteignant 0°C, 20 jours par an et pouvant tomber jusqu'à -10°C.
- **Précipitations** : Sur l'année les précipitations sont modérées : 709 mm. Les pluies sont plus abondantes en automne et l'été est à contrario particulièrement sec avec des pluies estivales généralement concentrées en épisodes orageux brefs. Les événements du 29 septembre 2014 témoignent que l'intensité des précipitations peuvent être particulièrement importante : 215 mm le matin et 65 mm la nuit. Cette dépression météorologique de type méditerranéen a provoqué une crue torrentielle de l'Ensigaud et de ses affluents, de nombreux glissements de terrains, occasionnant de sérieux dégâts sur des biens privés et des infrastructures publiques.
- **Vents** : Prédominance des vents de secteur Nord-ouest assimilés à la tramontane. Les deux autres types de vents sont les vents marins du Sud / Sud-est et le Mistral du Nord / Nord-est.

❖ Topographie / Relief

Le territoire de la commune est compris entre des altitudes allant de 20 à 160 mètres au-dessus du niveau de la mer selon un axe ouest / nord-est. Il se divise en 2 bassins versants : celui de l'Hérault vers le nord-ouest et celui de Thau vers le Sud Est.

La topographie est faiblement vallonnée et composée de petites « plaines » délimitées par des petits reliefs et les versant encaissés des principaux ruisseaux.

❖ Potentialités des Sols

Le territoire est dominé par des sols de marnes, calcaires et conglomérats qui lui confèrent une potentialité agronomique plutôt limitée. De bonnes dispositions néanmoins pour la production de cépages blancs.



Source : Photos dans le dossier Etat initial du site CCAF

❖ Hydrographie

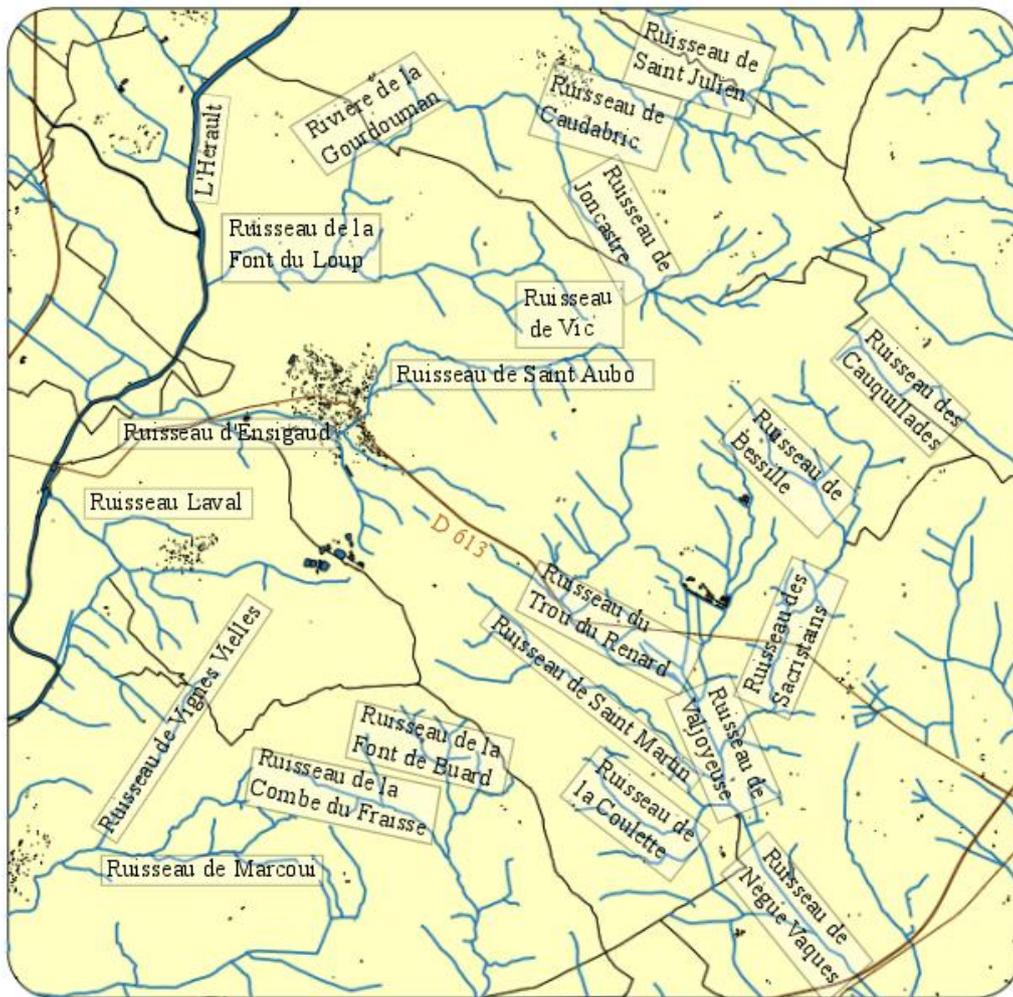
Le réseau hydrographique est divisé en deux bassins selon un axe Nord-est / Sud-ouest :

- Le bassin versant de l'Hérault (versant ouest), auquel appartiennent le ruisseau de Saint Aubo, affluent de l'Ensigaud, lui-même affluent de l'Hérault. Le Font du Loup collecte les eaux du ruisseau de la Camelle, de Vic et Joncastre.
- Le bassin de l'étang de Thau : le ruisseau de Nègue-Vaques collecte les eaux de Valjoyeuse qui draine les secteurs de Bessilles et Briffaude.

Les cours d'eau qui forment le réseau hydrographique peuvent se répartir en 2 catégories :

- Les cours d'eau permanents : les ruisseaux de l'ensigaud, de Saint Aubo et du Font du Loup.
- Les cours d'eau temporaires : Ruisseaux de Vic, Joncastre, Sainte Camelle pour le bassin versant « Hérault » et ruisseaux de Valjoyeuse, Bessilles, du Saut de la Novio et du Trou du Renard pour le bassin versant « Etang de Thau »

Figure 45 – Cours d'eau sur Montagnac



*

Source : Fond de carte Direction Générale des Impôts – Cadastre & Département de l'Hérault
– Communauté d'Agglomération « *Hérault Méditerranée* »

❖ **Patrimoine naturel**

Le paysage de Montagnac fait alterner

- des zones à forte densité viticole,
- des zones de sommets à sols durs plutôt occupés par des espaces naturels de garrigues et de pinèdes (forêts de pins),
- des fonds de vallon à végétation dense à feuillage caduc (par exemple, la ripisylve de l'Ensigaud se distingue par une végétation de frênes, de saules, d'ormes et de robinier, ou encore des platanes bordent la RD 613).

Le patrimoine naturel (habitats naturels, flore, faune) peut exister aussi bien sur les espaces naturels que sur les zones agricoles, notamment quand il s'agit de mosaïques vignes / cultures annuelles / friches.

- Faune

- Mammifères : Lièvre, lapin, sanglier, fouine dans les mas, écureuils, chauves-souris.
- Amphibiens : Crapaud commun, crapaud calamite, pélodyte ponctué, rainette méridionale, grenouille rieuse (dans quelques trous d'eau des vallons les plus profonds, à proximité des sites de garrigues ou de bois favorables, dans quelques fossés ou des plans d'eau artificiels)
- Reptiles : Lézard vert, lézard des murailles, algire, lézard ocellé, couleuvre de Montpellier, couleuvre à échelons, coronelle girondine dans les espaces de garrigues et de bois notamment ceux possédant des murs de pierre ou de rocailles et couleuvre vipérine dans les points d'eau.
- Oiseaux³³ : On constate l'abondance des espèces précieuses (*Voir ci-dessus la partie concernant la ZPS « Plaine de Villeveyrac –Montagnac »*)
- Insectes : Les ripisylves (pour les papillons et les libellules), les garrigues, les pelouses, et les friches accueillent l'essentiel. La magicienne dentelée a été observée sur les pelouses rases et clairsemées des calcaires miocènes.

- Flore : 600 espèces différentes sont présentes sur le territoire

- Des plantes peu courantes à l'échelle départementale : la Mercuriale tomenteuse, un arbrisseau typique des calcaires miocènes, la Rue des montagnes, la Rue à feuilles étroites sur les pelouses rocailleuses sèches, le Serapias vomeraca (orchidée), Hippocrepis ciliata. Dans les fossés, une Aristoloche et un petit millepertuis laineux.
- Des espèces protégées : la Gagée de granatelli, l'Ail petit moly et l'Anémone couronnée.

1.3. Protection de l'environnement par les acteurs locaux

❖ Lutte contre la pollution de l'environnement grâce à des nouvelles pratiques d'entretien des espaces publics

1. Contexte

La directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) impose l'atteinte d'un bon état écologique des eaux communautaires d'ici 2015 ou 2021. Au niveau national le Grenelle de l'Environnement et le Plan Ecophyto imposent de mettre en œuvre une politique de réduction de 50% de l'utilisation des pesticides d'ici 2018.

Le désherbage chimique des surfaces urbaines et des espaces verts présente des risques de transfert des résidus de produits phytosanitaires vers les eaux de surfaces et souterraines.

A ces risques de pollution s'ajoutent également ceux pour la santé des utilisateurs lors des manipulations et de l'application des produits phytosanitaires.

³³ Annexe 10 - Oiseaux

2. La CAHM s'engage dans un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles

Indicateur : Pratiques d'entretien des espaces publics respectueuses de l'environnement
Source : PAPPH de la CAHM

La CAHM s'est engagée dans un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH). Il consiste à :

- Faire un état des lieux des pratiques actuelles,
- Analyser la sensibilité des espaces communaux,
- Proposer des modes de gestion visant à préserver l'environnement, tout en intégrant les contraintes (techniques, humaines et financières) qui lui sont propres.

Objectifs :

- Diminuer l'usage des traitements chimiques en mettant en œuvre des démarches alternatives (mécaniques, conception de voirie...),
- Favoriser une diminution de la consommation en eau en apportant une réflexion sur la conception et l'aménagement des espaces verts et des aires de loisirs (choix des plantes, paillage...).

La voirie et les espaces verts de Montagnac sont gérés par la subdivision Nord de la CAHM et plus précisément par l'équipe Aumes/Montagnac/Saint Pons de Mauchiens (5 agents) du service espaces verts et le service propreté voirie de la subdivision Nord.

Le patrimoine communal à entretenir recensé représente :

- 9,9 ha d'espaces aménagés, soit un total de 69 espaces, essentiellement végétalisés.
- 23 km de voirie (dont 18 km de voies à l'intérieur du village et 6 km de voie rurale)

Figure 46 – Voiries et espaces aménagés et entretenus par la CAHM

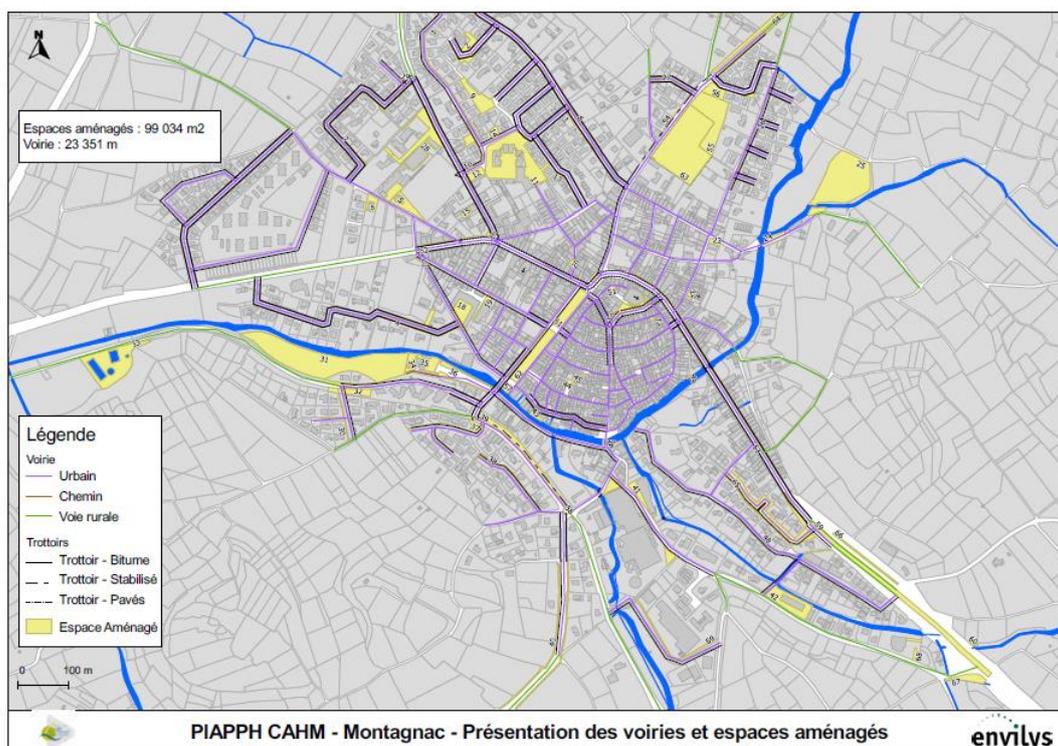
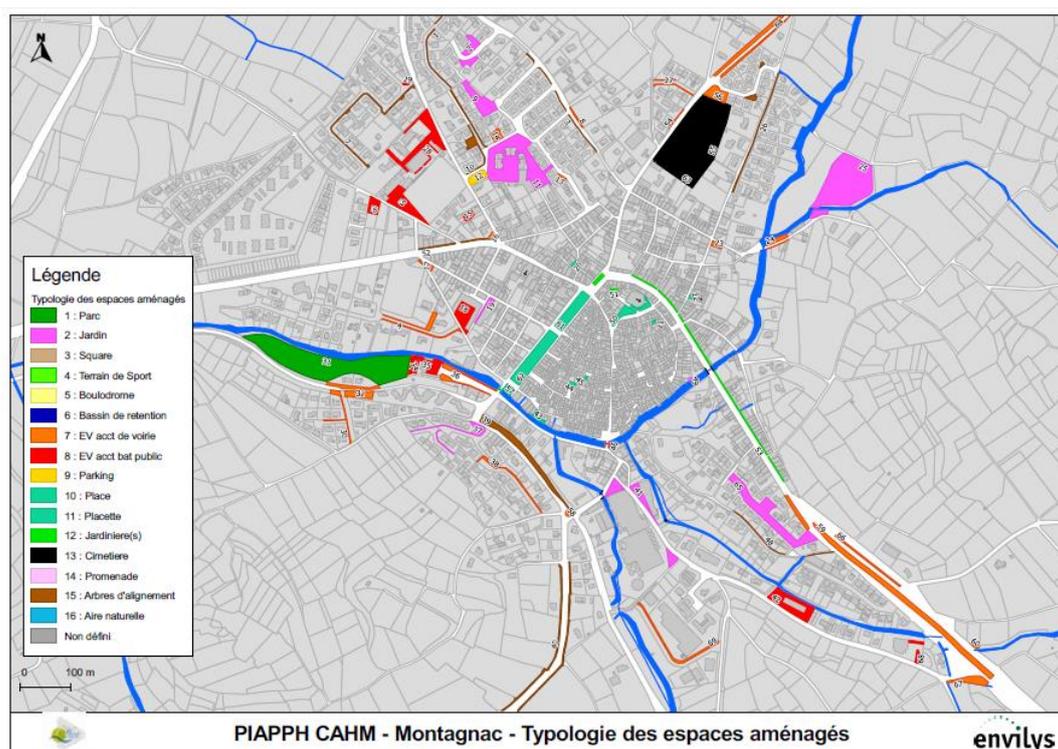


Figure 47 – Typologie des espaces aménagés et entretenus par la CAHM



La CAHM a pour compétence, d’une part de créer et aménager les espaces publics, et d’autre part, d’assurer la propreté de la voirie.

Les pratiques d’entretien des espaces aménagés :

- 81% des espaces aménagés (soit 56 espaces) ne sont pas désherbés chimiquement. 19% des espaces font l’objet de désherbage chimique (soit 13 espaces).
- Faible utilisation de paillages organiques, à prévoir en face cimetière, massifs place E. Combes, massif du monument aux morts, etc.
- Forte utilisation de paillages minéraux sur les espaces récents
- Forte utilisation de plantes méditerranéennes et de vivaces sur les espaces récents
- Forte utilisation de plantes couvre-sol en guise de paillage sur les espaces récents
- Diversité de la gamme végétale plantée moyenne et pouvant être plus diversifiée
- Nombre d’espaces requalifiés moyen. Bien que plusieurs espaces aient déjà été requalifiés (massifs D613 notamment), il reste des espaces où des réfections seraient souhaitables (Place du rempart notamment).

Les pratiques d’entretien de la voirie :

- Seul un désherbage manuel est effectué sur la voirie. Pas de désherbants chimiques. L’utilisation de pratiques alternatives serait à prévoir (désherbeur thermique ou réciprocatteur).
- Balayage mécanique tous les jours dans cœur de ville et lotissements plus un agent balaye manuellement, assure le nettoyage et vide les corbeilles. A noter que le balayage mécanique joue un rôle pour limiter la pousse de l’herbe (par arrachage et curage des fissures). Son utilisation est à encourager.
- Entretien des voies rurales et chemins de VTT et de randonnées.

3. L'entretien des espaces par les Services Techniques municipaux de Montagnac

Indicateur : Pratiques d'entretien des espaces publics respectueuses de l'environnement
Source : Mairie

Les Services Techniques municipaux ont pour compétence

- L'achat des végétaux pour les espaces publics aménagés par la CAHM,
- Le débroussaillage des chemins ruraux et des entrées de la commune.

Afin de mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement, les Services techniques envisagent de :

- Pratiquer le fauchage tardif, moins au ras du sol et sur le haut des talus,
- Varier le type de végétation et le fleurissement.

❖ Protection de la campagne Montagnacoise contre les feux de forêt

Indicateurs : Actions du CCFF
Sources : Mairie

A chaque saison estivale, le risque de feu de forêt est présent dans le département de l'Hérault. Ce territoire est exposé à la sécheresse et les forêts constituent des espaces naturels fragiles. Les conséquences sont souvent dramatiques pour la nature et pour l'homme.

La commune de Montagnac a connu un important incendie durant le 30 août 2010 qui s'est déclenché au lieu-dit du Mas de Novi et s'est propagé jusqu'à l'entrée de la commune de Mèze.

Le Comité Communal de Feux de Forêt (CCFF) de Montagnac a été initié à la fois par la préfecture et par la commune. Il est composé de femmes et d'hommes volontaires qui œuvrent bénévolement à :

- Limiter les risques d'incendie,
- Réduire les interventions des pompiers,
- Préserver le patrimoine.

Ce comité comprend :

- Un élu référent de sécurité des feux de forêt
- Le président du MRAS 34³⁴
- Des bénévoles élus, des Montagnacois, des membres du MRAS 34

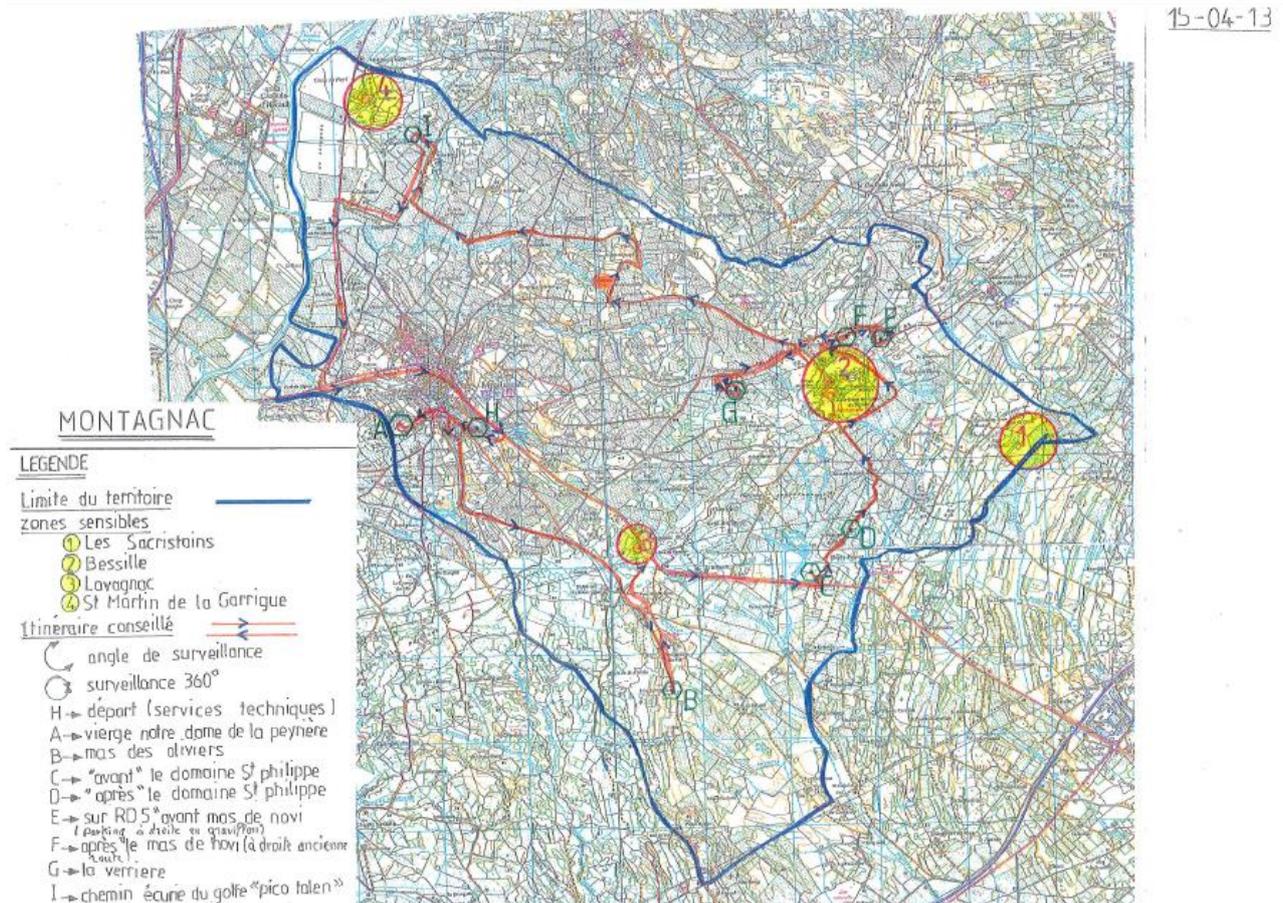
Quatre zones ont été classées à très grand risque et six points de surveillance ont été créés sur des points culminants de la commune. Des tournées de veille du CCFF sont organisées du 20 juin au 26 septembre d'après un itinéraire conseillé.

Au cours de l'année 2014, deux feux ont été signalés, en direction de Villeveyrac et aux environs de Valmagne. Les tournées de veille permettent également la rencontre avec des promeneurs auxquels des conseils et une sensibilisation leurs sont apportés. Par ailleurs, sur des sites particulièrement sensibles, les champs sont entièrement labourés dès les moissons effectuées.

³⁴ MRAS : Montagnac Radio Assistance Sécurité

Les administrés propriétaires ont également un rôle à tenir et ont l'obligation de débroussaillage aux abords des principaux axes routiers. Cela permet de diminuer et de limiter la propagation du feu par la réduction des combustibles végétaux.

Figure 48 – Zones sensibles et itinéraire conseillé retenus par le CCFF de Montagnac



Source : Mairie de Montagnac, avril 2013

Le site départemental de Bessilles est marqué par l'omniprésence des pins d'Alep. Cet espace forestier s'est développé spontanément à partir de quelques pins jadis plantés autour des mas, et après l'abandon de l'exploitation du domaine viticole. Certains arbres sont centenaires tandis que d'autres dépassent les 30 mètres. Le site de Bessilles est sensible aux incendies.

Sur ce site, le Conseil général, le Village Vacances Familles (VVF) et la commune de Montagnac sont propriétaires de parcelles. Ces trois acteurs disposent de leurs propres mesures de protection contre les risques naturels, inscrites dans leurs Cahiers de Prescriptions de Sécurité (CPS).

Seulement, la protection des différents usages du site de Bessilles en cas d'incendie de forêt ne peut être abordée que de façon globale, sans distinction des structures d'accueil.

La municipalité de Montagnac souhaite synthétiser dans un seul et même document les CPS respectifs. L'objectif est donc de rédiger un CPS pour le site de Bessilles dans sa globalité, en

liaison entre la commune, le Département et le VVF. Le résultat de ce travail sera par la suite intégré au Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Montagnac (courant 2015).

En plus de la prudence élémentaire demandée à chaque visiteur, des mesures de protection contre les incendies seront mises en place avec, entre autres : un plan d'alerte et d'évacuation en cas de conditions météorologiques à risque, le débroussaillage régulier des sous-bois et la création de coupe feux.

1.4. Sensibilisation du patrimoine naturel au site de Bessilles

❖ Gestion durable et biodiversité au parc départemental de Bessilles

Indicateurs : Démarches développement durable au site de Bessilles Sources : Conseil général de l'Hérault
--

Des actions de restauration de milieux naturels sont mises en place pour favoriser la faune et la flore méditerranéennes locales :

- Protection de l'environnement : Le site de Bessilles s'est doté d'un plan gestion forestier et écologique afin d'assurer la pérennité de ses milieux naturels et de favoriser leur biodiversité. Des animations sont proposées tout au long de l'année pour mieux comprendre les enjeux de cette gestion (balades inédites).
- Gestion durable de la base : En 2009, le Conseil général a rénové l'éclairage du cheminement piéton en privilégiant le solaire et l'éolien. En 2010, le tri sélectif est proposé au niveau de l'aire de pique-nique.
- Gestion différenciée des espaces verts : Le site s'oriente vers un mode de gestion plus écologique afin de favoriser la biodiversité de ses espaces verts : fauche tardive pour laisser le temps à la flore de germer, pose de nichoirs pour les oiseaux et chauves-souris, création de petites mares temporaires pour les amphibiens... Le maintien d'espaces non aménagés complète cette gestion favorable à la préservation et au développement de la richesse naturelle du site.

❖ La nature en jeux au Centre de Loisirs

Indicateurs : Sensibilisation des enfants au développement durable Sources : Mairie
--

Durant les vacances scolaires, le Centre de Loisirs de Montagnac accueille les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 10 ans, tous les jours au parc départemental de Bessilles et le mercredi à l'école Jules Ferry. En plus des activités sportives, les animateurs proposent aux jeunes des activités de découverte et de sensibilisation à leur environnement :

- Land'Art – Recyclage de la nature : récupérer des éléments naturels (branches, cailloux, feuilles, sable, etc.) et créer une œuvre.
- Découverte de la flore et de la faune : ballade dans le parc départemental de Bessilles (observation des plantes, des nichoirs, de l'hôtel à insectes, lecture des panneaux explicatifs...), chasse aux trésors ou jeu de pistes.

- Jeux créés par les enfants à partir de matériaux recyclés : jeux de sociétés sur du carton et avec des bouchons en guise de pions (jeu de l'oie par exemple), jeu de quilles avec des bouteilles de lait, jeux en bois, etc.
- Journées thématiques : actions particulières au cours de la journée mondiale de l'eau par exemple. Les animateurs souhaitent que le service Agenda 21 leur apporte de nouvelles idées d'animations sur les thèmes de l'eau, des déchets, de l'environnement, etc.
- Eco'gestes : sensibiliser les enfants sur les éco'gestes au cours d'animations.

A RETENIR → Préservation de l'environnement et de la biodiversité

Description du territoire :

- Montagnac est couverte de **sites naturels préservés et protégés abritant des espèces animales et végétales remarquables**
 - ➔ 1 Zone de Protection Spéciale « Plaine de Villeveyrac-Montagnac » (Natura 2000) au Nord de la commune
 - ➔ 3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : Coteaux Viticoles de Saint Pons de Mauchiens et Saint Pargoire, Plaine de Villeveyrac-Montagnac et Collines marneuses de Castelnau de Guers
 - ➔ Espaces Boisés Classés
- Patrimoine naturel de Montagnac typiquement méditerranéen

Actions locales :

- **Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)** porté par la CAHM : la commune de Montagnac bénéficie des changements de pratiques (réduction des traitements chimiques, diminution de la consommation en eau...)
- **Désherbage principalement manuel des espaces publics** et souhait de pratiquer le fauchage tardif et de varier le type de végétation par les Services Techniques de la mairie de Montagnac.
- **Gestion durable du site de Bessilles** par le Conseil général de l'Hérault
- Préservation du patrimoine et lutte contre les incendies avec le **Comité Communal Feux de Forêt**, en convention avec la Mairie.
- **Elaboration d'un seul et même Cahier de Prescriptions de Sécurité sur le site de Bessilles**, entre la commune, le Conseil général et le VVF, pour une gestion commune de la forêt et des risques naturels commune.
- **Animations de sensibilisation à l'environnement** par les animateurs du Centre de Loisirs, dans le cadre du Projet Educatif Territorial.

II. GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX

II.1. Orientations des deux SAGES

Indicateurs : Gestion de l'eau

Sources : SAGES

La commune de Montagnac est couverte par 2 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

- Le SAGE du Bassin de Thau à l'est,
- Le SAGE du Bassin du Fleuve Hérault à l'ouest.

Le SAGE est un document de planification à portée réglementaire. Il porte sur toute la gestion de l'eau : maîtrise des besoins, partage de l'eau, inondation, qualité des eaux, des milieux aquatiques et des zones humides, maîtrise de l'étalement urbain, etc.

Ce document stratégique oriente la politique locale de l'eau pour les années à venir et s'impose au SCOT du Biterrois et au PLU de Montagnac dont les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles. Le PLU de Montagnac intègre donc les règles fixées dans les deux SAGES du Bassin de Thau et du Fleuve Hérault.

Objectifs des SAGES :

- Atteindre le bon état des milieux aquatiques : réduire les pollutions, protéger les cours d'eau et les zones humides
- Partager les ressources en eau dans le respect de leur équilibre : assurer les besoins en eau potable, assurer la desserte en eau brute
- Permettre le développement durable des activités économiques du bassin versant dans le respect des masses d'eau : développement durable de l'agriculture, de la pêche, des activités touristiques, développement d'un hinterland à Montagnac
- Organiser la gouvernance et les modes de gestion de l'eau sur le bassin versant : organiser les politiques de l'eau

Figure 49 – Périmètre du SAGE du Bassin de Thau

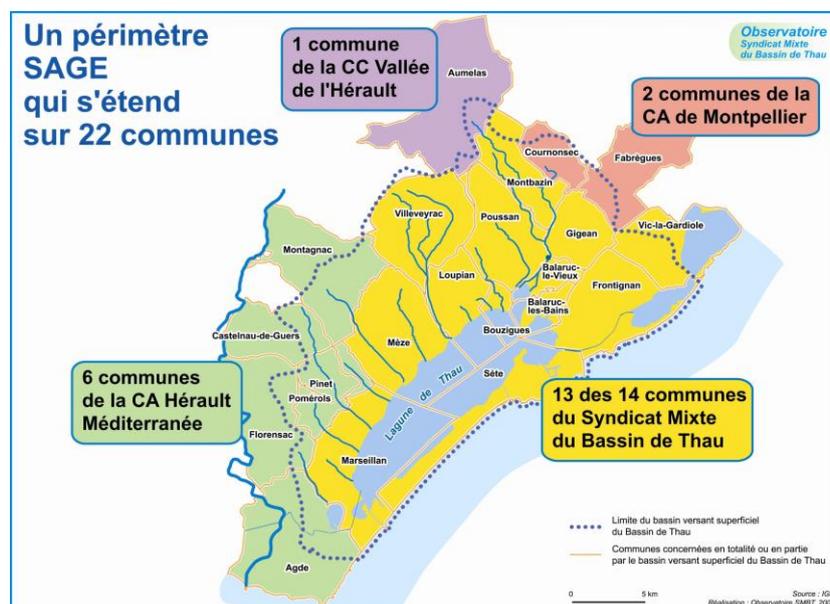


Figure 50 – Périmètre du SAGE du Bassin du Fleuve Hérault



Source : Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault

II.2. Prévention des risques d'inondation dans le PPRI

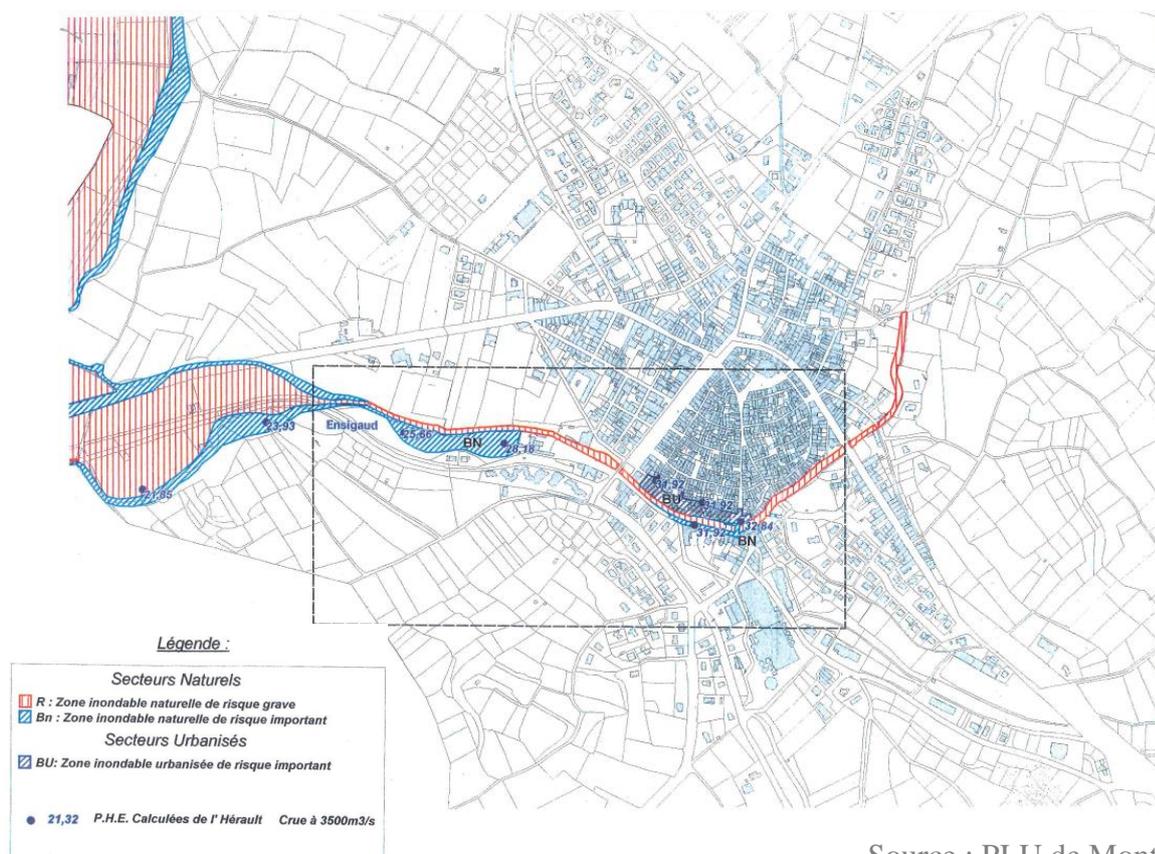
Indicateurs : PPRI
Sources : Mairie - PLU

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) Moyenne Vallée de l'Hérault détermine les zones inondables et les mesures de protection et de prévention à mettre en œuvre pour les risques naturels d'inondation. Il couvre les communes de Montagnac, Cazouls d'Hérault, Lézignan la Cebe, Saint Pargoire, Saint Pons de Mauchiens, Usclas d'Hérault.

Premièrement, le PPRI délimite la zone inondable naturelle de risque grave et la zone naturelle inondable naturelle de risque important. Ces zones se situent autour de l'Hérault, du Font loup et de l'Ensigaud.

Deuxièmement, le PPRI délimite sur les secteurs urbanisés, la zone inondable urbanisée de risque important, autour de l'Ensigaud, traversant le centre.

Figure 51 – Zone inondable au centre-bourg



A l'occasion des précipitations et des inondations du 29 septembre 2014, il a pu être constaté au centre-ville que l'Ensigaud a débordé sur le périmètre de la zone inondable tel qu'il est indiqué au PPRI.

II.3. L'eau potable et l'assainissement

Indicateurs : Cheminement de l'eau
Sources : Mairie

Depuis le 1^{er} janvier 2012 la commune de Montagnac adhère au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc (SBL). Le SBL a pour compétence dans le domaine de l'eau potable :

- La production (pompage),
- L'adduction (transport),
- La distribution (apport de l'eau au robinet).

L'assainissement reste quant à lui géré en régie directe par la commune. Dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation cette compétence devrait être transférée à la CAHM en 2016.

❖ **Alimentation en eau potable**

Localisation des captages et forages	Secteurs alimentés
Lieu-dit La Plaine : - 1 Puits Ouest : ressource principales de la commune - 1 Puits Est : utilisé en secours lors d'épisodes de turbidité sur le forage de la Plaine Ouest - Un troisième captage est en cours de réalisation par le SBL et remplacera le puits est.	Bourg centre de Montagnac
Forage de Béluguette. Ce forage devrait être abandonné au profit d'un nouveau réseau en cours d'aménagement par le SBL.	Site de Bessilles
Forage de Lavagnac : le SBL assure la gestion de la distribution en eau jusqu'au bassin de rétention de Lavagnac où se trouvent des compteurs. L'eau est ensuite facturée à la sortie du bassin et la gestion devient privative après les compteurs. En cas de besoin, le bassin viendra en secours pour les captages de Montagnac et de Saint Pons de Mauchiens.	Domaine de Lavagnac
Forages privés	Nombreux domaines et mas isolés

❖ **Réseau public de distribution**

Un unique réservoir communal : le Bassin de l'Eau	Capacité de 2 275 m ³ Chemin de Cabanis au Nord de l'agglomération
---	--

Une fois l'alimentation de Bessilles achevée, un nouveau bassin de l'eau devrait se substituer au Bassin de l'Eau actuel. Ce nouveau bassin de l'eau serait construit sur les hauteurs de Montagnac pour permettre une livraison de l'eau par voie gravitaire sur l'ensemble de la commune.

❖ **Assainissement**

On distingue sur Montagnac deux réseaux distincts de collecte et de traitement des eaux usées :

- L'assainissement collectif sur l'agglomération et le site de Bessilles,
- L'assainissement non-collectif dans les domaines.

1. Le système d'assainissement collectif de l'agglomération de Montagnac

L'assainissement communal se fait en régie directe par les Services Techniques de Montagnac :

- Collecte et traitement des eaux usées avant le rejet dans le milieu naturel. Le rejet se fait dans le ruisseau de l'Ensigaud, à 1,6 kilomètre environ en aval de sa confluence avec l'Hérault.
- Collecte et traitement des boues avant compostage ou épandage dans le cadre du Plan d'épandage de la commune. La commune dispose depuis 2002 d'un plan d'épandage approuvé autorisant la valorisation agricole des boues sèches. Les parcelles désignées concernent soit des champs (parcelles de vieilles vignes arrachées), soit des vignes. Dans un premier temps, le bureau d'études BOO a la gestion des boues : récupère, amène et épand les boues. Dans un second temps, les propriétaires des terres se chargent de l'enfouissement des boues.

Le Schéma directeur d'assainissement est un document de programmation pluriannuel qui détaille les investissements à réaliser pour :

- L'entretien sur l'ensemble des équipements (réseaux et station d'épuration).
- Prévoit les travaux futurs et à venir destinés à répondre aux besoins de la population.

La station d'épuration de la commune fonctionne sur le principe des boues activées. Sa capacité nominale théorique est de 5 000 équivalents habitants (EH). Etant donné que l'activité industrielle est limitée sur Montagnac et que la cave coopérative dispose de son propre système d'assainissement, il est considéré que 1 EH est égal à 1 habitant. Comme la commune compte 3 652 habitants en 2011, il reste une marge de manœuvre et la possibilité d'accueil de nouveaux habitants.

La station d'épuration est capable de traiter une charge journalière de 300 kg DBO³⁵/jour, c'est-à-dire d'émissions de polluants organiques dans l'eau. La charge résiduelle que peut accepter la station d'épuration est de 73 kg DBO/jour.

L'aménagement futur du site de Boutounet 1 est estimé à 18 kg DBO/jour. Il resterait alors 55 kg DBO/jour de disponible.

Réaménagement de la Grand rue Jean Moulin depuis février 2015 :

La Commune, en association avec le SBL et Hérault Energies réalisent le réaménagement de la Grand rue Jean Moulin conformément au cadre exécutoire du schéma directeur d'assainissement de Montagnac.

Les travaux consistent en la reprise de l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement, de l'enterrement de réseaux secs (ERDF, télécoms,...) et de la reprise des revêtements routiers. Les conduites et les branchements du réseau d'eau potable et d'assainissement étant dans un état de vétusté avancé et afin de diminuer les pertes d'eau et de répondre à la nouvelle réglementation, celles-ci seront remplacées. Les travaux réalisés vont permettre le retrait de l'amiante ciment contenue dans les réseaux d'assainissement existants.

Après le renouvellement des réseaux, la voirie de la Grand rue Jean Moulin sera reprise par la commune après l'été 2015.

Les travaux de réfection des réseaux humides sur la rue de la coopérative se dérouleront en suivant.

³⁵ DBO : Demande Biochimique en Oxygène

2. L'assainissement collectif au site de Bessilles

La station d'épuration de Bessilles est gérée et exploitée par le Conseil général de l'Hérault. Elle traite les eaux usées par lagunage (2 bassins de collecte). Sa capacité de traitement des effluents domestiques est de 500 EH. Une fois traités, les effluents sont rejetés dans le ruisseau du Saut de la Novie.

D'importants travaux de réhabilitation seront prochainement engagés courant 2015 et seront portés par la commune de Montagnac, qui à compter de la réception en assumera la responsabilité.

Les travaux vont permettre d'augmenter la capacité de traitement des installations épuratoires à environ 1 000 EH, d'ici le premier semestre 2015.

3. L'assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure la gestion de l'assainissement non collectif sur Montagnac.

Plus d'une centaine d'habitations ne sont pas aujourd'hui raccordées au réseau communal d'assainissement. La plupart des dispositifs sont équipés d'un prétraitement (fosse septique) et d'un dispositif de traitement sous forme de tranchées d'infiltration. D'une manière générale les fosses sont régulièrement vidangées et dopées par des activateurs biologiques.

Cependant, certains traitements ou/et prétraitements sont à revoir : ils ne traitent que les eaux vannes, les eaux ménagères étant épandues sans prétraitement adapté.

❖ Projet Wat 2

Indicateurs : Objet du projet Wat 2

Sources : Conseil général de l'Hérault
--

Wat 2 est un projet de maîtrise de la demande en eau et des politiques d'urbanisme et d'habitat. La commune de Montagnac a répondu favorablement au Conseil général de l'Hérault pour être une commune support de cette étude.

L'objectif de Wat 2 est de trouver des pistes possibles sur le mode d'urbanisation pour réduire les besoins en eau potable :

- Fixer des « quotas » de taille de parcelle.
- Remplacer les piscines individuelles par des piscines partagées.

II.4. L'eau brute

❖ Bas Rhône du Languedoc (BRL)

Le réseau d'eau brute BRL dessert :

- La partie Nord du territoire communal à partir de deux stations de pompage situées au lieu-dit le Champ des Noyers et à Lavagnac : le réseau rejoint la RD 161 et suit la RD 5 jusqu'au domaine de Sainte Marie,
- La partie Sud du territoire communal depuis Saint-Martin de la Garrigue jusqu'aux domaines de la Coulette, Sainte Croix et La Grionne.

L'eau brute du BRL est à destination de l'agriculture.

Cette irrigation reste insuffisante aux regards du :

- Du maillage entre les deux réseaux au Nord et au Sud,
- Du débit
- De la capacité d'irrigation.

❖ Aqua Domitia

Indicateurs : Projet Aqua Domitia

Sources : Conseil régional Languedoc Roussillon

Dans les prochaines années, Montagnac devrait bénéficier d'une nouvelle ressource en eau brute sur son territoire, grâce au projet Aqua Domitia. L'usage de cette eau sera destiné principalement à l'agriculture et pourra être étendu aux activités touristiques et de loisirs.

Le projet Aqua Domitia est un adducteur d'eau brute enterré qui met à disposition des territoires des départements de l'Hérault et de l'Aude une ressource complémentaire en eau : l'eau du Rhône. L'adducteur alimentera des réseaux de desserte locale qui devront être réalisés en parallèle pour amener l'eau au plus près des usagers.

Objectifs :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable par l'apport d'une deuxième ressource en eau, notamment en cas de sécheresse ou de pollution.
- Alléger la pression sur les milieux aquatiques fragiles en apportant une ressource de substitution. Le fleuve Hérault, qui passe sur le territoire de Montagnac, fait partie de ces milieux aquatiques fragiles dont sa préservation constitue un enjeu majeur.
- Accompagner et développer une agriculture diversifiée de qualité et une viticulture compétitive, malgré le changement climatique.

Ce projet s'inscrit dans les principes du développement durable. Il prend en compte à la fois les besoins actuels et futurs (eau potable, agriculture et espaces verts, ...), les économies d'eau indispensables à réaliser et les potentialités des ressources en eau locales. Aqua Domitia complète les ressources existantes en tenant compte des économies d'eau possibles. Une capacité de débit maximum de 2,5m³/s a été déterminée. Ce débit permet de répondre aux besoins en eau des territoires sans encourager les consommations excessives. De plus, le choix d'une conduite enterrée permet de limiter l'impact sur le paysage, sur l'environnement.

Retombées possibles du projet Aqua Domitia sur Montagnac :

- Assurer le développement économique :
 - Favoriser le maintien des activités agricoles et viticoles.
 - Contribuer à la diversification agricole et au développement de circuits courts.
 - Contribuer au développement d'une offre touristique attractive et donc à l'accueil de nouvelles populations.
- Préserver l'environnement :
 - Préserver le fleuve Hérault : gestion raisonnée/durable de la ressource en eau.

A RETENIR → Gestion de l'eau et des milieux

Description du territoire :

- Montagnac est couverte par **2 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux** portant sur la maîtrise des besoins, la qualité de l'eau et la protection des milieux aquatiques.
- Le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation** détermine les mesures de protection et de prévention à mettre en œuvre en cas d'inondation.
- **Répartition de la compétence de l'eau** entre les acteurs :
 - ➔ Le SBL est chargé de la production, de l'adduction et de la distribution de l'eau.
 - ➔ La commune de Montagnac est chargée de l'assainissement collectif de l'agglomération. Cette compétence sera transférée à la CAHM (2016)
 - ➔ Le Conseil général de l'Hérault est chargé de l'assainissement collectif au site de Bessilles. Cette compétence devrait être prochainement transférée à la CAHM (2016).
 - ➔ Le SPANC de la CAHM est chargé de l'assainissement non collectif des habitations non raccordées au réseau communal d'assainissement.
- **Chemin de l'eau potable à Montagnac :**
 - ➔ La production de l'eau est assurée par 2 captages pour le centre, 1 captage pour le site de Bessilles, 1 captage pour Lavagnac et des captages privés
 - ➔ 1 Bassin de l'eau
 - ➔ 1 station d'épuration pour l'agglomération et 1 station d'épuration au site de Bessilles
- **L'eau brute à Montagnac** : réseau d'irrigation du Bas Rhône Languedoc

Actions locales :

- **Second captage** pour alimenter l'agglomération de Montagnac en eau potable et **nouveau réseau** au site de Bessilles.
- **Agrandissement de la station d'épuration de Bessilles.**
- **Réaménagement de la Grand rue Jean Moulin** par la commune, le SBL et Hérault Energies : reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement, enterrement de réseaux secs (ERDF, télécoms) et reprise des revêtements routiers, au cours du 1^{er} semestre 2015. Les travaux de réfection des réseaux humides sur la rue de la coopérative se dérouleront en suivant.
 - ➔ Diminution des pertes d'eau
 - ➔ Désamiantage
- **Projet de construction d'un nouveau Bassin de l'Eau** afin de permettre l'adduction de l'eau par voie gravitaire.
- **Opportunités à venir pour Montagnac avec le projet Aqua Domitia :**
 - ➔ Préservation du fleuve Hérault et gestion durable de sa ressource en eau,
 - ➔ Usage d'une nouvelle ressource en eau brute qui va favoriser le développement des activités agricoles et touristiques.

III. MAITRISE DE L'ENERGIE

III.1. Vers une lumière durable

Indicateurs : CPE dans le domaine de l'éclairage public

Sources : Allez & Cie

❖ Eclairage public sur la commune de Montagnac en 2012

L'éclairage public est un secteur énergivore et par conséquent lourd financièrement.

D'après le diagnostic énergétique de 2012, Montagnac compte :

- 935 points lumineux
- 18 armoires de commandes
- 36 kms de réseau
- 130,8 KVA³⁶ de puissance globale installée

La consommation annuelle et le nombre d'heures de fonctionnement de l'éclairage avoisine les 4 700 heures, au lieu de 4 150 heures qui seraient très suffisantes dans la région. Ainsi, un ajustement des puissances souscrites au niveau des armoires était indispensable.

Le patrimoine sur la commune nécessite un certain entretien :

- Remplacer les armoires obsolètes voire même dangereuses (50%), et remettre en état ou aux normes 28% des armoires.
- Sécuriser le réseau
- Mettre aux normes la protection électrique des luminaires
- Remplacer les luminaires en mauvais état (60%)

La maîtrise des coûts d'une installation impose quatre exigences :

1. La maîtrise des besoins, des lieux éclairés
2. La maîtrise de la qualité des lampes, des luminaires et des appareillages
3. La maîtrise de la lumière au niveau de la durée d'allumage et du niveau d'éclairement
4. La gestion et la maintenance de la lumière à distance

❖ La commune s'engage dans un programme de maîtrise de l'énergie au niveau de l'éclairage public

La commune de Montagnac a signé un Contrat de Performance Energétique (CPE) avec la société ALLEZ et Cie, en 2013, pour 9 ans.

Le CPE est un accord contractuel passé entre des opérateurs professionnels (ALLEZ et Cie) et des consommateurs d'énergie (Mairie de Montagnac), visant à améliorer l'efficacité énergétique, des bâtiments notamment. Des investissements sont consentis afin de parvenir à un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique.



³⁶ KVA : Kilovoltampère

L'objectif au terme de la dernière année du contrat (2022) est une réduction de 53,5% de la consommation électrique globale annuelle. Les actions portent à la fois sur :

- L'éclairage public,
- La signalisation tricolore lumineuse,
- Les mises en lumière,
- Les illuminations festives.

Les rapports d'activité du CPE de 2013 et 2014 de ALLEZ rendent compte notamment de :

- 136 luminaires remplacés, visant à réduire les puissances installées.
- 3 carrefours à feux rénovés avec le remplacement des sources lumineuses par des « kits LEDS » et le remplacement du matériel vétuste.
- 100% des installations dotées d'horloges astronomiques, permettant la régulation des durées d'allumage.
- 37 installations électriques et mécaniques recevant les motifs d'illumination festive mises en conformité et équipées d'un matériel électrique qui permet l'extinction automatique des illuminations à minuit.

Cela permet d'une part de garantir une baisse des puissances électriques installées, et d'autre part, de se doter de nouveaux équipements mis en conformité pour garantir la sécurité des personnes.

Le gain énergétique fin 2013 a été estimé à 8%, soit 55 000 kWh.

En septembre 2014, ce chiffre passe à 12%, soit 82 500 kWh.

Le programme des investissements qui devraient être réalisés par la commune en 2015 a été arrêté à la somme de 101 058 €. Ces investissements engendreront de nouvelles économies d'énergie.

III.2. Vers un chauffage durable

Indicateurs : CPE dans le domaine du chauffage Sources : Mairie
--

Fort de son engagement dans un CPE « éclairage public », la commune de Montagnac a décidé de mettre en place un CPE pour les installations de chauffage dans l'ensemble des bâtiments publics (délibération du 29 janvier 2015).

L'objectif recherché étant là aussi une réduction de la dépense énergétique tout en assurant aux utilisateurs un confort d'utilisation.

III.3. Opération Kits Economies d'Eau

Indicateurs : Opération de distribution de kits économies d'eau Sources : Objectif Eco Energie – Mairie
--

La municipalité de Montagnac a mené une opération de distribution gratuite de kits économies d'eau à tous les Montagnacois, au cours du mois de décembre 2014. Cette action a été réalisée en partenariat avec l'entreprise privée Objectif Eco Energie et le Conseil général

de l'Hérault. Elle rentre dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

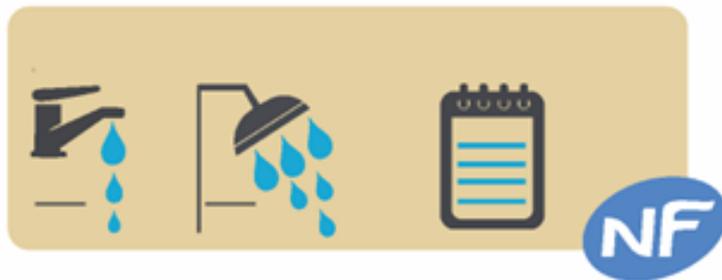
Les CEE constituent un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Afin de respecter leurs obligations et de ne pas payer de pénalités, les « obligés » mettent en place des actions d'économies d'énergie.

Pour remplir ses obligations, la société Objectif Eco Energie incite les administrés à réduire leur consommation d'énergie et d'eau par la distribution de kits d'économiseurs d'eau. Ces kits ont été offerts aux Montagnacois. Ils comprennent :

- 4 régulateurs de débit 8 L/min à installer sur robinet
- 1 pomme de douche hydro-économe 10 L/min
- 1 notice de montage
- 1 fiche explicative sur les économies d'eau au quotidien

Tout ce matériel est aux normes NF robinetterie, fabriqué en Europe.

Installation facile et accessible à tous (propriétaire ou locataire, maison principale ou secondaire).



Source : Objectif Eco Energie

Jusqu'à 30% d'économies d'eau par an sont réalisés grâce à ces petits équipements.

C'est aussi 5 à 10% d'économies d'énergie réalisées sur le chauffage de l'eau sanitaire (moindre volume à chauffer).

Ainsi, se procurer un kit économies d'eau c'est un geste simple pour préserver les ressources naturelles et réduire sa facture d'eau.

518 Montagnacois ont bénéficié de la première opération menée au cours du mois de décembre 2014.

Une seconde opération est prévue courant 2015 afin de satisfaire les administrés qui n'ont pas pu s'en procurer.

A RETENIR → Maîtrise de l'énergie

Actions communales :

- Montagnac est engagée dans un **Contrat de Performance Energétique (CPE) dans le domaine de l'éclairage public** avec la société ALLEZ et Cie. Cette action va permettre à la commune de réduire de 53,5% la consommation électrique globale d'ici 2022.
- Montagnac projette de s'engager dans un **CPE dans le domaine du chauffage** dans l'ensemble des bâtiments publics afin également de réduire les dépenses énergétiques.
- **518 kits économies d'eau ont été distribués** en décembre 2014 aux Montagnacois. Cette opération s'est réalisée dans le cadre d'un Certificat d'Economies d'Energie, en partenariat avec la société Objectif Eco Energie et le Conseil général de l'Hérault.

IV. VALORISATION DES DECHETS

IV.1. Collecte et traitement des déchets par le SICTOM

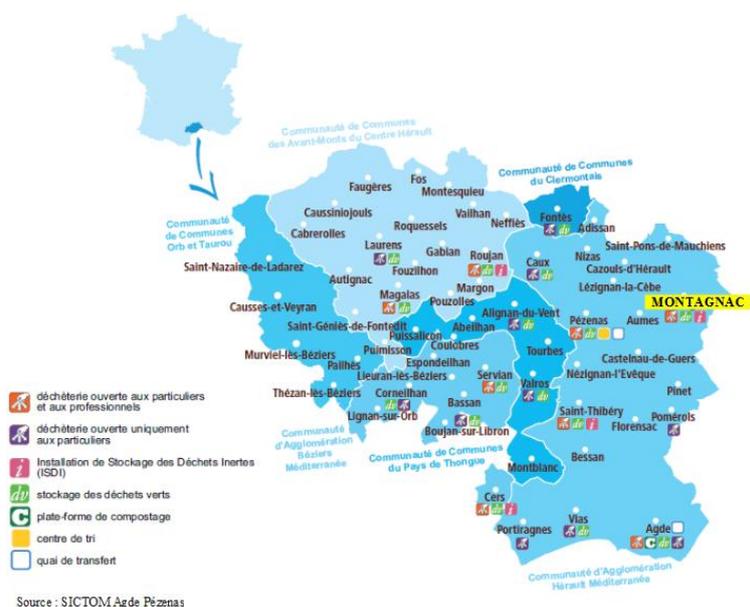
Indicateurs : Collecte et traitement des déchets.

Sources : SICTOM – Mairie

La commune de Montagnac est membre du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Pézenas-Agde (SICTOM) depuis sa création en 1976. Le SICTOM gère les déchets tant en matière de traitement que de collecte. C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) situé dans le département de l'Hérault.

Au 1^{er} janvier 2013, le SICTOM est composé de 2 communautés d'agglomération et de 5 communautés de communes. Au total, ce sont 58 communes et une population permanente de 122 809 habitants sédentaires (source INSEE) qui constituent son territoire.

Territoire d'intervention du SICTOM



Le SICTOM a pour compétences :

- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- La collecte sélective des emballages ménagers recyclables,
- La gestion des déchèteries et des centres d'enfouissement technique (CET),
- La collecte du verre,
- La collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)
- La collecte des encombrants.

❖ Collecte sélective

- Le conteneur jaune est destiné aux emballages ménagers recyclables. Ramassage à Montagnac le samedi matin.
- Le conteneur vert est destiné aux déchets ménagers autres. Ramassage à Montagnac le mardi et le vendredi.
- 6 colonnes à verre
- 3 bornes Textiles, Linges et Chaussures (TLC)
- Une déchèterie située au Nord-Est de Montagnac sur la RD5, doublée d'une aire de réception des déchets verts. Elle permet un tri très précis des déchets et refuse uniquement les pneus et les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DRAS).

Concernant la collecte des déchets sur la commune de Montagnac, il est à souligner que :

- Le matériel n'est pas adapté dans le vieux-bourg. En effet, les poubelles jaunes et vertes sont encombrantes dans les rues étroites. Face à cette problématique, une réflexion est en cours sur le choix d'un autre mode de collecte sur ce périmètre : conteneurs enterrés ou sacs suspendus aux crochets de chaque maison.
- Les horaires de collecte des déchets recyclables ne sont pas adaptés pour les services municipaux. Les poubelles ne pouvant pas rester dehors durant les week-ends, un agent des Services Techniques relève les déchets recyclables des services municipaux pour les amener aux Services Techniques. Seulement, au final, ils sont collectés comme des déchets ménagers. Face à cette problématique, une réflexion est à mener pour modifier le processus de collecte des déchets recyclables dans les services municipaux.
- Une meilleure prise en compte de la problématique de stockage et de collecte des déchets compte dans les projets d'urbanisme est à établir.

❖ Traitement des déchets

Suite à la fermeture des usines d'incinération d'Agde et de Pézenas, le SICTOM ne possède plus sur son territoire d'unité de traitement pour ses ordures ménagères. Les déchets collectés sont donc transportés afin d'être traités vers les installations de départements voisins. Le SICTOM possède à cet effet deux quais de transfert :

- Un premier sur la commune d'Agde,
- Le second sur la commune de Pézenas.

Ces deux quais de transfert permettent de stocker pour une durée de 48 heures maximum, les déchets ménagers avant leur transfert vers les centres de traitement.

Afin d'éviter le transport des déchets, le SICTOM Pézenas-Agde avec le Conseil général de l'Hérault et QUADRAN (leader indépendant de la production d'électricité verte en France et présent sur les principales sources d'énergies renouvelables) ont décidé de regrouper leurs efforts. L'objectif est de répondre aux orientations du plan départemental de prévention et de

gestion des déchets non dangereux et de se positionner sur le développement des énergies renouvelables.

Pour cela, la Société d'Economie Mixte de Production Energétique Renouvelable (SEMPER) a été constituée au capital d'un million d'euros.

La SEMPER souhaite être un des acteurs majeurs du traitement des déchets sur l'Ouest de l'Hérault et entend valoriser le potentiel énergétique de son territoire. Ses interventions se situeront prioritairement sur le périmètre d'intervention du SICTOM Pézenas-Agde.

Ainsi, a commencé la construction d'un centre de stockage, de tri et de traitement par bio méthanisation³⁷ de déchets, ménagers et industriels non dangereux, appelé Ecopôle de la Vallasse sur la commune de Monblanc. L'Ecolpôle sera en capacité d'accueillir un total de 191 000 tonnes de déchets par an. Quant à l'unité de méthanisation, elle accueillera les déchets fermentescibles et prévoit de les valoriser par une production d'énergie renouvelable.

❖ Relation étroite entre la mairie de Montagnac et le SICTOM

La mairie de Montagnac entretient une relation étroite avec le SICTOM sur plusieurs points :

- Le 1^{er} adjoint au Maire est également vice-président au SICTOM, en charge du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- En lien avec le service incivilités du SICTOM, la police municipale fait des tournées dans les rues de Montagnac, à raison de 3 à 4 fois par mois, afin de constater, d'avertir et de verbaliser les éventuels propriétaires de contenants et d'immondices ne respectant pas les règles en vigueur.
- Le plan de ramassage est revu avec le SICTOM lors de travaux sur la commune, comme par exemple avec le réaménagement de la Grand rue Jean Moulin et les changements des sens de circulation.
- La mairie de Montagnac et le SICTOM sont à l'écoute des habitants concernant l'évolution des emplacements des points de rassemblement des contenants ou pour ceux qui n'ont pas la place de ranger les contenants.
- Lors des événements climatiques tels que les inondations de septembre 2014, le SICTOM participe au nettoyage de la commune.

❖ Sensibilisation du SICTOM dans les écoles

Indicateurs : Sensibilisation des enfants à la gestion des déchets

Sources : Mairie – Service jeunesse

Le SICTOM intervient dans les écoles de Montagnac pour sensibiliser les enfants à la gestion des déchets : cheminements des déchets de la poubelle, au camion, au recyclage. Le Service Jeunesse souhaite maintenir ce partenariat et solliciter de nouveau le SICTOM.

Par exemple, dans le cadre des chantiers jeunes d'été, le ramassage des déchets sur la commune ou encore l'entretien du chemin « Vigne et Colline » ont été organisés avec le SICTOM et le service espaces verts de la CAHM.

³⁷ Bio méthanisation : dégradation en matières organiques simples des matières organiques complexes via la digestion naturelle des ruminants. La bio méthanisation est une solution de production d'énergie renouvelable qui est reconnue au sein de l'Union Européenne.

IV.2. « Sur le chemin de la qualité ... à la recherche de l'excellence » au quotidien

Indicateurs : Actions communales pour la gestion des déchets dans les espaces publics
Sources : Mairie

En 2012, les élus communaux ont engagé et mené une réflexion sur la propreté, l'entretien et l'embellissement de Montagnac. La dégradation de l'environnement est en partie causée par des actes souvent irréfléchis et parfois volontaires. Face à cette situation les élus ont mis en place une stratégie alliant à la fois prévention et sanction. Ils ont souhaité sensibiliser et mobiliser tous les acteurs intervenant sur Montagnac pour les inviter à se lancer sur ce « chemin de la qualité ».

Un diagnostic sur le territoire communal a été réalisé et a permis de souligner les problématiques suivantes :

- Dépôts « sauvages » aux points de collecte : cartons, sacs éventrés et autres encombrants
- De nombreux conteneurs restent dehors d'une collecte à l'autre
- Saleté et dégradations (TAGS, « casses diverses ») dans les trois toilettes publiques (11 novembre, place de la poste, stade municipal de foot)
- Dégradations (TAGS, affichages « sauvages ») et encombrements de débris de verres et autres déchets au niveau des conteneurs à verre
- Déchets végétaux et mauvaises herbes dans le cimetière
- Déjections canines dans les rues et les places
- Fientes d'oiseaux sur les chaussées et les places
- Dépôts d'aliments pour les animaux (oiseaux, chats...) sur la voie publique
- Encombrements de broussailles et déchets végétaux dans les ruisseaux
- Dépôts sauvages autour de la déchèterie aux horaires de fermeture
- Cartons pas correctement pliés par des commerçants ou lors du marché, ce qui entraîne un volume très important au moment du ramassage

Figure 52 – Dépôts aux points de collecte



Source : Photo Mairie, 2012

Une réunion préparatoire mettant en présence le SICTOM, la CAHM et Montagnac a permis de passer en revue les engagements de chaque acteur concernant :

- Bacs ordures ménagères
- Balayage caniveaux et rues
- Encombrants
- Ruisseaux
- Déchèterie
- Opération « chiens »

Aussi, une action de sensibilisation (lettres/messages à la population, articles dans les journaux, site Internet communal, dans les différents supports de communication de la commune, de la CAHM, du SICTOM, réunion publique) a été engagée auprès des habitants concernant d'une part, les efforts des acteurs locaux qui œuvrent pour assurer la propreté, et d'autre part, les incivilités qui dégradent le village.

Plusieurs actions sont portées par la municipalité et la CAHM afin d'améliorer la propreté :

- Tous les jours dans Montagnac le service propreté de l'agglomération CAHM passe dans les rues pour relever les éventuelles incivilités commises (sacs posés à terre, encombrants divers...).
- Passage de la balayeuse automatique tous les jours selon un trajet prédéfini et couvrant l'ensemble du centre-bourg.
- Action « déjections canines » : 29 distributeurs de sacs à crotte de chien, dits « Toutounet », ont été installés dans l'agglomération de Montagnac.
- Les fientes d'oiseaux sont nettoyées 2 à 3 fois par semaine au moyen d'un nettoyeur haute pression sur les lieux les plus exposés à savoir notamment le haut de l'esplanade notamment.
- Lors du marché du vendredi matin, des sacs poubelles sont distribués aux commerçants non sédentaires. Leurs sacs et leurs cartons sont ensuite ramassés par un camion du SICTOM.
- Après une longue période de prévention, la police municipale a pour mission d'identifier les causeurs d'incivilités (sacs poubelles posés à terre, crottes de chiens, encombrants laissés dans la rue, dépôts sauvage dans la campagne, etc.) et de les verbaliser.

IV.3. Collecte des déchets et tri sélectif par les services municipaux

Indicateurs : Actions communales pour le tri des déchets dans les lieux publics
Sources : Mairie – Service Jeunesse

❖ Partenariat avec Les Bouchons d'Amour



Source : Association Les Bouchons d'Amour

Présentation de l'association Les Bouchons d'Amour

L'association Les Bouchons d'Amour a pour objectif d'acquérir du matériel pour handicapés (fauteuils roulants, ...) et de mener des opérations humanitaires ponctuelles.

Ses revenus viennent de la vente de bouchons plastiques de bouteilles de boissons (eaux, sodas, lait) collectés dans la France entière, à un fabricant de palettes plastiques recyclables.

Points de collecte sur Montagnac

Le partenariat entre la collectivité et l'association Les Bouchons d'Amour a été lancé par le Service Jeunesse en 2013 à l'occasion de la journée mondiale du handicap. Une animation a été organisée :

- Construction d'un personnage en bouchons,
- Jeux en fauteuils roulant,
- Peinture avec le pinceau dans la bouche, sans se servir des mains.

Depuis, des cartons de collecte sont installés dans les locaux scolaires et de loisirs. Le tri des bouchons dans les écoles marche bien et les enfants sont impliqués dans cette action.

Un suivi de l'opération est assuré par les animateurs du Service Jeunesse. Les bouchons sont mis dans des sacs, pesés et envoyés à l'association Les Bouchons d'Amour. Afin de les impliquer jusqu'à la fin de cette opération, les enfants sont présents et participent à peser les sacs de bouchons.

Fin 2014, l'association MRAS de Montagnac a également engagé un partenariat avec l'association Les Bouchons d'Amour, pour récupérer les bouchons dans de nouveaux lieux publics : La Mairie, la Maison des Associations, la salle des fêtes, etc.

Afin de mutualiser le partenariat avec l'association Les Bouchons d'Amour, la Mairie/Service Jeunesse et le MRAS ont décidé de mener une action commune et de s'associer pour la récupération des bouchons dans les équipements publics de Montagnac.

Le 11 mars 2015, au service jeunesse, la Présidente de l'association Les Bouchons d'Amour vient assister à la collecte des bouchons de la part de la mobilisation montagnacoise, de certains enfants par les structures jeunesse de la ville et de l'association MRAS. Cette remise de bouchons symbolique affiche la solidarité à l'occasion de la semaine nationale des personnes handicapées physiques du 10 au 16 mars 2014. Les enfants sont sensibilisés au fonctionnement des bouchons au travers d'un DVD diffusé pour eux. Une photo est prise à l'occasion et l'après-midi se clôture par un pot amical, pour continuer à soutenir cette action.

❖ **Tri des déchets à la mairie**

Les piles, les téléphones ou encore les cartouches d'encre ne sont pas des simples déchets. Il est important de les traiter avec précaution et de les collecter sans être mêlés aux autres déchets afin :

- D'éviter le gaspillage en extrayant des produits les éléments valorisables,
- De préserver l'environnement du fait de leur consistance parfois toxique et nocive,
- De participer de manière solidaire aux missions des associations partenaires qui collectent ces déchets.

Des collecteurs spécifiques ont donc été mis à la disposition des Montagnacois à l'accueil de la mairie, pour permettre de trier ces déchets.

Téléphones portables usagés / radios / cartouches d'encre : La Ligue contre le cancer (Comité de l'Hérault) se mobilise contre le cancer et en faveur des personnes en situation d'handicap. Une personne du Comité de l'Hérault passe 1 à 2 fois par an en mairie pour récupérer les déchets.

Piles : Corpile est un éco-organisme sans but lucratif sous agrément d'Etat qui assure la collecte et le recyclage des piles et des petites batteries usagées.

Bouteilles en plastique supprimées : La nouvelle municipalité a décidé de ne plus acheter de bouteilles en plastique, notamment utilisées lors des réunions. Des carafes et l'eau du robinet sont maintenant proposées. Ce changement permet d'avoir un impact positif sur l'environnement :

- Moins de déchets générés par les bouteilles en plastique.
- Pas de transport de l'eau nécessaire en la prenant au robinet.

❖ **Lutte contre le gaspillage à la cantine**

Un travail sur la réduction des déchets à la cantine des écoles publiques a été mené à plusieurs niveaux :

- Privilégier les aliments sans emballage,
- Travailler sur le grammage des rations afin de ne pas jeter. Ce travail a été réalisé avec la diététicienne de Sud Est Traiteur qui garantit la gestion de la restauration scolaire. Par exemple, 1 pain pour 10 enfants au lieu de 1 pain pour 6 enfants.
- Installer un lombricomposteur à côté de la cantine de l'école, en septembre 2014. Les enfants sont sensibilisés par les animateurs qui leur proposent de venir découvrir volontairement comment fonctionne le lombricomposteur.

❖ **Sensibilisation au recyclage dans les écoles**

Les animateurs des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) travaillent en partenariat avec « Défi Recylum », un éco organisme à but non lucratif. Défi Recylum fournit aux écoles primaires des outils pédagogiques sur les domaines du recyclage et de la solidarité. Un guide d'utilisation des supports pédagogiques est également fourni afin d'accompagner les animateurs dans la réalisation des défis.

En début d'année 2015, les animateurs ont reçu un kit de sensibilisation au recyclage, comprenant un CD-Rom de ressources sur de nombreuses activités et des supports pédagogiques : une petite histoire à monter, le jeu « Lumitri », des affiches, etc. qui favorisent les débats, les échanges autour du recyclage et sensibilisent à l'importance de la préservation et du partage des ressources naturelles.

Tous ces outils ont été envoyés gratuitement dans le kit pédagogique. Les animateurs souhaitent les adapter et les mettre en place lors des TAP.

Description du territoire :

- Collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets recyclables assurés par le SICTOM et la déchetterie
- Des améliorations à prévoir en termes :
 - ➔ D'horaires de passage pour la collecte des poubelles jaunes inadaptés aux équipements publics ne pouvant pas laisser les contenants dehors durant le week-end,
 - ➔ De mode de collecte dans le centre-bourg : remplacement des poubelles par des conteneurs enterrés ou des sacs à suspendre à chaque habitation par exemple.

Actions locales :

- Relation étroite entre le SICTOM et la mairie de Montagnac (élus et police municipale notamment)
- Démarche « Sur le chemin de la qualité...à la recherche de l'excellence » engagée par les élus locaux :
 - ➔ Diagnostic des problèmes existants en termes de propreté et d'entretien à Montagnac,
 - ➔ Rappel et partage des compétences entre la commune, la CAHM et le SICTOM,
 - ➔ Sensibilisation auprès de la population sur le rôle de chaque habitant et sur les incivilités nuisibles à la propreté du village
 - ➔ Mise en place d'actions pour la propreté du village : ramassage des sacs et encombrants déposés dans les rues, balayeuse, 29 Toutounets dans le village, nettoyage des fientes d'oiseaux, sacs distribués aux commerçants non sédentaires, prévention et verbalisation des incivilités.
- Tri des déchets par les services municipaux
 - ➔ Le Service Jeunesse et l'association du MRAS partenaires des Bouchons d'Amour
 - ➔ Bornes de récupération des téléphones portables, radios, cartouches d'encre et piles à l'accueil de la mairie
- Sensibilisation des enfants à l'école
 - ➔ Intervention du SICTOM
 - ➔ Kit concernant le recyclage de Défi Recylum utilisé au cours de TAP
- Lutte contre le gaspillage à la cantine : pas d'emballage, grammage des rations, lombricomposteur
- Construction de l'Ecopôle de la Vallasse à Monblanc : centre de stockage, de tri et de traitement des déchets. Outre la gestion des déchets l'Ecopôle est également un centre important de production d'énergie et de gestion de l'environnement grâce à la biométhanisation.

**SUR LE CHEMIN
DE L'ECO-
RESPONSABILITE
DES SERVICES
MUNICIPAUX**

Au regard de ses activités et de son patrimoine, chaque collectivité génère des impacts sur l'environnement. La notion d'éco responsabilité désigne les actions menées pour limiter ces impacts environnementaux. Elle s'inscrit dans une approche globale de prise en compte des enjeux du développement durable.

L'état des lieux des actions écoresponsables menées par les services municipaux de Montagnac permet d'avoir un regard, d'une part, sur les démarches déjà engagées, et d'autre part, sur les domaines dans lesquels elle pourra mobiliser ses agents et partenaires afin d'adopter de nouveaux comportements.

La mise en œuvre d'améliorations environnementales se décline à différents niveaux : l'action individuelle et les actions coordonnées à l'échelle des services. Stimuler les démarches collectives favorise les démarches individuelles et inversement.

Beaucoup d'agents ont la volonté d'être écoresponsables et agissent déjà concrètement. Ils sont nombreux à reproduire au bureau les actions qu'ils mettent en œuvre, à leur domicile, depuis longtemps déjà : tri des papiers, économie d'électricité et d'eau...

Les comportements individuels peuvent facilement évoluer et les agents qui font ces gestes au quotidien sont précieux car ils sont précurseurs.

I. AGIR SUR L'EAU

D'après l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) :

- Un agent de bureau consomme entre 10 et 30 litres d'eau par jour (en moyenne).
- Une petite fuite d'eau sur un robinet (goutte à goutte) représente 15 m³/an de gaspillage soit 30 €. Une grosse fuite peut représenter 150 m³/an soit 300 € ! Une chasse d'eau utilise 6 à 10 litres d'eau.

1.1. Actions individuelles, des gestes simples au quotidien

Gestes au quotidien	Services administratifs	Service Jeunesse	Services Techniques	Police Municipale
Fermer les robinets	Oui	Oui	Oui	Oui
Bien utiliser l'économiseur d'eau des toilettes	Moyen. Installation d'économiseurs d'eau des toilettes à venir suite à l'audit de la société Eco Technique.			
Ne pas jeter de produits toxiques, peintures dans les sanitaires	Oui	Oui	Oui	Oui

I.2. Actions coordonnées à l'échelle des services

Actions	Démarche entreprise par les services
Diagnostic de la plomberie et des usages (fuites, ...)	Moyen. Les Services Techniques sont tenus au courant des fuites d'eau grâce aux agents des services ou à la télé relève et interviennent pour réparer les pannes. SBL envoie un mail d'alerte en se basant sur les consommations précédentes. Il peut arriver que ces alertes dysfonctionnent. Les Montagnacois reçoivent ces alertes de manière instantanée car ils ont souscrit à un abonnement auprès de SBL. La question est de savoir si la collectivité peut également recevoir les alertes de manière instantanée ?
Equiper les toilettes de chasses d'eau économiques	Non. Toutes les toilettes ne sont pas équipées d'un mécanisme économiseur d'eau (chasse double poussoir). Mais cette action est à venir avec la société Eco Technique.
Mettre des robinets poussoirs	Oui. Dans les écoles et au cimetière. Analyse en cours des équipements les plus adaptés à installer par la société Eco Technique.
Equiper les robinets de « mousseurs »	Non. Mais la mairie a le projet d'équiper tous les bâtiments publics d'économiseurs d'eau. Contrat en cours avec la société Eco Technique.
Etablir un plan d'arrosage des pelouses et parcs (goutte à goutte privilégié).	Oui. Se référer à la partie concernant le PAPPH « Partie 3 – I.3 – Protection de l'environnement par les acteurs locaux »
Choisir des végétaux résistant à la chaleur.	Oui. Se référer à la partie concernant le PAPPH « Partie 3 – I.3 – Protection de l'environnement par les acteurs locaux »
Relever les compteurs d'eau tous les mois	Oui. Tableau de suivi de la consommation de tous les compteurs réalisé depuis 2012 (données relevées d'après les factures reçues deux fois par an).
Tri des déchets polluants	Oui. Les Services Techniques disposent d'une aire de lavage dotée d'une cuve de rétention d'hydrocarbure normalisée. Les huiles de vidange et hydrauliques sont collectées et amenées à la déchetterie.
Récupérer l'eau de pluie	Non. Les bâtiments publics ne sont pas équipés de récupérateurs d'eau de pluie.

II. L'ENERGIE

D'après l'ADEME :

- Diminuer la température de 1°C permet de réaliser 7% d'économie sur le budget chauffage.
- Un ordinateur consomme 80 à 200 W. En mode veille, il consomme 20 à 60 W. En 24h, un appareil en veille consomme donc plus d'énergie qu'au cours de 3h d'utilisation. Eteindre son ordinateur quand on ne l'utilise pas permet de faire des économies.
- Une ampoule basse consommation coûte plus cher à l'achat (8 à 10 fois), mais elle consomme 4 à 5 fois moins d'énergie, et dure 8 fois plus longtemps. Résultat : elle coûte 3 fois moins cher sur l'ensemble de sa durée de vie.
- L'utilisation d'énergies renouvelables est un moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre et, souvent, de réaliser des économies financières (exemples : chaudière au bois, chauffe-eau solaire...).

II.1. Actions individuelles, des gestes simples au quotidien

Gestes au quotidien	Services administratifs	Service Jeunesse	Services Techniques	Police Municipale
Eteindre les lumières du bureau en sortant, placer le poste de travail vers la fenêtre	Moyen. Il arrive qu'il y ait certains oublis : lumière non éteinte dans le bâtiment des services techniques, dans les écoles ou le périscolaire, dans les bureaux. Boutons de veille des appareils électroniques non éteints.			
Eteindre l'ordinateur et l'imprimante le soir	Oui. Pour les ordinateurs. Moyen. Pour les boutons de veille	Oui. Pour les ordinateurs Moyen. Pour les boutons de veille Non. Pour le photocopieur	Non	Non
Limiter le chauffage à 21°C	Non. Température dans les bureaux entre 19 et 26°C. L'isolation des bureaux des services municipaux n'étant pas homogènes il ne sera pas question ici de température maximale mais de confort thermique et d'usage raisonné et adapté tant que les travaux d'isolation ne sont pas réalisés.	Non. Température dans les bureaux autour de 23/24°C, chauffage programmé de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi.	Non	Non. Chauffage régulé en fonction du ressenti, de manière aléatoire et continue.
En été, rafraîchir les bureaux en aérant le matin	Oui. Notamment par la personne chargée du ménage des locaux.			

II.2. Actions coordonnées à l'échelle des services

Actions	Démarche entreprise par les services
Remplacer les ampoules classiques par des ampoules basse-consommation	Oui. Dans les bâtiments publics, les ampoules changées sont économes en énergie. Seulement le nombre d'ampoules basse-consommation installées reste faible.

Favoriser l'achat d'équipements basse-consommation³⁸ (étiquette Energie)	Non.
Installer des détecteurs de présence, des minuteriers	Moyen. A développer. A mettre en place par exemple dans les toilettes, les couloirs...
Contrôler la température dans les bâtiments publics (21°C dans les bureaux, salles de cours, cantines, salles de réunion / 17°C dans les gymnases, locaux de passage)	Non.
Placer des thermostats dans les différentes pièces	Oui. Des climatisations réversibles sont installées dans les bureaux des services administratifs et de la police municipale. CPE chauffage en cours.
Equiper le chauffage de modes programmables (mode économique la nuit et week-end)	Oui. Mais ce mode n'est pas utilisé correctement par les agents. Une optimisation des systèmes de chauffage est nécessaire. CPE chauffage en cours.
Changer progressivement les fenêtres mal isolées	Non. Bâtiment mal isolé, travaux de rénovation à prévoir.
Installer des stores pour les bureaux trop ensoleillés	Oui.
Mettre en place un contrat de chauffage avec obligation de résultats	<p>Oui. La municipalité s'engage dans un CPE dans le domaine du chauffage au cours de l'année 2015. Se référer à la « Partie 3 – III.2 – Vers un chauffage durable »</p> <p><i>Diagnostic des installations de chauffage (CPE en préparation) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Services administratifs : climatisation réversible installée en 2013. Le chauffage au fioul a été arrêté mais a été conservé en cas de secours. - Services techniques : radiateurs électriques dans les bureaux d'en haut, gourmands en énergie - Ecole Ferry : gaz, bon fonctionnement - Ecole Pasteur : gaz bon fonctionnement, et fioul en mauvais état - Maison des sports : gaz et régulateur, bon fonctionnement - Maison des associations : gaz et électrique, à améliorer - Médiathèque : fioul, à améliorer <p><i>Salle des rencontres : gaz et sondes extérieures, installations de 2014. La sonde extérieure mesure la température extérieure et la transmet à la chaudière. Seulement, la salle n'a pas d'ouverture extérieure. A la mi- saison, il peut arriver que la température extérieure soit douce (autour de 20 à 25°C) mais que la température intérieure de la salle reste froide (autour de 15°C). La sonde extérieure doit alors être coupée pour faire fonctionner le chauffage à la demande. L'été il peut arriver qu'il fasse très chaud dans la salle. La mise en place d'une climatisation réversible serait peut-être plus adaptée pour la salle des fêtes.</i></p>

³⁸ Equipements à basse-consommation : lampe, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, lave-linge.

Utiliser des énergies renouvelables (solaire...)	Non. A envisager.
Faire un diagnostic énergétique complet du bâtiment	Non. A réaliser.
Mettre en place des systèmes de gestion énergétique des bâtiments publics ³⁹	Non. A envisager
Suivre les consommations d'électricité et de gaz	Oui. A perfectionner.

III. LES DECHETS

D'après l'ADEME :

- Un employé du tertiaire génère environ 100 kg de déchets par an, dont la très grande majorité est constituée de papiers usagés (80kg).
- La quantité de déchets produits par la restauration collective est en moyenne de 120g/repas (moyenne des restaurants collectifs sous contrat ou délégués).

III.1. Actions individuelles, des gestes simples au quotidien

Gestes au quotidien	Services administratifs	Service Jeunesse	Services Techniques	Police Municipale
Paramétrer le pilote de l'imprimante en recto-verso. Limiter les photocopies couleurs. Imprimer les pages actives.	Moyen. Mais pour certains documents ou certaines utilisations le recto-verso n'est pas commode.	Moyen.	Non	Non
Utiliser l'option deux pages par page imprimée	Moyen. Utilisé par peu d'agents, à améliorer	Non	Non	Non
Utiliser les versos vierges comme papier brouillon	Oui	Oui, notamment pour les animations avec les jeunes	Oui	Oui
Limiter l'impression des mails ou documents électroniques / Réduire les photocopies et tirages inutiles	Oui. Les photocopies des utilisateurs sont comptabilisées à la Maison des Associations et au Service Jeunesse. Cette opération permet de faire un suivi des dépenses en papier avec les quantités de ramettes qui ont été utilisées.		Non	Oui. Dans la mesure du possible car les impressions pour constituer les dossiers sont nombreux.

³⁹ Systèmes de gestion des bâtiments : gèrent et contrôlent les services de chauffage, ventilation et climatisation grâce à des paramètres de fonctionnement programmés. Objectif de trouver le meilleur équilibre entre les conditions environnementales, la consommation d'énergie et les besoins opérationnels.

Réutiliser le matériel de classement (pochettes, classeurs, cartons...)	Oui	Oui	Oui	Oui
Trier les déchets (piles, toners d'imprimantes usagés...)	Oui	Oui	Non	Oui
Préférer l'eau du robinet aux bouteilles en plastique	Oui	Oui	Oui	Oui

III.2. Actions coordonnées à l'échelle des services

Actions	Démarche entreprise par les services
Dématérialiser les appels d'offre	Oui. Tous les marchés publics passent par la plateforme électronique.
Mener une réflexion sur la diffusion de certaines informations	Oui. Les mails sont privilégiés aux courriers papiers. Les informations relatives aux évènements festifs, les invitations et rendez-vous, sont envoyés par mail. Une mailing liste a été constituée avec les adresses mails de 600 habitants. Aussi, utilisation des sms entre les services.
Mettre en place une collecte spécifique des déchets (papiers, piles usagées, toners d'encre, etc.)	Moyen. Pas dans tous les bureaux des services de la mairie. Se rapporter à la « Partie 3 – IV.3 – Collecte des déchets et tri sélectif par les services municipaux » Non. Pas de tri des déchets lors des festivités et à la salle des rencontres André Sambussy.
Préférer les matériels ayant une durée de vie plus longue et facilement recyclables	Oui. Dans le domaine des ampoules par exemple. Non. A développer dans d'autres domaines.
Favoriser les produits labellisés (NF-Environnement)	Moyen. A développer.
Prendre en compte la gestion de la fin de vie du matériel électronique lors des appels d'offres (prise en charge par le producteur)	Oui. A développer - Les photocopieurs sont sous location et l'entreprise reprend le matériel usagé. - Les ordinateurs inadaptés aux nouveaux logiciels mais qui fonctionnent toujours sont remis au service jeunesse pour un recyclage interne et une utilisation par les jeunes.
Suivi du stock de papier acheté	Non

IV. LES TRANSPORTS

D'après l'ADEME :

- 26% des émissions de gaz à effet de serre sont dues aux déplacements.
- En ville, un déplacement automobile sur quatre est inférieur à un km et le premier km pollue quatre fois plus que les autres. Par voyageur transporté un bus pollue 10 à 20 fois moins qu'une voiture.
- En moyenne, une voiture de petit cylindre consomme en ville 8 litres/100 km et rejette 300 g d'équivalent CO₂/km, tandis qu'un bus n'émet que 80 g environ d'équivalent CO₂ par km-passager parcouru.
- Le coût annuel d'un trajet en voiture pour se rendre à son travail est de 950 € pour un trajet de 10 km, 1 900 € pour un trajet de 20 km.
- Le prix d'achat d'un véhicule électrique, GPL ou GNV est plus élevé que celui d'un véhicule équivalent consommant de l'essence ou du diesel. Par contre, le coût d'utilisation est moins élevé (cinq fois moins pour un véhicule électrique par rapport à un véhicule à essence).

IV.1. Actions individuelles, des gestes simples au quotidien

Gestes au quotidien	Services administratifs	Service Jeunesse	Services Techniques	Police Municipale
Aller au travail à pied, à vélo ou en transport en commun	<i>Moyen.</i> A améliorer. Certains agents municipaux et élus utilisent leur son vélo de temps en temps, mais ils restent la minorité.	<i>Moyen.</i> Certains agents utilisent le vélo ou viennent à pied.	<i>Moyen.</i> Certains agents utilisent le vélo ou viennent à pied.	<i>Non.</i> Les agents habitent à l'extérieur de Montagnac.
Limiter l'usage des voitures de services	Pas de véhicule.	<i>Moyen.</i> A améliorer. Mettre à disposition des vélos pour faciliter la mobilité douce des agents dans le village. La PM fait certaines patrouilles en VTT notamment aux beaux jours.		
Faire du covoiturage pour des réunions décentralisées	<i>Moyen.</i> Pas toujours utilisé entre les élus.	Oui	Oui	Oui
Organiser, chaque fois que possible, les réunions au téléphone	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>

IV.2. Actions coordonnées des services

Actions	Démarche entreprise par les services
Sécuriser le stationnement des vélos (arceaux, local...) pour	<i>Moyen.</i> A développer car peu d'arceaux à vélos (devant la mairie, le Spar et l'école Pasteur)

encourager cette pratique	
Etudier l'intérêt d'une restauration sur place (limitant les allers retours du midi)	Non. La plupart des agents rentrent chez eux le midi. Aucune salle de restauration n'est prévue pour les services.
Acheter des véhicules moins polluants : faible consommation ou GPL, GNV, électriques	Non. En projet.
Utiliser des biocarburants	Non
Contrôler la pollution des véhicules	Oui
Former les agents à l'éco conduite	Non
Acheter des équipements d'audioconférence	Non
Suivi des distances parcourues, des consommations de carburants	Non

V. L'AIR

D'après l'ADEME :

- Le chauffage et la climatisation constituent les premières causes des émissions de gaz à effet de serre (GES). Un degré de température supplémentaire représente 7% de gaz carbonique (CO₂) en plus.
- Les transports sont également responsables des émissions de GES et d'une grande partie de la pollution de l'air (gaz nocif, particules...). Cela a des conséquences sur l'évolution du climat d'une part et – plus proche de nous et à plus court terme – sur la santé publique : on estime à 30 000 par an le nombre de décès prématurés dû à la pollution atmosphérique.
- Les Français passent environ 80% de leur temps dans des espaces clos. L'air intérieur peut contenir des polluants, en quantité et concentration souvent plus élevées qu'à l'extérieur des bâtiments. Pour les bureaux, la législation prévoit soit des ouvertures donnant sur l'extérieur, soit une ventilation mécanique de façon à assurer une circulation d'air de 25m³/personne/heure.

V.1. Actions individuelles, des gestes simples au quotidien

Gestes au quotidien	Services administratifs	Service Jeunesse	Services Techniques	Police Municipale
Aérer par ouverture des fenêtres durant cinq minutes (en coupant le chauffage)	Oui. Par la personne chargée de l'entretien des locaux notamment.			

V.2. Actions coordonnées des services

Actions	Démarche entreprise par les services
Réaliser des mesures de la qualité de l'air dans les bâtiments	Non
Utiliser des produits sains (peinture à l'eau, colles sans solvants, produits ménagers...) lors des petits entretiens	Non. A développer
Choisir des matériaux ou des bureaux ne réémettant pas de polluants	Non. Pas de connaissance approfondie sur ce sujet.
Installer un système de ventilation	Non
Assurer une maintenance et un contrôle des installations (chauffage, climatisation, ventilation...)	Oui

VI. LES BATIMENTS

D'après l'ADEME :

- Les bâtiments et les transports sont les deux secteurs qui contribuent le plus aux émissions de gaz à effet de serre.
- La réglementation exige la conformité des bâtiments pour la sécurité de tous et la protection de l'environnement.
- Pour les constructions comme pour la maintenance, il existe des produits ou processus respectueux de l'environnement : biomatériaux (fabriqués à partir de ressources renouvelables), démarche de « Haute Qualité Environnementale » dans la construction, produits labellisés NF-Environnement.
- Construire selon les principes du label de très haute performance énergétique (HPE) permet de réduire les consommations énergétiques de 15% par rapport à la réglementation en vigueur.

VI.1. Actions individuelles, des gestes simples au quotidien

Gestes au quotidien	Services administratifs	Service Jeunesse	Services Techniques	Police Municipale
Signaler les équipements défectueux	Oui	Oui	Oui	Oui
Respecter les règles de sécurité	Oui. A améliorer	Oui	Oui	Oui
Maintenir son lieu de travail propre	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas jeter de produits	Oui	Oui	Oui	Oui

toxiques dans les sanitaires				
Ranger les produits toxiques dans un local étanche	Non	Oui. Pots de peinture et autres produits enfermés dans une armoire.	Oui	Oui

VI.2. Actions coordonnées des services

Actions	Démarche entreprise par les services
Procéder à un diagnostic énergétique des bâtiments et des matériaux	Non. Mais un diagnostic énergétique général sera réalisé dans le cadre du CPE « chauffage des bâtiments publics » courant 2015.
Choisir des matériaux à longue durée de vie ou recyclables	Moyen.
Eviter l'utilisation de produits dangereux	Oui.
Utiliser des matériaux (peinture, vernis, mobilier de bureau) affichant un écolabel	Non. A développer.
Construire tout nouveau bâtiment en HQE ou HPE	Oui. Pour les constructions à venir et les rénovations de bâtiments, en tout ou partie.
Procéder à l'élimination de l'amiante	Oui.
Changer les conduites d'eau en plomb	Oui. Au fur et à mesure des chantiers.

VII. LES ACHATS ET MARCHES PUBLICS

D'après l'ADEME :

- Le poids économique des achats publics est évalué à 15% du PIB de la France. La commande publique est donc un levier pour encourager les fournisseurs à mieux prendre en compte l'environnement.
- Un achat écoresponsable de produit, c'est l'achat d'un écoproduit, c'est-à-dire d'un produit qui, à service rendu identique, est source de moins d'impacts sur l'environnement, tout au long de son cycle de vie. Ces produits sont notamment ceux qui répondent aux exigences d'un écolabel officiel, comme par exemple l'écolabel européen ou l'écolabel français (NF-Environnement).
- Choisir des bioproduits, c'est choisir des produits composés de matières premières renouvelables. Dans la majorité des cas, leur production émet moins de CO2 et consomme moins d'énergie que les produits d'origine fossile.

VII.1. Actions individuelles, des gestes simples au quotidien

Gestes au quotidien	Services administratifs	Service Jeunesse	Services Techniques	Police Municipale
Demander et utiliser des produits éco labellisés ou qui présentent des caractéristiques équivalentes	Non	Non	Non	Non

VII.2. Actions coordonnées des services

Actions	Démarche entreprise par les services
Améliorer l'adéquation entre les usages et les besoins réels des utilisateurs (optimiser le nombre de photocopieurs, de véhicules...)	Oui. A améliorer.
Préférer les produits répondant aux exigences d'un écolabel officiel ou équivalent	Non
Préférer les produits pérennes ou rechargeables	Moyen.
Intégrer des considérations environnementales dans les décisions liées au processus d'achat	Non. Insuffisant.
Négocier les concessions ou délégations de services publics en introduisant des exigences environnementales dans les cahiers des charges	Moyen. A développer. Pas de notions de développement durable et de handicap systématiquement intégrées dans les critères des cahiers des charges.
Suivi du nombre et du volume des marchés intégrant des considérations environnementales.	Moyen. A développer.

Pour conclure, du point de vue de son fonctionnement interne, la commune est déjà engagée sur une démarche écoresponsable dans certains secteurs.

La mise en place de l'Agenda 21 va lui permettre d'initier une démarche formelle et complète en faveur du développement durable.

C'est l'occasion d'améliorer le fonctionnement des services communaux vers une plus grande durabilité et en approfondissant les actions déjà initiées.

Vers une sensibilisation des agents : idées d'actions

- Energie
 - ➔ Eteindre les lumières lorsque les bureaux ou les locaux ne sont pas occupés
 - ➔ Réguler le chauffage à 21°C dans les bureaux, salles de cours, cantines, salles de réunion / 17°C dans les gymnases, locaux de passage
- Déchets – économie du papier
 - ➔ Trier les déchets ménagers et recyclables dans les bureaux et aux services techniques
 - ➔ Economiser le papier (Imprimer recto-verso / Limiter les photocopies couleurs / Utiliser l'option 2 pages par page imprimée / Utiliser les versos vierges comme papier brouillon / Favoriser les mails
- Transports
 - ➔ Aller au travail à pied, en vélo ou en covoiturage
 - ➔ Adopter une éco conduite

Vers une amélioration des démarches entreprises par la municipalité : idées d'actions

- Eau
 - ➔ La municipalité s'engage dans un partenariat avec la société Eco Techniques afin d'équiper tous les points d'eau (robinets, toilettes) d'économiseurs, dans les bâtiments publics
 - ➔ Installer des récupérateurs d'eau de pluie aux bâtiments publics
- Energie
 - ➔ Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments
 - ➔ Réaliser un diagnostic des ampoules basses consommation dans les bâtiments
 - ➔ Développer l'installation de détecteurs de présence dans les endroits de passage
 - ➔ La municipalité est engagée dans un CPE dans le domaine de l'éclairage public
 - ➔ La municipalité s'engage dans un CPE dans le domaine du chauffage des bâtiments publics
 - ➔ Mettre en place des systèmes de gestion énergétique des bâtiments publics
 - ➔ Envisager l'utilisation d'énergies renouvelables
- Déchets
 - ➔ Mettre en place un système de collecte adapté au fonctionnement et aux horaires des services
 - ➔ Trier les déchets à la salle des rencontres André Sambussy et lors des festivités
 - ➔ Assurer le suivi du papier consommé
 - ➔ Remplacer les verres et assiettes en plastique pour réduire les déchets

- Transports
 - ➔ Favoriser les équipements pour la mobilité douce (arceaux à vélo, pistes cyclables, ...)
 - ➔ Acheter des véhicules de transport moins polluants : faible consommation ou GPL, GNV, électriques
 - ➔ Acheter des vélos pour faciliter la mobilité douce des agents dans le village
 - ➔ Etudier l'intérêt d'une restauration sur place
 - ➔ Assurer le suivi des distances parcourues, des consommations de carburant
- Air
 - ➔ Réaliser des mesures de la qualité de l'air dans les bâtiments
 - ➔ Installer un système de ventilation dans les bâtiments
 - ➔ Utiliser des produits sains (peinture à l'eau, colles sans solvants, produits ménagers...) lors des petits entretiens
 - ➔ Ranger les produits toxiques dans un local étanche
- Bâtiments
 - ➔ Procéder à un diagnostic énergétique des bâtiments
 - ➔ Isoler les bâtiments (permettre un confort thermique et d'usage adapté afin de pouvoir réguler le chauffage de manière homogène dans les bureaux)
 - ➔ Utiliser des matériaux (peinture, vernis, mobilier de bureau...) affichant un éco label
- Les achats publics
 - ➔ Acheter des produits répondant aux exigences éco label officiel ou équivalent
 - ➔ Acheter des équipements basse consommation (ampoules, réfrigérateur...)
 - ➔ Préférer les matériels ayant une durée de vie plus longue et facilement recyclables
- Marchés publics, concessions et délégations de services publics
 - ➔ Introduire les notions environnementales et de handicap dans les critères des cahiers des charges.

LA SUITE DE L'ETAT DES LIEUX

L'état des lieux de Montagnac est tel une photographie du territoire et de ses habitants. Il est un moyen de connaissance qui se veut représentatif de ce qui constitue et transforme ce territoire. Il participe à la création d'une base de données de référence et identifie les projets mis en œuvre par la municipalité. Il est à noter cependant que cet état des lieux n'est pas exhaustif.

L'Etat des lieux permet de tirer les grands enjeux propres au territoire communal. Ainsi, la prochaine étape est d'identifier les principaux atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM).

Les AFOM constituent le point de départ du diagnostic partagé qui s'est formalisé sous forme d'ateliers de concertation :

- Le 3 avril 2015 avec les élus et responsables de services municipaux
- Le 9 avril 2015 avec la population.
- Le 25 novembre 2015 avec les élus et les agents des services municipaux.

L'objectif est d'arrêter ensemble les axes forts pour la réalisation du programme d'actions.

Ainsi, la mise en lien de l'état des lieux et des enjeux propres au territoire permet de se positionner sur la finalité même de l'Agenda 21. C'est-à-dire que la réalisation de cet état des lieux offre aux habitants, aux élus et aux services municipaux la possibilité de se questionner lors des prochains ateliers sur l'imbrication à donner entre les enjeux du territoire et les réponses à apporter à ces derniers.

ANNEXES

Annexe 1 – Cartes des territoires pour lesquels un rapport de prise en compte existe avec Montagnac

Annexe 2 – Activités économiques sur Montagnac

Annexe 3 – Photos sur le site de Bessilles

Annexe 4 – Photos au Domaine de Lavagnac

Annexe 5 – Photos sur les sentiers de randonnée

Annexe 6 – Patrimoine communal

Annexe 7 – Production de logements sur Montagnac

Annexe 8 – Caractéristiques des logements sociaux

Annexe 9 – Photos des zones d’accessibilité des Personnes en Situation de Handicap

Annexe 10 – Oiseaux

Annexe 1 – Cartes des territoires pour lesquels un rapport de prise en compte existe avec Montagnac

Montagnac, une commune du département français de l'Hérault



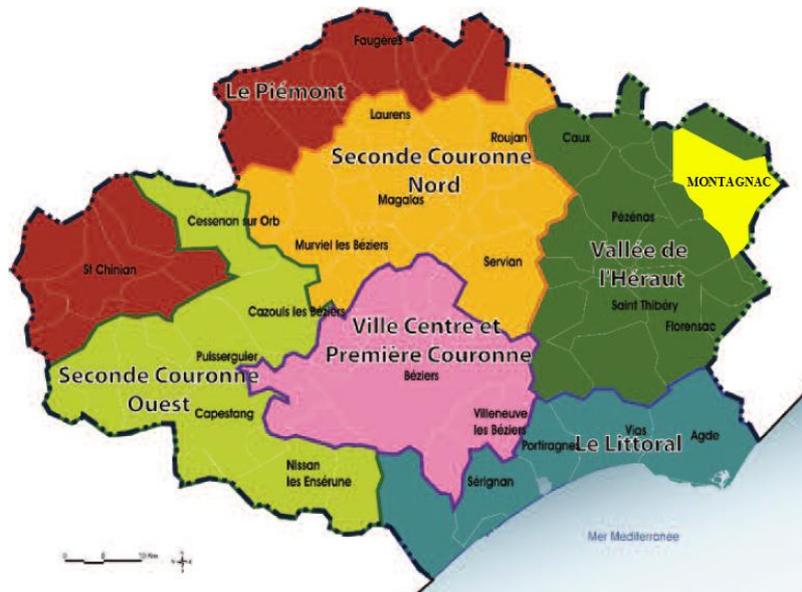
Source : Fond de carte www.carte-france.info

Situation géographique de Montagnac au sein de la CAHM



Source : Fond de carte de la CAHM

Situation géographique de Montagnac au sein du SCOT Biterrois



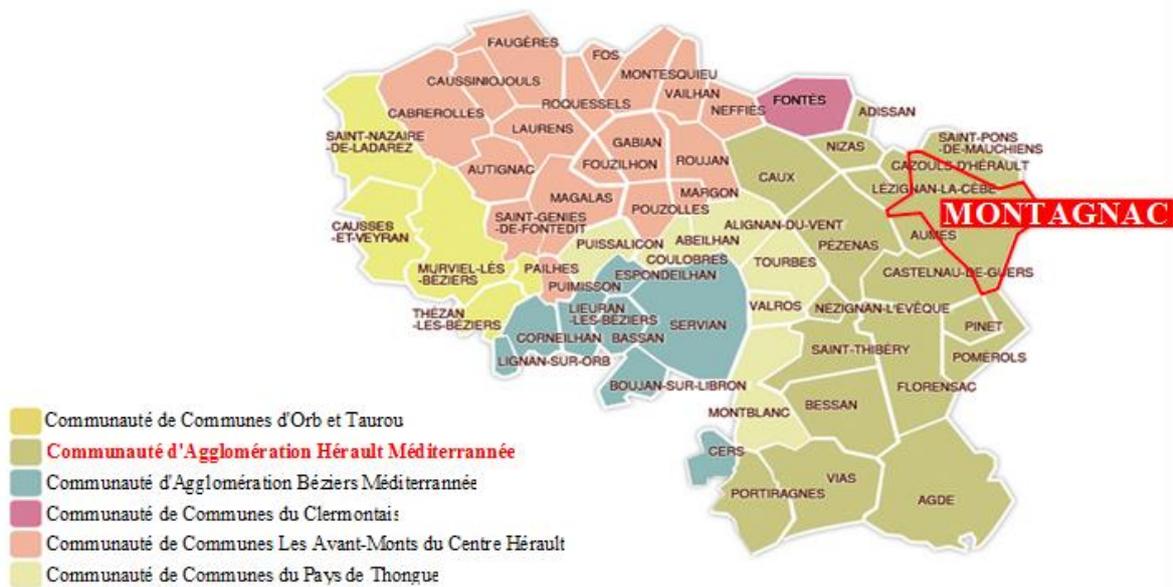
Source : Fond de carte du SCOT Biterrois

Situation des SAGE sur le territoire de Montagnac



Source : Fond de carte sur www.gesteau.eaufrance.fr/sage/

Territoire du SICTOM



Source : Fond de carte du SICTOM

Plan du réseau SBL



Source : Fond de carte du SICTOM

Annexe 2 – Activités économiques sur Montagnac

Les données ci-dessous s'appuient sur le recensement de la mairie de Montagnac (Annuaire des activités économiques). Cet inventaire est amené à évoluer.

❖ Commerces et services de proximité

25 Alimentaires

- 1 supérette (Spar), ouverture en 2012
- 4 boucheries
- 3 boulangeries
- 4 autres (poissonnerie, bonbons, etc.)
- 13 bars, restaurants, alimentation rapide, traiteurs

12 Non alimentaires

- 1 fleuriste
- 2 boutiques de vêtements
- 3 tabacs-presse
- 1 bijouterie
- 1 agence immobilière
- 2 auto-écoles
- 1 matériel électrique et sanitaire
- 1 matériel agricole

38 Services de proximité

- 1 Bureau de Poste
- 6 Services santé (diététicienne, réflexologie, etc.)
- 10 Services beauté (coiffeurs, esthéticienne, institut de beauté, conseillère en image)
- 1 Expert-comptable
- 1 Pompes Funèbres
- 1 Station-service
- 1 Assurance
- 2 Banques
- 2 Taxis
- 13 Autres services

33 Professions libérales et sanitaires

- 1 Notaire
- 2 Pharmacies
- 3 Médecins
- 2 Dentistes
- 1 Orthophoniste
- 1 Podologue
- 2 Psychologue
- 5 Kinésithérapeutes
- 1 Service de soins à domicile
- 1 Massothérapeute
- 14 Infirmiers

❖ Artisans et entreprises

60 artisans et entreprises

- 7 Maçonnerie générale
- 1 Architecte
- 1 Terrassements, Travaux publics
- 6 Electriciens
- 4 Plombiers
- 2 Plaquistes
- 2 Serruriers – Métalliers
- 1 Marbrier
- 2 Mécanique
- 4 Menuisiers
- 5 Jardiniers Paysagistes
- 5 Peintres
- 3 Vidéos, Photographe
- 2 Tous services
- 15 Activités économiques diverses (Opticien, Animation musicale, Reportages vidéo, etc.)

❖ Services et équipements

13 Services et équipements publics

- 1 mairie
- 1 police municipale
- 1 gendarmerie
- 1 salle polyvalente, la salle des rencontres André Sambussy
- 1 Maison des Associations
- 1 Maison Culture et Patrimoine / Médiathèque
- 1 EHPAD de l'Oustalet
- 1 cimetière
- 1 station d'épuration
- 1 déchetterie
- 1 centre médical avec 3 médecins généralistes : au cours de l'année 2015, un des médecins va s'installer sur l'Esplanade, tandis que les deux autres médecins vont s'installer dans un cabinet médical.
- 1 espace de Vins en découverte, point relais de l'office du tourisme intercommunal
- 1 camping municipal avec 56 emplacements

6 Equipements scolaires et parascolaires

- 1 crèche
- 1 école maternelle Jules Ferry
- 1 école primaire Pasteur
- 1 groupe scolaire privé Puysegur
- 1 collège
- 1 service jeunesse

11 Equipements sportifs et de loisirs publics

- 1 complexe sportif en face du collège :
 - o 1 gymnase
 - o 1 stade de football
- 1 complexe sportif plus au Nord de la rue Aspiran Lebaron :
 - o 2 terrains de tennis
 - o 1 terrain multi sport
 - o 1 city sport
- 1 terrain de pétanque
- 1 terrain de skates et rollers pour les jeunes
- 1 terrain de cross
- 2 aires de jeux pour enfants

13 Equipements sportifs et de loisirs au site départemental de Bessilles

- 1 piscine
- 1 terrain multisports
- 2 terrains de tennis
- 1 mini-golf
- 1 terrain de pétanque
- 1 parcours acrobatique en forêt
- 1 espace paintball
- 1 fronton
- 1 aire de jeux pour enfants
- 3 circuits de VTT

❖ Associations

67 associations

- 24 associations Diverses
- 20 associations Culturelles
- 15 associations Sportives
- 5 associations culturelles
- 2 associations para scolaires
- 1 association patriotique

Annexe 3 – Photos sur le site de Bessilles

Source : Photos Mairie de Montagnac, le 16.11.2014







Annexe 4 – Photos au Domaine de Lavagnac

Source : Photos Mairie de Montagnac, le 16.11.2014



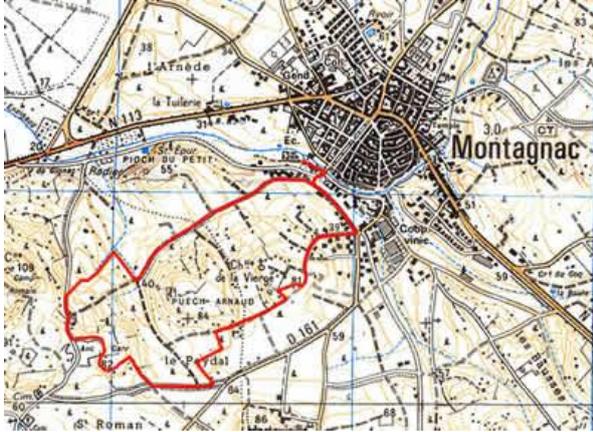




Annexe 5 – Photos sur les sentiers de randonnée

Source : Photos Mairie de Montagnac, le 15.11.2014

SENTIER « VIGNES ET COLLINES », réalisé dans le cadre des Actions Jeunes.



SENTIER « TERROIR D'ART ET DE NATURE », réalisé par la coopérative de Montagnac. Découverte des paysages viticoles et des statues contemporaines à travers ce circuit. Deux panneaux explicatifs sont installés, concernant les pratiques agricoles qui ont façonné le territoire et les statues contemporaines.



SENTIER « AU GRÉ DU VIN », qui relie les domaines viticoles Savary de Beauregard, La Croix Gratiot et Saint-Hilaire. Ce sentier permet d'apprécier les œuvres d'artistes contemporains et de découvrir la richesse du milieu naturel flore et faune.



AU GRÉ DU VIN

Cette association est née d'une idée collective de trois domaines voisins sur la commune de Montagnac. Nous proposons un sentier découverte fléché, allant d'un domaine à l'autre et longeant vignes, cultures, rivière, haies naturelle et mur de pierre sèche....

Le long de ce sentier, vous pourrez apprécier les œuvres de trois artistes : Zebra, Séb et Isabelle Sieres. Des pupitres ont été disposés au bord des parcelles pour informer le promeneur.

Ce tracé sera à disposition pour des projets Land Art, spectacles déambulatoires qui contribueront à perpétuer notre penchant pour les arts.

Très attaché au maintien de la biodiversité, nous souhaitons partager avec les visiteurs nos convictions de vignerons.

SENTIER DÉCOUVERTE



DOMAINE SAINT HILAIRE
DOMAINESAINT-HILAIRE.COM

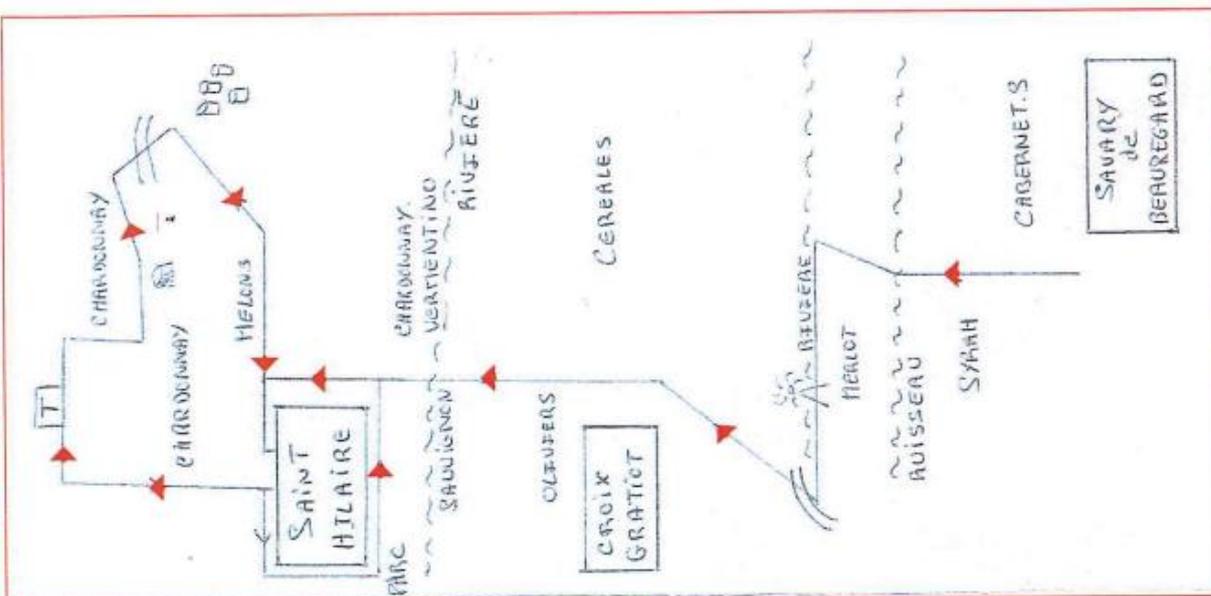


DOMAINE SAVARY DE BEAUREGARD
SAVARYDEBEAUREGARD.COM



DOMAINE LA CROIX GRATIOT
CROIX-GRATIOT.COM

AU GRÉ DU VIN SENTIER DÉCOUVERTE



Annexe 6 – Patrimoine communal

❖ Patrimoine culturel

EGLISE SAINT ANDRE, Place Emile Combes



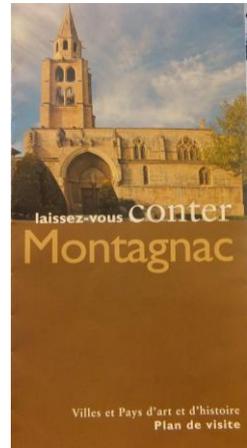
LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LA PEYRIERE



LE TEMPLE, Rue Charles Camichel



LE COUVENT DES AUGUSTINS



❖ Patrimoine culturel

MUSEE DU PATRIMOINE, Accueille une exposition permanente et des expositions temporaires thématiques.

LE REMPART, Rue du Clocher



HOTEL DE BRIGNAC, Rue Lafayette



HOTEL GILIBERT, Rue Jean Moulin



HOTEL DE JEAN DE RAT, Rue Lafayette



HOTEL LEIGNADIER, Rue Malirat



HOTEL DE PHILIPPE DE RAT, Rue Lafayette



HOTEL DE PEGAT, Rue Montbel



HOTEL DE ROSINES, Rue Lafayette



LES PORTES JUMELLES, Rue du commerce



RUE DU CHERCHE MIDI, Rue la plus étroite de Montagnac.

FONTAINE DU GRIFFE, Rue Jean Moulin



LA LAMPE A HUILE, Angle Rue Jean Moulin et Rue Malirat



ILOT DE L'AUBERGE, Rue Malirat



ISLE D'ORLEANS, Rue Malirat



CHATEAU DE LAVAGNAC, Le domaine au fil du temps



LA CABRETA (chèvre), animal totémique du Village

La légende de la Cabreta

En l'an 1200, le village de Montagnac vit une période d'austérité et de tristesse... Anne Dame du Counce est très malade, d'une maladie mystérieuse que médecins et guérisseurs n'ont pu guérir. Jacou, son mari, le malheureux, le maître est aimé de ses paysans car il est bon et juste. Un jour, sur la place du marché, arrive un homme mal vêtu (un peillade) accompagné d'une chèvre blanche. Celui-ci saute, danse et chante sans arrêt. Les paysans, intrigués de cette allégresse, s'en étonnent. "Je possède un secret qui donne la joie et la santé". Aussitôt,

Annexe 7 – Production de logements sur Montagnac

Production de logements commencés sur la commune de Montagnac

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Logements commencés individuels purs ⁴⁰	11	8	8	15	11	12	12	65	13	-
Logements commencés individuels groupés ⁴¹	1	0	5	6	10	4	52	3	2	-
Logements commencés collectifs ⁴²	13	7	5	4	2	16	22	0	0	-
Logements commencés en résidence ⁴³	0	0	0	4	2	0	0	20	0	-
Total nombre de logements commencés⁴⁴	25	15	18	29	25	32	86	88	15	-
Total surface en m ² de logements commencés	2039	908	1675	3107	2699	3273	7766	8560	1493	-

Source : Sitadel 2

⁴⁰ **Logements individuel** : Construction qui ne comprend qu'un seul logement (autrement dit, une maison).

Un logement individuel pur a fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement.

⁴¹ **Les logements individuels groupés** ont fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

⁴² **Logement collectif** : Logement faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'accès privatif.

⁴³ **Logements en résidence** : Logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits par un promoteur pour ne occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques. Six types principaux de résidences sont recensés :

- Les résidences pour personnes âgées,
- Les résidences pour étudiants,
- Les résidences de tourisme,
- Les résidences hôtelières à vocation sociale,
- Les résidences sociales,
- Les résidences pour personnes handicapées.

⁴⁴ **Logement commencé** : Logement faisant partie d'un bâtiment dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels) ou dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs).

Annexe 8 – Caractéristiques des logements sociaux

Le parc social de FDI Habitat – 22 logements sociaux au total

LE CLOCHER	
Adresse	7 rue du Clocher
Date de livraison	2004
Nombre de logements	6 logements en collectif
Types de financements	6 PLA I
Loyer moyen brut en 2014	- T1 = 178,28€ - T2 = 154,65€ - T3 = 399,75€

LES IRIS	
Adresse	Rue Nelson Mandela
Date de livraison	2004
Nombre de logements	16 logements en individuel
Types de financements	- 1 PLA I - 15 PLUS
Loyer moyen brut en 2014	- T3 = 377,75€ - T4 = 440,04€ - T5 = 556,39€

Le parc social d'Hérault Habitat – 82 logement sociaux au total

LA GARE	
Adresse	11, 13 avenue de la Gare
Date de livraison	1977
Nombre de logements	43 logements
Types de financements	43 HLMO
Loyer moyen brut en 2014	- T1 = 201,76€ - T2 = 235,16€ - T3 = 321,12€ - T4 = 363,54€ - T5 = 412,91€ - T6 = 433,52€

RESIDENCE ROQUELIEU	
Adresse	Rue de la Paix
Date de livraison	1986
Nombre de logements	31 logements
Types de financements	31 PLA
Loyer moyen brut en 2014	- T2 = 306,94€ - T3 = 385,50€ - T4 = 433,90€ - T5 = 505,71€

RESIDENCE CAPITAIN AZEMA	
Adresse	- 4 rue de la Fontaine - 75 rue du Capitaine Azéma
Date de livraison	2001
Nombre de logements	7 logements en collectif
Types de financements	7 PLAI
Loyer moyen brut en 2014	- T2 = 242,21€ - T3 = 448,17€

LE MISTRAL	
Adresse	Rue magistrax – Secteur Malautié
Date de livraison	2014
Nombre de logements	20 logements
Types de financements	- 6 PLAI - 14 PLUS
Loyer moyen brut en 2014	- T2 = 249,86€ - T3 = 350,53€ - T4 = 448,10€

Le parc social de SFHE – 20 logements sociaux au total

LE PATIO DE L'ESPLANADE	
Adresse	3 rue Jean Jaurès / 29 rue Frascati
Date de livraison	2011
Nombre de logements	20 logements en collectif
Types de financements	- 9 PLAI - 9 PLUS - 2 PLS
Loyer moyen brut en 2014	- T2 = 289,16€ - T3 = 553,62€

Le parc social du CCAS

Maison de retraite l'Oustalet / EHPAD l'Oustalet	
Adresse	ZAC Le Roquelieu
Date de livraison	2011
Nombre de logements	57 places ou lits
Types de financements	PLA

Le parc social des particuliers

Nombre de logements	44 logements
Types de financements	- 32 ANAH ⁴⁵ - 12 ANAH-PST ⁴⁶

⁴⁵ ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

⁴⁶ ANAH-PST : Agence Nationale de l'Habitat – Programme Social Thématique

Annexe 9 – Photos des zones d’accessibilité des Personnes en Situation de Handicap

Source : Photos Mairie de Montagnac, le 19.01.2015

Zone PSH sur l’avenue du Général de Gaulle



Zone PSH délimitée par des potelets au chemin des Fabriques



Passage piéton autour de l'esplanade des Platanes et de l'esplanade de la Paix



Zone PSH rue Jean Jaurès, en direction de l'école Louis-Pasteur



Zone PSH rue des Augustins, en direction de l'école Puységur



Zone PSH rue Aspirant Lebaron, en direction du Service Jeunesse, du collège, de l'école Jules Ferry et des équipements sportifs



Annexe 10 – Oiseaux

L'inventaire des oiseaux qui suit a été réalisé par le Conseil général de l'Hérault dans le cadre de l'étude d'aménagement liée à la reconquête des friches sur la commune de Montagnac.

ANNEXE 3 : Oiseaux présent dans la zone d'étude (Ecologistes de l'Euzières, printemps 2011)

Rappel : seules les espèces nicheuses (se reproduisant) sur la zone ont été consignées. Le site est survolé bien sûr par de nombreuses autres espèces aux périodes de migration, mais ces dernières n'exploitent pas l'espace pour ses caractéristiques. Le site n'accueille pas d'oiseaux hivernants particuliers ou remarquables.

Espèce	Prot.	Annexes de la Directive européenne Oiseaux	Degré de patrimonialité	Sites de nidification	Zones d'alimentation	Situation dans la zone d'étude
Buse variable	X		2	bois	Milieux ouverts	2 ou 3 couples
Busard cendré	X	X	3	garrigues	Milieux ouverts	En chasse
Circaète	X	X	3	bois	Milieux ouverts	Non nicheur
Faucon crécerelle	X		2	arbres/bâti ments	Milieux ouverts	Quelques couples
Faucon crécerellette	X	X	4	villages	friches/cultures annuelles	1 couple
Epervier	X		2	bois	Milieux ouverts	1 à 2 couples
Moyen Duc	X		2	bois	Milieux ouverts	Quelques couples
Petit Duc	X		2	arbres/bâti ments	Milieux ouverts	Quelques couples
Chevêche d'Athéna	X		2	arbres/bâti ments	Zones agricoles	4 couples
Rollier	X	X	3	arbres/bâti ments	Milieux ouverts	12 couples
Guêpier	X		2	talus	Milieux ouverts	Non nicheur
Perdrix rouge			1	Paysages agricoles	Milieux ouverts	Assez abondant
Pic vert	X		1	arbres	Milieux ouverts	nicheur
Pic épeiche	X		1	bois	Milieux ouverts	nombreux
Huppe	X		2	arbres/bâti ments	Milieux ouverts	courant
Engoulevent	X	X	2	bois	Milieux ouverts	commun
Pie-grièche à tête rousse	X		2	garrigues	Milieux ouverts	1 ou 2 couples
Pie-grièche méridionale	X		3	haies	Milieux ouverts	1 couple
Pipit rousseline	X	X	2	Zones nues/vignes	Milieux ouverts	Quelques couples
Martinet noir	X		1	bâti ments	En vol	quelques
Hirondelle rustique	X		1	bâti ments	Milieux ouverts	quelques

Espèce	Prot.	Annexes de la Directive européenne Oiseaux	Degré de patrimonialité	Sites de nidification	Zones d'alimentation	Situation dans la zone d'étude
Alouette lulu	X	X	1	Zones ouvertes	Milieux ouverts	abondant
Fauvette orphée	X		2	Garrigues avec grands arbres	garrigues	Bien présent
Fauvette à tête noire	X		1	bois	Zones boisées	abondant
Fauvette mélanocénophale	X		1	garrigues	garrigues	abondant
Fauvette pitchou	X	X	2	garrigues	garrigues	Quelques couples
Fauvette passerinette	X		1	garrigues	garrigues	abondant
Hypolaïs polyglotte	X		1	garrigues	garrigues	abondant
Moineau domestique	X		1	bâtiments	Milieux ouverts	abondant
Moineau friquet	X		1	haies	Milieux ouverts	abondant
Moineau soulcie	X		2	bâtiments	Milieux ouverts	quelques
Etourneau	X		1	haies	Milieux ouverts	abondant
Loriot	X		1	bois	bois	abondant
Bouscarle de Cetti	X		1	ripisylves	ripisylves	quelques
Cisticole des joncs	X		1	Friches	friches	abondant
Bruant proyer	X		1	Zones ouvertes	Milieux ouverts	abondant
Bruant zizi	X		1	haies	Milieux ouverts	abondant
Bruant ortolan	X	X	2	garrigues	Milieux ouverts	1 ou 2 couples
Choucas des tours	X		1	haies/bâtiments	Milieux ouverts	abondant
Pie bavarde			1	parcs/bois	Milieux ouverts	abondant
Corneille noire			1	bois	Milieux ouverts	Quelques couples
Pinson des arbres	X		1	haies/bois	Tous milieux	abondant
Chardonneret	X		1	haies/bois	Zones boisées	abondant
Verdier d'Europe	X		1	parcs/bois	Zones boisées	abondant
Serin cini	X		1	parcs/bois	Zones boisées	abondant
Geai des chênes	X		1	bois	Zones boisées	abondant
Coucou gris	X		1	bois	Zones boisées	abondant
Coucou-geai	X		3	haies	Milieux ouverts	Plusieurs couples
Grimpereau des jardins	X		1	bois	bois	abondant
Mésange charbonnière	X		1	parcs/bois	Zones boisées	abondant
Mésange bleue	X		1	parcs/bois	Zones boisées	abondant

Espèce	Prot.	Annexes de la Directive européenne Oiseaux	Degré de patrimonialité	Sites de nidification	Zones d'alimentation	Situation dans la zone d'étude
Rosignol	X		2	bois/garrigues	Zones boisées	abondant
Rougequeue noir	X		1	bâtiments	Milieux ouverts	abondant
Rougequeue à front blanc	X		1	Parcs	Milieux ouverts	quelques
Traquet pâtre	X		1	friches	friches	quelques
Pouillot véloce	X		1	bois	Zones boisées	abondant
Pouillot de Bonelli	X		1	bois	Zones boisées	abondant
Tourterelle turque			1	parcs	Milieux ouverts	abondant
Tourterelle des bois			1	bois	Milieux ouverts	abondant
Pigeon ramier			1	bois	Milieux ouverts	abondant

BIBLIOGRAPHIE

ETUDES

- ❖ **ADEME**, octobre 2005, *Guide des administrations éco-responsables – Connaître pour agir*, 104 pages.
- ❖ **Agence de Nîmes URBANIS**, mai 2012, *Plan Local d'Urbanisme (PLU)*.
- ❖ **Allez et Cie**, 31 juillet 2013, *Contrat de performance énergétique associant la réalisation et l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage de mise en valeur, de signalisation lumineuse tricolore et de vidéosurveillance de la Ville de Montagnac*, 48 pages.
- ❖ **Allez et Cie**, 18 février 2014, *Rapport d'activités pour l'année 2013 contrat de performance énergétique à Montagnac*, 29 pages.
- ❖ **Allez et Cie**, 01 septembre 2014, *Rapport d'activités pour l'exercice 2013-2014 contrat de performance énergétique à Montagnac*, 29 pages.
- ❖ **Cabinet Barbanson Environnement**, juillet 2010, *Diagnostic écologique préalable à l'élaboration du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Villeveyrac-Montagnac »*, 190 pages.
- ❖ **Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée**, juin 2014, *Plan Intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles – Commune de Montagnac*, 28 pages.
- ❖ **Conseil général de l'Hérault**, août 2011, *Etude d'aménagement liée à la reconquête des friches, Commune de Montagnac – Partie I – Etat initial du site*, 115 pages.
- ❖ **Conseil général de l'Hérault**, 21 octobre 2014, *Projet Wat 2 – Maîtrise de la demande en eau et politiques d'urbanisme et d'habitat*, 20 pages.
- ❖ **Conseil régional du Languedoc Roussillon**, 2011, *Aqua Domitia – Synthèse du dossier du maître d'ouvrage*, 8 pages.
- ❖ **Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault**, janvier 2014, *Inventaire des logements sociaux au 1^{er} janvier 2014*, 4 pages.
- ❖ **Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault**, 27 février 2015, *Inventaire annuel 2014 des logements locatifs sociaux*, 1 page.
- ❖ **ECECREL – Georges BELZUNCE**, 04 juillet 2012, *Commune de Montagnac – Eclairage public – Rapport d'audit*, 11 pages.
- ❖ **ECECREL – Georges BELZUNCE**, 04 juillet 2012, *Commune de Montagnac – Eclairage public – Programme d'amélioration*, 21 pages.
- ❖ **Elan**, 9 mai 2012, *Etude de faisabilité pour la création d'un parc d'activités – Commune de Montagnac (34530) – Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée*, 129 pages.
- ❖ **Hérault Habitat**, 19 janvier 2015, *Analyse des locaux*, 22 pages.
- ❖ **Mairie de Montagnac**, *Montagnac Avenir : aménagement d'une ZAC mutli-sites sur quatre pôles*, plusieurs dossiers consultables en mairie.
- ❖ **Mairie de Montagnac**, *Montagnac : Annuaire des activités économiques*, 48 pages.
- ❖ **Mairie de Montagnac**, *Montagnac Mode d'emploi*, 16 pages.
- ❖ **Mairie de Montagnac**, 1^{er} août 2014, *Dossier PEDT – Réforme scolaire 2014/2015 – Ecole maternelle Jules FERRY et Ecole élémentaire Louis PASTEUR – Ville Montagnac*, 6 pages.
- ❖ **Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois**, projet arrêté le 01 mars 2012, *Document SCoT – Rapport de présentation, PADD, DOG*, respectivement 299 pages, 42 pages, 143 pages.
- ❖ **URBANIS**, *Montagnac – Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation*, 104 pages.

- ❖ **URBANIS**, *Montagnac – Plan Local d’Urbansime – Règlement*, 89 pages.

OUVRAGES - PROSPECTUS

- ❖ **André NOS**, 1991, *Montagnac 6000 ans d’histoire*, édition Les amis de Montagnac, 336 pages.
- ❖ **André NOS**, 2007, *Le château de Lavagnac et ses habitants*, édition Les amis de Montagnac, 84 pages.
- ❖ **CIVAM Bio 34**, 2013-2014, *Le guide Bio de l’Hérault*, 85 pages.
- ❖ **Conseil général de l’Hérault**, *Gestion durable et biodiversité au Parc départemental de Bessilles 34530 Montagnac*, prospectus de 2 pages.
- ❖ **Mairie de Montagnac**, juin 2014, *Montagnac Notre Village – Lavagnac : c’est parti !*, 59 pages.
- ❖ **Mairie de Montagnac**, septembre 2014, *Montagnac Notre Village – La réforme des rythmes scolaires*, 51 pages.
- ❖ **Mairie de Montagnac**, octobre 2014, *Montagnac Notre Village – 29 septembre 2014... 07h30, le déluge !*, 31 pages.
- ❖ **Mairie de Montagnac**, décembre 2014, *Montagnac Notre Village – La Solidarité Ecologique*, 59 pages.

ENTRETIENS / PERSONNES SOLLICITEES POUR LE RECUEIL DE DONNEES

- ❖ **Jacques ANDRE**, chargé de mission tourisme à la CAHM, le 22.01.2015, par téléphone : informations concernant les projets en matière d’activités de pleine nature et de loisirs.
- ❖ **Philippe AUDOUI**, 1^{er} adjoint Propreté, Espaces verts, Police Municipale, Vice-Président SICTOM, Pompiers, Centre Historique, Villes&Villages Fleuris, PCS, le 19.02.2015, au cours d’un rendez-vous : informations relatives à la propreté et l’entretien sur Montagnac.
- ❖ **Julien AZEMA**, chargé de mission environnement à la CAHM, le 10.12.2014, au cours d’un rendez-vous : informations sur le Diagnostic écologique préalable à l’élaboration du document d’objectifs de la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Villeveyrac-Montagnac » et coordonnées de contacts à la CAHM. Données également relatives aux autres activités de loisirs sur Montagnac (chasse et pêche).
- ❖ **Gérard AZEMA**, responsable espaces verts à la CAHM, le 16.12.2014, au cours d’un rendez-vous et par mail : informations et envoi du Plan Intercommunal d’Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles.
- ❖ **Marie-Claude BARRATINI**, 8^{ème} adjoint Education, Culture, Patrimoine, Associations, Culturelles, Festivités, le 02.02.2015, au cours d’un rendez-vous : informations relatives à la vie associative.
- ❖ **Hugues BASTIDE D’IZARD**, directeur général des services à la mairie de Montagnac : accompagnement (informations et conseils) tout au long de l’élaboration de l’état des lieux et du diagnostic, de novembre 2014 à ... 2015.
- ❖ **Karine BERGON**, chargée de l’Espace de Vins en Découverte de Montagnac, le 12.2014, au cours d’un rendez-vous : informations sur les projets d’oenotourisme à Montagnac.
- ❖ **Christelle BIGOU et Solange GARDES**, Animatrices à l’Accueil de Loisirs et au Périscolaire Ferry, le 16.02.2015, au cours d’un rendez-vous : informations relatives aux activités de sensibilisation au développement durable, à l’environnement et aux éco-gestes menées auprès des enfants.

- ❖ **Jean-Michel BONNAFOUX**, retraité, le 12.2014 et le 01.2015, échanges en mairie et mails : dossier sur l'exigence qualité (concernant la propreté et les déchets), convention de partenariat tripartite sur l'entretien des bassins de rétention de Montagnac par des ovins.
- ❖ **Frédéric CARRIERE**, responsable des Services Techniques de Montagnac, le 08.12.2014, au cours d'un rendez-vous : informations sur la valorisation et l'entretien paysagers, la gestion de l'eau, la gestion du chauffage, la gestion des déchets, les mobilités douces, des projets.
- ❖ **Christian CAZIN**, chargé de mission développement durable, le 01.12.2014, au cours d'un rendez-vous : conseils méthodologiques sur l'élaboration de l'Agenda 21 et coordonnées de plusieurs contacts.
- ❖ **Cécile CALVO**, chargée du Service Communication à la mairie de Montagnac, le 28.01.2015, le 19.02.2015, échanges en mairie : documents relatifs à l'offre d'équipements, de services, de commerces et d'associations, informations relatives aux évènements annuels importants organisés sur Montagnac.
- ❖ **Cécile CALVO, Rosine CEREUZELA, Mylène DESSALLES, Audrey FERRANDO, Marie-Françoise LOPEZ, Marilyn MONNIER, Virginie SAVY** : informations relatives aux démarches éco responsables déjà engagées dans les services administratifs de la Mairie de Montagnac.
- ❖ **Laurent DAMIEN**, responsable du service informatique à la CAHM, le 12.2014, au cours d'un rendez-vous et par mail : envoi de données cartographiques (BdTopo, cadastre)
- ❖ **Mylène DESSALLES**, chargée d'accueil Maison des associations de Montagnac, le 29.01.2015, au cours d'un rendez-vous : informations concernant la vie associative.
- ❖ **Caroline ESTEVE**, titre du poste, le 22.01.2015, par téléphone : informations relatives aux circuits de VTT.
- ❖ **Jean-Yves GENER**, 5^{ème} adjoint Développement durable, environnement, territoires, viticulture : accompagnement (informations et conseils) tout au long de l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic, de novembre 2014 à ... 2015.
- ❖ **Frédéric LAMOUREUX**, Agent des Services Techniques de Montagnac : données cartographiques sur les zones PSH, les équipements publics, etc.
- ❖ **Yann LLOPIS**, Maire de Montagnac, le 26.02.2015, au cours d'un rendez-vous : informations relatives aux démarches et projets engagés et souhaités par la municipalité en lien avec la politique de développement durable.
- ❖ **Serge MALDONADO**, 3^{ème} adjoint Bâtiments, équipements, voiries, assainissement, services techniques,
 - Le 19.01.2015, au cours d'un rendez-vous : informations et photographies sur le territoire communal des itinéraires PSH.
 - Le 03.02.2015, au cours d'un rendez-vous : informations relatives au Comité Communal de Feux de Forêt.
- ❖ **Philippe MARIONNEL**, chef de poste de la Police Municipale de Montagnac, le 04.03.2015, au cours d'un rendez-vous : informations relatives aux missions de la police municipale.
- ❖ **Audrey PEITAVY**, responsable Plan climat et Politiques contractuelles à la CAHM, le 10.12.2014, au cours d'un rendez-vous : informations sur l'avancement des projets intercommunaux en matière de développement durable, sur le Plan climat, les transports, l'économie et coordonnées de contacts.
- ❖ **SFHE**, bailleur social, le 14.01.2015, par téléphone : données sur le parc existant.

- ❖ **Omar TOUROUGUI**, responsable du Service Jeunesse, le 29.01.2015, au cours d'un rendez-vous : informations relatives aux démarches engagées par le service jeunesse en lien avec le développement durable.
- ❖ **Marie-Thérèse TRAVES**, 4^{ème} adjoint Enfance, Jeunesse et Sports, Associations sportives, le 02.02.2015 au cours d'un rendez-vous : informations relatives à la vie associative sportive.

CORRECTIONS APPORTEES A L'ETAT DES LIEUX SUITE A L'AVIS DES ELUS, AGENTS MUNICIPAUX ET HABITANTS

L'état des lieux a été partagé auprès des élus et agents municipaux le 10 mars 2015 afin qu'ils puissent en prendre connaissance et faire remonter leurs remarques, rectifications, rajouts.

Les corrections et avis des personnes suivantes ont été prises en compte :

- ❖ **Philippe AUDOUI**, 1^{er} adjoint Propreté, Espaces verts, Police Municipale, Vice-Président SICTOM, Pompiers, Centre Historique, Villes&Villages Fleuris, PCS
- ❖ **Hugues BASTIDE D'IZARD**, directeur général des services à la mairie de Montagnac
- ❖ **Geneviève BERNADOU**, 6^{ème} adjoint Social, Solidarité, CCAS, CIAS, Insertion, Formation, Santé, Habitat, EHPAD
- ❖ **Jean-Michel BONNAFOUX**, habitant de Montagnac
- ❖ **Frédéric CARRIERE**, responsable des Services Techniques de Montagnac
- ❖ **Jean-Yves GENER**, 5^{ème} adjoint Développement durable, environnement, territoires, viticulture
- ❖ **Alain JALABERT**, conseiller municipal
- ❖ **Omar TOUROUGUI**, responsable du Service Jeunesse
- ❖ **Marie-Thérèse TRAVES**, 4^{ème} adjoint Enfance, Jeunesse et Sports, Associations sportives

Des modifications ont également été apportées à l'état des lieux suite aux différentes remarques soulevées au cours des premiers ateliers de concertation de l'Agenda 21. L'objectif de ces ateliers était de présenter les enjeux territoriaux définis sur la base de l'état des lieux :

- *Le 4 avril 2015 : atelier de concertation de l'A21 avec les élus et responsables de services.*
- *Le 9 avril 2015 : atelier de concertation de l'A21 avec la population.*

SITES INTERNET

- ❖ www.developpement-durable.gouv.fr
- ❖ www.devial113.fr/
- ❖ www.inpn.mnhn.fr (Inventaire National du Patrimoine Naturel)
- ❖ www.insee.fr
- ❖ www.lavagnac-countryclub.com
- ❖ www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/sitadel2-donnees-detaillees-locaux.html

TABLE DES FIGURES

Figure 1 – Localisation de Montagnac au sein du département de L’Hérault	5
Figure 2 – La commune de Montagnac	6
Figure 3 – Evolution démographique de Montagnac	12
Figure 4 – Mouvement naturel et solde migratoire, de 1968 à 2011	13
Figure 5 – Population par grandes tranches d’âges à Montagnac	14
Figure 6 – Des spécificités socioprofessionnelles communales	19
Figure 7 – Un paysage social en pleine mutation	19
Figure 8 – Les projets de développement inscrits au PADD du PLU	24
Figure 9 – Territoire d’origine et lieu de travail des actifs Montagnacois, en 2011	26
Figure 10 – Services et équipements existants	30
Figure 11 – Plan du parc départemental de Bessilles	39
Figure 12 – Les 15 domaines viticoles sur la commune de Montagnac	46
Figure 13 – Territoire de chasse communal, ses limites et ses réserves	47
Figure 14 – Localisation du bâti sur la commune de Montagnac	51
Figure 15 – Logements commencés sur Montagnac	52
Figure 16 – Types de logements commencés entre 2004 et 2012	53
Figure 17 – Les secteurs de la ZAC multi sites « Montagnac Avenir »	55
Figure 18 – Plan du secteur Malautié/Tuilerie	56
Figure 19 – Nature du parc immobilier et son évolution à Montagnac	57
Figure 20 – Répartition des principaux types de logements à Montagnac	58
Figure 21 – Répartition des principaux types de logements en 2011	59
Figure 22 – Composition des ménages en 2011	60
Figure 23 – Statut d’occupation en 2011	60
Figure 24 – Localisation du parc social des bailleurs dans le centre-bourg de Montagnac	63
Figure 25 – Parc locatif conventionné sur Montagnac, au 1 ^{er} janvier 2014	64
Figure 26 – Les axes principaux traversant et à proximité de Montagnac	68
Figure 27 – Proportion de ménages possédant une ou plusieurs voitures, en 2011	69
Figure 28 – Emprise du projet de déviation de la RD 613 à Montagnac	71
Figure 29 – Zones PSH / Zones 20 / Zone 30 aménagées et programmées sur Montagnac	75
Figure 30 – Zone PSH sur l’avenue du Général de Gaulle	75
Figure 31 – Aménagement d’une zone 20 dans le centre ancien de Montagnac	76
Figure 32 – Entrée dans la zone de rencontre en bas de la Grand rue	77
Figure 33 – Aménagements projetés pour l’accessibilité des ERP	78
Figure 34 – Pistes cyclables existantes	79
Figure 35 – Localisation des pistes cyclables existantes sur Montagnac	79
Figure 36 – Itinéraires de pistes cyclables proposés de Montagnac-centre à Bessilles	80
Figure 37 – Parcelles de vignes sur Montagnac	83
Figure 38 – Cultures d’oliviers sur Montagnac	83
Figure 39 – Localisation des bassins mis à la disposition de l’éleveur	84
Figure 40 – Localisation géographique de la zone d’étude pour la restructuration foncière	86
Figure 41 – Zonage PLU de la zone d’étude pour la restructuration foncière	86
Figure 42 – Périmètre de la ZPS « Plaine de Villeveyrac-Montagnac »	90
Figure 43 – Site Natura 2000 au nord de Montagnac	91
Figure 44 – Montagnac couverte par trois ZNIEFF	92
Figure 45 – Cours d’eau sur Montagnac	95
Figure 46 – Voiries et espaces aménagés et entretenus par la CAHM	97
Figure 47 – Typologie des espaces aménagés et entretenus par la CAHM	98

Figure 48 – Zones sensibles et itinéraire conseillé retenus par le CCFF de Montagnac.....	100
Figure 49 – Périmètre du SAGE du Bassin de Thau.....	103
Figure 50 – Périmètre du SAGE du Bassin du Fleuve Hérault.....	104
Figure 51 – Zone inondable au centre-bourg	105
Figure 52 – Dépôts aux points de collecte	118

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Natalité et mortalité entre 2006 et 2001	14
Tableau 2 – Evolution de l'indice de vieillissement (2006-2011)	14
Tableau 3 – Niveau de formation en 2011	15
Tableau 4 – Forme et condition de l'emploi en 2011 (en %).....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 5 – Catégories socioprofessionnelles (CSP).....	18
Tableau 6 – Revenus déclarés par les foyers fiscaux en 2011	20
Tableau 7 – Nombre d'emplois par secteur d'activité	22
Tableau 8 – Typologie des actifs Montagnacois en fonction de leur commune d'origine et de leur lieu de travail.....	25
Tableau 9 – Typologie des actifs dans l'Hérault et en France en fonction de leur commune d'origine et de leur lieu de travail (en 2011)	26
Tableau 10 – Pourcentage des catégories de logements en 2011	58
Tableau 11 – Nombre moyen de pièces des résidences principales.....	59
Tableau 12 – Nombre moyen de personnes par résidence principale en 2011	60
Tableau 13 – Inventaire annuel 2014 des logements locatifs sociaux de la DDTM 34.....	62
Tableau 14 – Proportion de ménages possédant une ou plusieurs voitures	69

TABLE DES SIGLES

- ❖ **A21** – Agenda 21
- ❖ **ACM** – Accueil Collectif de Mineurs
- ❖ **ADAP** – Agenda d’Accessibilité Programmée
- ❖ **ADEME** – Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie
- ❖ **AFAF** – Aménagement Foncier Agricole et Forestier
- ❖ **AFOM** – Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
- ❖ **ALP** – Accueil de Loisirs Périscolaire
- ❖ **ALSH** – Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- ❖ **ANAH** – Agence Nationale de l’Habitat
- ❖ **ANAH-PST** – Agence Nationale de l’Habitat – Programme Social Thématique
- ❖ **ASVP** – Agent de Surveillance de la Voie Publique
- ❖ **ATSEM** – Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
- ❖ **BRL** – Bas Rhône Languedoc
- ❖ **CAHM** – Communauté d’Agglomération Hérault Méditerranée
- ❖ **CAPEB** – Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- ❖ **CCAF** – Commission Communale d’Aménagement Foncier
- ❖ **CCAS** – Centre Communal d’Action Social
- ❖ **CCFF** – Comité Communal de Feux de Forêt
- ❖ **CD 34** – Conseil Départemental de l’Hérault
- ❖ **CEE** – Contrat d’Economies d’Energie
- ❖ **CESU** – Chèque Emploi Service Universel
- ❖ **CIAS** – Centre Intercommunal d’Action Sociale
- ❖ **CLAE** – Centre de Loisirs Associés à l’Ecole
- ❖ **CLIC** – Centre Local d’Information et de Coordination gérontologique
- ❖ **CLSH** – Centre de Loisirs Sans Hébergement
- ❖ **CPE** – Contrat de Performance Energétique
- ❖ **CPS** – Cahier de Prescriptions de Sécurité
- ❖ **DBO** – Demande Biochimique et Oxygène
- ❖ **DD** – Développement Durable
- ❖ **DGS** – Direction Générale des Services
- ❖ **DDTM** – Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- ❖ **DRAC** – Direction Régionale des Affaires Culturelles
- ❖ **EBC** – Espace Boisé Classé
- ❖ **EEDD** – Education à l’Environnement et au Développement Durable
- ❖ **EHPAD** – Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées
- ❖ **EPCI** – Etablissement Public de Coopération Intercommunal
- ❖ **ERP** – Etablissement Recevant du Public
- ❖ **FFC** – Fédération Française de Cyclisme
- ❖ **FFRP** – Fédération Française de la Randonnée Pédestre
- ❖ **INSEE** – Institut National de la Statistique et des Etudes
- ❖ **MLI** – Mission Locale d’Insertion
- ❖ **MTS** – Maison du Travail Saisonnier
- ❖ **OPAH** – Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat
- ❖ **OPAH-RU** – OPAH de Renouvellement Urbain
- ❖ **PADD** – Projet d’Amélioration et de Développement Durable
- ❖ **PAPPH** – Plan d’Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles
- ❖ **PEDT** – Projet Educatif Territorial

- ❖ **PIG** – Programme d’Intérêt Général
- ❖ **PLU** – Plan Local d’Urbanisme
- ❖ **PPRI** – Plan de Prévention des Risques Naturels d’Inondations
- ❖ **PCS** – Plan Communal de Sauvegarde
- ❖ **PLIE** – Plan Local d’Insertion et Emploi
- ❖ **PM** – Police Municipale
- ❖ **PSH** – Personne en Situation d’Handicap
- ❖ **PST** – Programme Social Thématique
- ❖ **RSA** – Revenu de Solidarité Active
- ❖ **SAGE** – Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
- ❖ **SBL** – Syndicat du Bas Languedoc
- ❖ **SCOT** – Schéma de Cohérence Territoriale
- ❖ **SEFI** – Service Emploi Formation Insertion
- ❖ **SEMPER** – Société d’Economie Mixte de Production Energétique Renouvelable
- ❖ **SICTOM** – Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
- ❖ **SITADEL** – Système d’Information et de Traitement Automatisé des Données Elémentaires sur les Logements et les locaux
- ❖ **SPANC** – Service Public d’Assainissement Non Collectif
- ❖ **TAP** – Temps d’Activités Périscolaires
- ❖ **TLC** – Textiles, Linges et Chaussures
- ❖ **TPE** – Très Petites Entreprises
- ❖ **VVF** – Village Vacances Familles
- ❖ **ZAC** – Zone d’Aménagement Concerté
- ❖ **ZAE** – Zone d’Activités Economique

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	3
PREAMBULE	4
I. Méthodologie de l'état des lieux	4
II. Les différentes échelles territoriales influant sur Montagnac	5
III. Montagnac, une collectivité	8
PARTIE 1 – EQUILIBRES SOCIO-ECONOMIQUES	11
I. Le potentiel humain	12
I.1. Une population qui s'accroît	12
I.2. Solde démographique positif	13
I.3. Une commune rurale vieillissante	14
I.4. Une population peu diplômée	15
II. La population active	17
II.1. Forte proportion d'actifs sans emploi	17
III. Le paysage social	18
III.1. La structure sociale	18
III.2. Une population touchée par la pauvreté	20
IV. Dynamique économique	22
IV.1. Le bassin d'emploi	22
IV.2. Effet « commune dortoir » qui s'atténue avec le temps	25
V. Montagnac, un pôle de services et d'équipements de proximité	28
V.1. Services publics, équipements scolaires, sportifs et de loisirs	28
V.2. La vie associative et événementielle	32
VI. Tourisme	35
VI.1. Séjourner à Montagnac	35
VI.2. Label « station verte » avec 2 pôles touristiques phares	37
VI.3. Activités liées au tourisme vert	41
VI.4. Découverte du patrimoine culturel et historique	44
VI.5. Autres activités de loisirs	47
PARTIE 2 – EQUILIBRES SPATIAUX	50
I. Surfaces bâties pour satisfaire les besoins en logements	51
I.1. Concentration des logements autour du centre-bourg	51
I.2. L'activité de construction	52
I.3. Formes urbaines et modes d'habiter	57
I.4. Parc social et accession sociale à la propriété	62
I.5. Parc réhabilité	66
II. Mobilité	68
II.1. Temps de trajets depuis Montagnac	68
II.2. Une situation favorable au « tout voiture »	69
II.3. Transports en commun qui desservent Montagnac	71
II.4. Des efforts d'aménagement pour la mobilité des piétons	74
III. Agriculture et gestion des espaces	82
III.1. L'activité agricole marquée par les espaces viticoles	82
III.2. Reconquête viticole par la restructuration foncière	85

PARTIE 3 – EQUILIBRES ECOLOGIQUES	88
I. Préservation de l’environnement et de la biodiversité	89
I.1. Sites naturels à grande valeur patrimoniale.....	89
I.2. Identité environnementale et paysagère communale.....	93
I.3. Protection de l’environnement par les acteurs locaux.....	96
I.4. Sensibilisation du patrimoine naturel au site de Bessilles.....	101
II. Gestion de l’eau et des milieux	103
II.1. Orientations des deux SAGES	103
II.2. Prévention des risques d’inondation dans le PPRI.....	104
II.3. L’eau potable et l’assainissement.....	105
II.4. L’eau brute	109
III. Maîtrise de l’énergie.....	112
III.1. Vers une lumière durable	112
III.2. Vers un chauffage durable.....	113
III.3. Opération Kits Economies d’Eau.....	113
IV. Valorisation des déchets.....	115
IV.1. Collecte et traitement des déchets par le SICTOM	115
IV.2. « Sur le chemin de la qualité ... à la recherche de l’excellence » au quotidien... ..	118
IV.3. Collecte des déchets et tri sélectif par les services municipaux	120
 PARTIE 4 – SUR LE CHEMIN DE L’ECO-RESPONSABILITE DES SERVICES MUNICIPAUX	 124
I. Agir sur l’eau	125
II. L’énergie.....	126
III. Les déchets	129
IV. Les transports	131
V. L’air	132
VI. Les bâtiments	133
VII. Les achats et marchés publics	134
 LA SUITE DE L’ETAT DES LIEUX	 138
 ANNEXES.....	 139
 BIBLIOGRAPHIE	 168
 TABLE DES FIGURES.....	 172
 TABLE DES TABLEAUX	 174
 TABLE DES SIGLES	 175
 TABLE DES MATIERES	 177